



# Bulletin Officiel

N° 5353 Mardi 09 Mai 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>	
OPERATION DE PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE DE TELNET HOLDING	2
<b>AVIS DES SOCIETES</b>	
<b>AUGMENTATION DE CAPITAL</b>	
ELECTROSTAR S.A	3-8
<b>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)</b>	
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 »	9-11
<b>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE</b>	
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»	12-15
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»	16-18
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTLIARI BANK SUBORDONNE 2017»	19-24
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1»	25-29
<b>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</b>	
HANNIBAL LEASE – AGO -	30
HANNIBAL LEASE – AGE -	30
ASTREE – AGO -	31
ASTREE – AGE -	31
SOCIETE HEXABYTE – AGO -	32
DELICE HOLDING – AGO -	33
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS – AGO -	34
CARTE – AGO -	35
ASSURANCES MAGHREBIA VIE – AGO -	36
TUNIS RE – AGO -	37
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR – AGO -	38
ONE TECH HOLDING – AGO -	39
ONE TECH HOLDING – AGE -	39
SAMINED – AGO -	40
SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA – AGO -	41
SOTRAPIL – AGO -	42
SOTRAPIL – AGE -	42
BANQUE TUNISO-KOUEITTIENNE - AGO -	43
SOCIETE AL JAZIRA - AGO -	43
BANQUE DE L'HABITAT - AGO -	44
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - AGO -	45
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - AGE -	46
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - AGO -	47
MAXULA PLACEMENT SICAV - AGO -	47
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV - AGE -	48
<b>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</b>	
DELICE HOLDING SA – AGO -	49-50
MAGHREBIA VIE – AGO -	51-52
SOCIETE HEXABYTE – AGO -	53-54
ASTREE – AGO -	55-56
ASTREE – AGE -	57
HANNIBAL LEASE – AGO -	58-59
HANNIBAL LEASE – AGE -	60-61
<b>PAIEMENT DE DIVIDENDES</b>	
AMEN BANK	62
FCP SALAMETT PLUS	63
FCP IRADETT 100	63
FCP IRADETT 50	63
FCP IRADETT 20	63
FCP IRADETT CEA	63
<b>COURBE DES TAUX</b>	64
<b>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</b>	65-66
<b>ANNEXE I</b>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<b>ANNEXE II</b>	
<b>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016</b>	
- ADWYA	
- LES CIMENTS DE BIZERTE	
- SANIMED	
- HEXABYTE	
- FCP IRADETT 20	
- FCP IRADETT 50	
- FCP IRADETT CEA	
<b>ANNEXE III</b>	
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016</b>	
- HEXABYTE	
<b>ANNEXE IV</b>	
<b>ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016</b>	
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	
- MAXULA PLACEMENT SICAV	

**COMMUNIQUE DU CMF(\*)**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Telnet Holding et du public qu'il a invité la société concernée à fournir des explications sur l'impact de l'opération de partenariat technologique et le transfert des activités opérationnelles choisies à la Joint Venture ALTRAN TELNET CORPORATION S.A sur l'activité principale de la société Telnet Holding.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société Telnet Holding a précisé que l'opération de partenariat technologique porte sur le transfert de certaines activités opérationnelles qui sont rattachées à deux filiales du groupe vers la Joint Venture avec le groupe ALTRAN dénommée « ALTRAN TENLET CORPORATION » constitué depuis 2008. Ce transfert n'a pas d'impact sur l'activité principale de la société Telnet Holding S.A, ni sur le groupe qui constitue à se développer dans le même domaine d'activité. En outre, cette opération de transfert qui s'inscrit dans ce cadre de partenariat stratégique avec l'un des leaders mondiaux en la matière, permettra au groupe de se développer encore plus dans son domaine.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions  
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.  
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR  
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

### **Période de souscription**

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne

**BANQUE TUNISO-LIBYENNE -BTL-**

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisée en 1 000 000 actions  
de nominal 100 dinars  
Siège social : 25 Ave. Kheireddine Pacha. B.P : 150, Montplaisir -1073 Tunis-

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
« BTL 2017-1 »  
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03/06/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné pour un montant de 30 millions de dinars et ce sur une période de cinq ans à sept ans, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 22/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	7,62%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porter à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «BTL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **10/04/2017** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/05/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/05/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

**3. Caractéristiques des titres émis :**

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt :** BTL 2017-1.

- **Nature des Titres :** Titres de créance.

- **Forme des Titres :** Nominatives.

- **Catégorie des Titres :** Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/05/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/05/2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 7,62% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/05/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/05/2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,62% l'an.

**Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Emprunt BTL 2017-01 » est de 3 ans.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à 2,731 années.

- ✓ **Mode de placement** :

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations** :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « BTL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« HL 2017-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2017-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour



- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## **Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»**

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant** : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

#### **But de l'émission**

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

#### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

### Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
  - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
  - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
  - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
  - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

### Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

### Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

### Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.



**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale**: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

**Garantie** : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

**Notation de la société**: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEES GENERALES

**HANNIBAL LEASE**

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Mercredi 17 Mai 2017 respectivement à 15h00 et 16h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2017 et en 2018 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2017.
- Autorisation du Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans.

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des articles 4, 6, 8, 9, 11, 14, 17, 18, 19, 25, 28 et 35 des statuts d'Hannibal Lease.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, le Mardi 23 Mai 2017 respectivement à 9 heures et 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2016.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération des trois comités réglementaires
- 8) Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- 9) Nomination d'Administrateurs
- 10) Approbation du Changement du représentant du commissaire aux comptes « Mazars ».

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :**

- 1) Augmentation du capital social
- 2) Mise en conformité des statuts

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société HexaByte**

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.



**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »**  
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Nous vous informons que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E., qui aura lieu le 19 mai 2017 à 10h00 au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2016.
3. Approbation de conventions réglementées.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Réaffectation des réserves ;
6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2016.
7. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2016.
8. Renouvellement des mandats des administrateurs.
9. Fixation des jetons de présences.
10. Pouvoirs.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebias VIE S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 19 Mai 2017 à 9h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2016 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016 ;
- 8) Nomination d'un nouvel Administrateur.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**  
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 02 Juin. 2017 à 11H30 mm à l'hôtel le Place Gamarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2016 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2016.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016.
7. Désignation du commissaire aux comptes de Tunis Re pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Tunisie Profilés Aluminium TPR**

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 Mai 2017 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2016.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2016.
- 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2016.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2016
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2016.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Nomination ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
- 12- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm  
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 10 h 30 mn, à « Hôtel PARIS », sis rue du Lac Turkana - les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2016 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit ;
11. Questions diverses ; et
12. Pouvoirs en vue des formalités.

---

2017 - AS - 4655

---

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm  
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac - Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 10 h, à « Hôtel PARIS », sis rue du Lac Turkana - les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et de mode de convocation ;
2. Transfert du siège social de la société ;
3. Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société ;

---

2017 - AS - 4656

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEES GENERALES**

**SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

I- Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18/05/2017 à 10 h 00 à l'hôtel Regency Gammarth sis à Gammarth, la Marsa Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
7. Affectation du résultat,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Nomination de trois nouveaux administrateurs,
10. Nomination des commissaires aux comptes.
11. Autorisation à donner au conseil d'administration pour acheter et vendre les actions SANIMED en bourse,
12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SANIMED.

II- Les actionnaires de la société SANIMED sont également convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour soit le 18/05/2017 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par incorporation des réserves,
2. Modification de l'article 6 des statuts,
3. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SANIMED.



**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**  
**Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis – Mahrajène**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Vendredi 19 Mai 2017 à 10 heures à l'Hôtel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2016 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2016.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL» qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2016 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2016,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de trois (3) nouveaux administrateurs,
10. Approbation du renouvellement des mandats de trois (3) administrateurs.

2017 - AS - 4607

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de l'augmentation du capital social.

2017 - AS - 4608

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Banque Tuniso-Koweitienne**

**Groupe BPCE**

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE -sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 14 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
2. Ratification de la cooptation d'administrateurs
3. Pouvoirs pour formalités.

---

2017 - AS - 4595

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT  
ET DE TOURISME DJERBA**

Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 20/05/2017 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Pouvoir en vue de formalités.

---

2017 - AS - 4596

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25 mai 2017 à 10Heures à l'hôtel le Sheraton Nord Hilton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016,
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016,
- 4- Affectation du résultat,
- 5- Quitus aux administrateurs,
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- 7- Désignation d'un Administrateur,
- 8- Désignation d'un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires,
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.
- 10- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**  
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 9 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
5. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
6. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités issus du Conseil d'Administration.
8. Désignation d'un membre au conseil d'administration.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions. Toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**  
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 11 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification corrélative des statuts conformément aux exigences des lois et règlements en vigueur, notamment la loi N° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux institutions financières.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents relatifs à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006**  
**Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,**  
**Bloc B – 1053 Les Berges du Lac**

Le Conseil d'Administration de **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 25 mai 2017 à 15h** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses.

2017 - AS - 4698

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**MAXULA PLACEMENTSICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008**  
**Siège social: Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,**  
**Bloc B- 1053 Les Berges du Lac**

Le Conseil d'Administration de **MAXULA PLACEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 25 mai 2017 à 16h** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B- 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses.

2017 - AS - 4699

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DEUXIEME CONVOCATION

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le **26 mai 2017 à 8h30**, au siège de l'UBCI sis au 139, Avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Mise à jour des statuts ;
2. Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Mégrine.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Projet de résolutions de la société DELICE HOLDING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2017.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que le rapport d'activité consolidé du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ... ..*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes, **approuve** les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de **577 303 474** Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de **23 118 422** Dinars Tunisiens et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	23 118 421,658
Report à Nouveau	1 407 650,350
<hr/>	
<b>Résultat disponible</b>	<b>24 526 072,008</b>
<hr/>	
Réserve Légale	1 226 303,600
<hr/>	
<b>Bénéfice Distribuible</b>	<b>23 299 768,408</b>
<hr/>	
Dividendes à distribuer	23 061 050,040
Résultats reportés	238 718,368

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de **0.420** Dinars Tunisiens par action.

Le paiement aura lieu à partir du 03/07/2017.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ... ..*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ... ..*

- Suite -

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, approuve lesdits états se soldant par un total bilan de ..... Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de ..... Dinars Tunisiens.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ... ..*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle de ..... Dinars Tunisiens, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 et aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle de ..... Dinars Tunisiens pour l'exercice 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ... ..*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ... ..*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints dans d'autres sociétés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ... ..*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ... ..*

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Projet des résolutions de la Société Assurances Maghrebria Vie à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2017.

**Première Résolution :**

« Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Gér Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rap Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels ont été présentés.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Deuxième Résolution :**

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commiss Comptes relatif à l'exercice 2016, sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du code des commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qu citées. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Troisième Résolution :**

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2016. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Quatrième Résolution :**

«L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le de l'exercice 2016, comme suit :

+ <b>Bénéfice 2016</b>	<b>6 745 175,482 DT</b>
+ Report à nouveau antérieur	0,000 DT
<b>Premier reliquat</b>	<b>6 745 175,482 DT</b>
- Réserve légale	337 258,774 DT
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>6 407 916,708 DT</b>
- Réserves pour réinvestissements exonérés (soumises à la RAS)	2 550 000,000 DT
<b>Troisième reliquat</b>	<b>3 857 916,708 DT</b>
- Réserves pour fonds social	55 000,000 DT
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>3 802 916,708 DT</b>
- Réserves facultatives (soumises à la RAS)	3 800 000,000 DT
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>2 916,708 DT</b>
- Report à nouveau (soumis à la RAS)	2 916,708 DT
<b>Sixième reliquat</b>	<b>0,000 DT</b>
+ Réserves facultatives (en franchise de la RAS)	3 314 590,812 DT
<b>Septième reliquat</b>	<b>3 314 590,812 DT</b>
- Dividendes (en franchise de la RAS)	2 000 000,000 DT
<b>Huitième reliquat</b>	<b>1 314 590,812 DT</b>
- Réserves facultatives (en franchise de la RAS)	1 314 590,812 DT
<b>Neuvième reliquat</b>	<b>0,000 DT</b>

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2016 à partir du 1<sup>er</sup> août 2017.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2016 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par Administrateur.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Périodique d'Audit pour l'exercice 2016 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par membre.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte de la candidature de Mme Mariem MAAOUI éligible au poste d'Administrateur de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et de l'accord du Conseil d'Administration des Assurances du 21 mars 2017 et conformément à l'article 13 des statuts de la Société, décide de la nommer en tant que nouvel Administrateur et ce pour une période d'une année qui prendra fin à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2017. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****Société Hexabyte**

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Projet de résolutions de la société HexaByte à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 juin 2017.

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016.

*Mise aux votes cette résolution est adoptée à .....*

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016 et approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dans leur intégralité.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

**TROISIÈME RÉOLUTION**

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016, sans aucune réserve.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2016, s'élevant à un million treize mille, cinq cent quatre vingt douze dinars et cent trente millimes (1 013 592,130 TND) comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>Montant(En DT)</b>
Résultat net 2016	1 013 592,130
Résultats reportés antérieurs	1 131 937,386
Résultats à affecter	2 145 529,516
Réserves légales	-
Bénéfices distribuables	2 145 529,516
Dividendes 0,300 dt/action	625 000,200
Reports à nouveau	1 520 529,316

Soit la distribution de trois cent (300) millimes de dividende par action correspondant à une rémunération à hauteur de 30% du nominal.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

- Suite -

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2016, une rémunération fixe sous forme de jetons de présence fixée à Mille dinars (1 000) dinars nets d'impôts par administrateur. Cette rémunération demeurera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de leur gestion de l'exercice 2016.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès-verbal.

*Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....*

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

ASSEMBLEE GENERALE

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017.

**Première résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2016, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2016, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

**Deuxième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

**Troisième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 de **13.787.215,531D** ainsi que le report à nouveau de **14.037.420,417D**, comme suit:

Réserves pour réinvestissements exonérés	<b>6.027.500,000 D</b>
Réserves facultatives (constituées après 2013)	<b>10.000.000,000 D</b>
Report à nouveau	<b>11.797.135,948 D</b>
<b>Total</b>	<b>27.824.635,948 D</b>

**Quatrième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 8 800 000,000D de dividendes, soit 2,2 Dinars par action. Ce montant sera prélevé sur les réserves facultatives constituées au 31/12/2013. Ces dividendes ne seront pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 01 Juin 2017.

- Suite -

#### **Cinquième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2017, à cent mille dinars (**100 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (**15 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (**15 000D**) en rémunération des membres du Comité de Risques.

#### **Sixième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, les mandats des Administrateurs suivants:

- M. Mohamed Habib BEN SAAD
- M. Abdel Monem KOLSI
- M. Zouheir HASSEN
- La Banque de Tunisie
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

#### **Septième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Banque Fédérative du Crédit Mutuel « BFCM » en tant qu'Administrateur. Le mandat de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel « BFCM » arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

#### **Huitième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le changement du représentant du commissaire aux comptes « Mazars » Monsieur Mohamed Hédi KAMMOUN en remplacement de Monsieur Adel Mohsen CHAABANE, et ce pour la période restante du mandat de « Mazars », qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

#### **Neuvième résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.



**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017.

**Première résolution:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le capital social de la Compagnie de 20 000 000 Dinars à 30 000 000 Dinars , par incorporation de réserves facultatives et attribution d'une action gratuite pour deux actions anciennes.

Les actions nouvelles ainsi créées porteront jouissance à partir du 01 janvier 2017.

**Deuxième résolution:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise en conformité des statuts de la Compagnie comme suit :

**Article 6 (nouveau) : CAPITAL SOCIAL**

Le Capital Social est fixé à 30.000.000 Dinars divisé en 6.000.000 actions nominatives de 5 Dinars, chacune.

**Troisième résolution:**

Les autres dispositions des statuts restent inchangées.

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

**Cinquième résolution :**

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs des copies ou extraits du présent procès verbal pour faire tous les dépôts et publications légales.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Projet de résolutions AGO****HANNIBAL LEASE**

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 mai 2017.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2016 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2016.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2016 comme suit :

<b>Résultat Net 2016</b>	<b>7 068 169</b>
<b>Total report à nouveau 2015</b>	<b>4 846 305</b>
Report à nouveau 2015 sans franchise de retenue à la source	4 770 913
Report à nouveau 2015 distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
<b>Total</b>	<b>11 914 474</b>
Réserves légales 5 %	595 724
<b>Solde à affecter</b>	<b>11 318 750</b>
Dotations au fonds Social	150 000
Dividendes	3 157 000
<b>Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source</b>	<b>75 392</b>
<b>Report à nouveau sans franchise de retenue à la source</b>	<b>7 936 358</b>
<b>Total Report à nouveau</b>	<b>8 011 750</b>

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,550 Dinars à la date du .....

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

- Suite -

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 un montant net de 60.000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du comité des risques pour l'exercice 2017 à un montant global net de 15.000 Dinars par Comité.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**SEPTIEME RESOLUTION**

En application de l'article 19 nouveau de la Loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant Réorganisation du Marché Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler son cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**HUITIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet de résolutions AGE**

**HANNIBAL LEASE**

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 17 mai 2017

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de Onze Millions Quarte Cent Quatre-Vingt Mille (11.480.000 DT) pour le porter de Vingt Huit Millions Sept Cent Mille Dinars (28.700.000) à Quarante Millions Cent Quatre-Vingt Mille Dinars (40.180.000 DT) et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 DT par la création de 1.722.000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1er Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 DT (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide l'application des termes de l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social.

Cette augmentation du capital sera réalisée dans un délai de Six mois à partir de la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire qui confère au Conseil d'administration le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation du capital.

Le Président du Conseil accomplira toutes les formalités et signera toute acte nécessaire à l'augmentation de capital de l'établissement et constatera par déclaration passée par devant Monsieur le receveur de l'enregistrement des actes des sociétés, la souscription des actions nouvelles ainsi que le versement des sommes libérées et d'une manière générale, accomplira toutes les formalités requises aux fins de ladite augmentation de capital.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

*Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL*

*Le capital social est fixé à la somme de Quarante Millions Cent Quatre-Vingt Mille Dinars (40.180.000 DT). Il est divisé en Huit Millions Trente-six Mille (8.036.000) actions de cinq (5) Dinars chacune.*

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

- Suite -

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer le mode de gouvernance de l'établissement par la séparation entre le poste du Président du Conseil et Du Directeur Général afin de se conformer à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 14, 17, 18, 19, 25 et 28 y afférents des statuts de Hannibal Lease.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 4, 8, 9, 11, et 35 des statuts de Hannibal Lease afin de se conformer au Code des Sociétés Commerciales, à la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

**AVIS DE SOCIETES**

**Paiements de dividendes**

**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 avril 2017 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice **2016**, d'un montant de :

- Des bénéfices de l'année 2016 : **0,546** dinar
- Des bénéfices antérieurs à l'année 2014 : **0,604** dinar

Soit un total de **1,150 dinar**.

La mise en paiement sera effectuée à partir du **Mardi 09 MAI 2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP SALAMETT PLUS**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF N° 22-2006 du 24 mai 2006

**FCP IRADETT 100**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF N° 17-2006 du 24 mai 2006

**FCP IRADETT 50**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF N° 18-2006 du 24 mai 2006

**FCP IRADETT 20**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF N° 19-2006 du 24 mai 2006

**FCP IRADETT CEA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF N° 20-2006 du 24 mai 2006

**Adresse** : Carré de l'Or – Résidence EL KARAMA- Les jardins du Lac II-  
Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire des fonds communs de placement FCP SALAMETT PLUS, FCP IRADETT 100, FCP IRADETT 50, FCP IRADETT 20 et FCP IRADETT CEA a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2016 comme suit :

<b>FCP SALAMETT PLUS</b>	<b>: 0,404 dinar par part</b>
<b>FCP IRADETT 100</b>	<b>: 0,099 dinar par part</b>
<b>FCP IRADETT 50</b>	<b>: 0,208 dinar par part</b>
<b>FCP IRADETT 20</b>	<b>: 0,250 dinar par part</b>
<b>FCP IRADETT CEA</b>	<b>: 0,221 dinar par part</b>

Ces dividendes sont payables à partir du **10 mai 2017** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 09 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,492%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,546%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,568%	1 003,451
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,711%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,755%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,799%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,843%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,617
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,887%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,930%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,210%	1 003,548
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,283%	921,452
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,395%	1 001,597
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,812%	991,969
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,114%	981,085
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,226%	984,374
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,711%	971,433
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,352
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,934%	942,445
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	941,893
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,229
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,284
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	928,979
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	925,997
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	917,929
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	909,969
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,572
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,682
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,889



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,852	166,870		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,678	112,692		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,539	96,539		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,858	14,860		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,496	108,508		
<i>2448486</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,524	1,525		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,055	107,121		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,647	40,651		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,059	55,064		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,850	114,911		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,621	109,727		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	133,040	133,370		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	499,498	500,398		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,659	117,632		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,998	126,983		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,499	137,539		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,006	119,873		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,143	99,448		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	146,471	146,888		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,164	93,178		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,096	97,205		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,614	143,873		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,346	127,539		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,301	96,729		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	99,730	100,465		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,769	19,825		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 221,772	2 224,660		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	111,015	112,106		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	146,802	147,238		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,100	155,402		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,752	15,825		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 298,819	5 300,273		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 164,452	5 169,727		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,481	2,491		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,184	2,189		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,201	1,208		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,088	1,091		
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,079	1,083		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,071	1,078		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	109,692	110,579		
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,276	119,246		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
50	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,855	109,867
51	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,841	104,851
52	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,136	107,148
53	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,078	104,090
54	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,320	101,332
55	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,693	108,704
56	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,385	106,397
57	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,501	103,510
58	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,818	105,826
59	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,900	103,911
60	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,693	101,704
61	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,985	104,997
62	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	108,267	104,078
63	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,485	106,495
64	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,967	104,977
65	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,257	100,267
66	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,669	105,677
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,311	104,323
68	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,299	105,312
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,797	106,808
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,571	104,584
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,807	104,817
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,491	106,500
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,964	103,970

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,749	10,750
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,810	104,820
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,432	105,445
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,861	106,875
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,665	10,666
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	57,251	57,316
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	98,520	98,523
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,698	16,999
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,605	268,942
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,769	29,788
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 270,430	2 274,871
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,919	73,928
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,703	55,698
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	102,613	102,709
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	86,558	86,626
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,902	10,909
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,487	11,497
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,868	13,889
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,162	12,174
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,095	13,127
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,751	11,760
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	142,916	142,967
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	139,239	139,203
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,034	8,996
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	103,762	104,079
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	79,691	80,237
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	81,080	81,857
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,584	99,580
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,816	93,739
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,943	100,817
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,811	9,808
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,298	101,208
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	142,394	143,289
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	103,873	104,940
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	101,813	103,233
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	200,088	202,552
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	182,591	184,184
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,925	158,529
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,104	21,448
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,712	143,707
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,786	124,203
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 965,848	9 066,725
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,246	8,309
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,969	83,098
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	951,347	954,346
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5345,065	5361,868
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4943,002	4968,835
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	113,974	114,347
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,148	9,211
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 289,868	10 361,438

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en cours de liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis



26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DE SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **SOCIETE ADWYA**

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La Société Adwya publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mourad GUELLATY (Société Mourad Guellaty et Associés).

.

**ADWYA SA**  
**BILAN**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b><u>ACTIFS</u></b>	Notes	<b><u>31/12/2016</u></b>	<b><u>31/12/2015</u></b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	4	2 745 182	2 582 198
Moins : amortissements		(2 129 257)	(1 982 984)
		<b>615 925</b>	<b>599 214</b>
Immobilisations corporelles	4	64 027 951	57 064 626
Moins : amortissements et provisions		(34 376 015)	(31 095 209)
		<b>29 651 936</b>	<b>25 969 417</b>
Immobilisations financières	5	161 003	160 633
Moins : provisions		-	-
		<b>161 003</b>	<b>160 633</b>
<b><i>Total des actifs immobilisés</i></b>		<b>30 428 864</b>	<b>26 729 264</b>
Autres actifs non courants	6	557 759	429 534
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>30 986 623</b>	<b>27 158 798</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	7	29 050 279	23 057 629
Moins : provisions		(991 248)	(920 859)
		<b>28 059 031</b>	<b>22 136 770</b>
Clients et comptes rattachés	8	18 995 520	22 137 500
Moins : provisions		(531 437)	(531 437)
		<b>18 464 083</b>	<b>21 606 063</b>
Autres actifs courants	9	5 350 198	3 652 636
Placements et autres actifs financiers	10	2 331 860	2 167 803
Liquidités et équivalents de liquidités	11	544 080	1 185 588
<b>Total des actifs courants</b>		<b>54 749 253</b>	<b>50 748 860</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>85 735 875</b>	<b>77 907 658</b>



**ADWYA SA**  
**BILAN**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social	<b>12</b>	19 305 000	17 160 000
Réserves	<b>13</b>	11 829 451	11 606 880
Subvention d'investissement	<b>14</b>	314 304	701 404
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>31 448 755</b>	<b>29 468 284</b>
Résultat net de l'exercice		2 734 405	6 485 971
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>34 183 160</b>	<b>35 954 255</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts	<b>15</b>	7 439 470	9 414 051
Provisions	<b>16</b>	974 183	906 801
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>8 413 653</b>	<b>10 320 852</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>17</b>	34 588 276	23 627 993
Autres passifs courants	<b>18</b>	4 708 725	4 188 431
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>19</b>	3 842 061	3 816 127
<b>Total des passifs courants</b>		<b>43 139 062</b>	<b>31 632 551</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>51 552 715</b>	<b>41 953 403</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>85 735 875</b>	<b>77 907 658</b>

**ADWYA SA**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>			
Ventes des Produits Finis		83 795 184	88 282 913
Etudes et prestations de services		851 593	739 707
<b>Total des Revenus</b>	<b>20</b>	<b>84 646 777</b>	<b>89 022 620</b>
Production stockée (ou déstockage)		(198 502)	637 092
<b>Production de l'exercice</b>		<b>84 448 275</b>	<b>89 659 712</b>
Autres produits d'exploitation		1 428 612	207 955
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>20</b>	<b>85 876 887</b>	<b>89 867 667</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>			
Achats des MP/AC consommés	<b>21</b>	(48 920 639)	(51 475 984)
Achats d'approvisionnements consommés	<b>22</b>	(3 278 411)	(2 765 937)
Charges de personnel	<b>23</b>	(12 343 626)	(12 107 452)
Dotations aux amortissements et provisions	<b>24</b>	(5 107 669)	(4 859 328)
Autres charges d'exploitation	<b>25</b>	(9 904 655)	(8 683 527)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(79 555 000)</b>	<b>(79 892 228)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 321 887</b>	<b>9 975 439</b>
Charges financières nettes	<b>26</b>	(2 974 324)	(1 348 941)
Produits des placements et autres produits financiers	<b>27</b>	219 235	159 232
Autres gains ordinaires	<b>28</b>	57 306	85 034
Autres pertes ordinaires	<b>29</b>	(38 588)	(37 100)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>3 585 516</b>	<b>8 833 664</b>
Impôt sur les bénéfices		(687 942)	(2 347 693)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>2 897 574</b>	<b>6 485 971</b>
Eléments extraordinaires	<b>30</b>	(163 169)	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>31</b>	<b>2 734 405</b>	<b>6 485 971</b>

**ADWYA SA**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le</u>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	91 814 665	83 247 129
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	-
Encaissements provenant de la cession de valeurs mobilière de Placement	-	-
Encaissements reçus liés aux produits de placements	80 034	72 578
Décaissements affectés aux placements courants	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(77 463 850)	(70 084 028)
Intérêts payés	(1 004 520)	(1 238 849)
Impôts et taxes payés	(3 335 256)	(2 370 464)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>	<b>10 091 073</b>	<b>9 626 367</b>
<b>Flux de trésorerie liés a d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(4 654 571)	(8 162 834)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(6 608)	(55 913)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	36 000	32 500
Dépôts et Cautionnements versés	(370)	(8 114)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(4 625 548)</b>	<b>(8 194 361)</b>
<b>Flux de trésorerie liés au financement</b>		
Dividendes et autres distributions	(4 140 003)	(4 293 791)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	-	5 000 000
Encaissements provenant des emprunts à court terme	5 600 000	5 600 000
Encaissements provenant des subventions	622 412	78 992
Décaissement provenant des placements	-	-
Remboursement d'emprunts à long terme	(2 325 922)	(1 737 252)
Remboursement d'emprunts à CT	(5 600 000)	(5 600 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(5 843 513)</b>	<b>(952 051)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(377 988)</b>	<b>479 954</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>917 634</b>	<b>437 680</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>539 647</b>	<b>917 634</b>

**Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Produits		Charges		Soldes	2016	2015
Ventes produits finis	83 795 184	Stockage de production	(198 502)			
Façonnage & Presta° de services	851 593					
Autres produits d'exploitation	387 100					
Total	<b>85 033 877</b>	Total	<b>(198 502)</b>	<b>Production</b>	<b>84 835 375</b>	<b>89 702 061</b>
Production	<b>84 835 375</b>	Achats consommés	<b>(52 199 050)</b>	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>32 636 325</b>	<b>35 460 140</b>
Marge sur coût matière	<b>32 636 325</b>	Autres charges externes	<b>(9 198 469)</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>23 437 856</b>	<b>27 298 667</b>
Valeur Ajoutée Brute	23 437 856	Impôts et taxes	(706 185)			
		Charges de personnel	(12 343 626)	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>10 388 045</b>	<b>14 669 160</b>
Total	<b>23 437 856</b>	Total	<b>(13 049 811)</b>			
Excédent brut d'exploitation	10 388 045	Autres pertes ordinaires	(38 588)			
Autres gains ordinaires	57 306	Charges financières	(2 974 324)			
Produits financiers	219 235	Dotations aux amortis.& provisions	(5 107 669)	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>2 897 574</b>	<b>6 485 971</b>
		Reprises sur provisions et amortis	1 041 511	<b>après impôt</b>		
		Impôt sur le résultat ordinaire	(687 942)			
Total	<b>10 664 586</b>	Total	<b>(7 767 012)</b>			
Résultat des activités ordinaires	<b>2 897 574</b>	Pertes extraordinaires	(163 169)		-	-
Gains extraordinaires	-	Effets négatifs des modifications	-		-	-
Effets positifs des modifications	-	comptables	-		-	-
Comptables						
Total	<b>2 897 574</b>	Total	<b>(163 169)</b>	<b>Résultat net</b>	<b>2 734 405</b>	<b>6 485 971</b>

## Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2016

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves spéciales d'investissements	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>17 160 000</b>	<b>1 584 000</b>	<b>10 022 880</b>	-	<b>6 485 971</b>	<b>701 404</b>	<b>35 954 255</b>
Affectation en réserves	-	132 000	90 571	-	(222 571)	-	-
Dividendes distribuées	-	-	-	-	(4 118 400)	-	<b>(4 118 400)</b>
Réserves spéciales d'investissements	-	-	-	2 145 000	(2 145 000)	-	-
Augmentation de capital	2 145 000	-	-	(2 145 000)	-	-	-
Subventions d'investissement						-	
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	(387 100)	<b>(387 100)</b>
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	<b>2 734 405</b>	-	<b>2 734 405</b>
<b>Situation en fin de période</b>	<b>19 305 000</b>	<b>1 716 000</b>	<b>10 113 451</b>	-	<b>2 734 405</b>	<b>314 304</b>	<b>34 183 160</b>

**SOCIETE ADWYA S.A**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**  
**(Exprimés en dinar tunisien)**

**1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :**

- Dénomination sociale :	Société ADWYA
- Forme juridique :	Société anonyme
- Siège social :	Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070
- Activité :	La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits parapharmaceutiques.
- Date de création :	Le 10 juin 1983
- Capital social :	19 305 000 dinars (19 305 000 actions de 1DT chacune)
- Registre / commerce :	B164701996
- Code en douane :	125404A
- Matricule fiscal :	0014346Y/A/M/000
- Effectif :	560

**2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :**

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

## 2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs coûts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	2%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

## 2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

-Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat MP/AC hors taxes.

-Les stocks de produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel PRI.

-Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le coût de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

## 2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

## **2.4 Opérations en monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire du premier jour du mois de la réception.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

## **3. STATUT FISCAL :**

La société "ADWYA S.A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 6%; alors que les opérations et travaux de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 18%.

Elle bénéficie en outre lors de l'importation de matières premières et articles de conditionnement de l'exonération des droits de douanes, mais elle demeure redevable des frais de formalités douanières et des imprimés nécessaires aux opérations d'importation.



4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				VCN AU 31/12/2016
	Valeurs brutes 01-01- 2016	Acquisitions 2016	Cessions Reclass 2016	Valeurs brutes 31-12-2016	Amortiss cumulés au 01-01- 2016	Dotations 2016	Reprises 2016	Amortiss cumulés au 31-12-2016	
Concession marques, brevets, licences	1 416 383	132 569	-	1 548 952	1 035 642	88 255	-	1 123 897	425 055
Logiciels	849 107	5 121	-	854 228	787 994	39 148	-	827 142	27 086
Avance et acomptes /immo.Incorporelles	316 708	109 389	(84 095)	342 002	159 348	18 870	-	178 218	163 784
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 582 198</b>	<b>247 079</b>	<b>(84 095)</b>	<b>2 745 182</b>	<b>1 982 984</b>	<b>146 273</b>	<b>-</b>	<b>2 129 257</b>	<b>615 925</b>
Terrains	240 000	-	-	240 000	-	-	-	-	240 000
Bâtiments	4 718 185	-	-	4 718 185	2 455 808	68 999	-	2 524 807	2 193 378
Matériel industriel	21 930 987	944 910	-	22 875 897	15 268 420	1 128 589	-	16 397 009	6 478 888
Outilsage industriel	2 291 571	362 692	-	2 654 263	1 219 431	194 682	-	1 414 113	1 240 150
Poinçons et formats	2 142 868	359 173	-	2 502 041	1 391 806	129 763	-	1 521 569	980 472
Matériels de manutention	356 376	39 700	-	396 076	270 693	11 667	-	282 360	113 716
Matériel de transport	548 414	-	(56 173)	492 241	296 263	86 435	(56 173)	326 525	165 716
Instal.gén, agen& amén divers	9 495 251	355 004	-	9 850 255	7 317 936	372 051	-	7 689 987	2 160 268
Matériel & Mobilier de bureau	709 632	30 745	-	740 377	561 747	53 958	-	615 705	124 672
Matériel informatique	1 523 491	112 756	-	1 636 247	1 237 389	163 558	-	1 400 947	235 300
Rayonnage métallique	70 672	-	-	70 672	31 629	6 461	-	38 090	32 582
Investissement informatique encours	164 714	285 600	-	450 314	-	-	-	-	450 314
Constructions en cours	2 534 587	642 037	-	3 176 624	-	-	-	-	3 176 624
Matériel Industriel en cours	3 478 027	1 999 977	-	5 478 004	-	-	-	-	5 478 004
Insta.gén,age& am div en cours	3 277 698	1 500 114	-	4 777 812	-	-	-	-	4 777 812
Mat transport acquis en leasing	3 286 625	491 929	(53 000)	3 725 554	1 021 431	882 657	(53 000)	1 851 088	1 874 466
Avance & acpte /immo.Corporelles	295 528	-	(52 139)	243 389	22 656	-	-	22 656	220 733
Provisions/immobilisations encours	-	-	-	-	-	291 159	-	291 159	(291 159)
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>57 064 626</b>	<b>7 124 637</b>	<b>(161 312)</b>	<b>64 027 951</b>	<b>31 095 209</b>	<b>3 389 979</b>	<b>(109 173)</b>	<b>34 376 015</b>	<b>29 651 936</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>59 646 824</b>	<b>7 371 716</b>	<b>(245 407)</b>	<b>66 773 133</b>	<b>33 078 193</b>	<b>3 536 252</b>	<b>(109 173)</b>	<b>36 505 272</b>	<b>30 267 861</b>

## 5. Immobilisations Financières

	2016	2015
Dépôts et cautionnements	141 003	140 633
Souscription Emprunt National	20 000	20 000
	<b><u>161 003</u></b>	<b><u>160 633</u></b>

## 6. Autres actifs non courants

	2016	2015
Charges à répartir	1 267 101	746 744
Résorption charges à répartir	(709 342)	(317 210)
	<b><u>557 759</u></b>	<b><u>429 534</u></b>

## 7. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	2016	2015
Stocks des matières premières et articles de conditionnement	16 866 730	10 033 142
Stocks des produits finis	6 142 688	5 888 825
Stocks des produits en-cours	5 401 503	6 613 055
Stocks pièces de rechange et autres matières consommables	639 358	522 607
	<b>29 050 279</b>	<b>23 057 629</b>
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(282 696)	(275 455)
Provisions pour dépréciation du stock Produits en-cours	(330 225)	(249 393)
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(378 327)	(396 011)
	<b>(991 248)</b>	<b>(920 859)</b>
<b>Valeur comptable Nette</b>	<b><u>28 059 031</u></b>	<b><u>22 136 770</u></b>

## 8. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016	2015
Clients ordinaires locaux	8 277 841	8 758 494
Clients ordinaires étrangers	389 698	919 686
Effets clients en portefeuille	9 769 908	11 945 664
Clients, effets et chèques impayés	89 733	32 850
Clients douteux et litigieux	468 340	480 806
Clients - avoirs à établir	-	-
<b>Total</b>	<b>18 995 520</b>	<b>22 137 500</b>
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(531 437)	(531 437)
<b>Valeur comptable Nette</b>	<b><u>18 464 083</u></b>	<b><u>21 606 063</u></b>

### 9. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016	2015
Fournisseurs débiteurs	1 455 200	941 800
Personnel et comptes rattachés	246 555	133 585
État, crédit de TVA à reporter	1624 995	1 017 619
État, crédit d'impôt sur les sociétés	1 445 854	-
Receveur des douanes	121 570	79 670
Comptes courants laboratoires-échantillons	253 018	412 558
Autres débiteurs divers	203 006	1 067 404
<b>Total</b>	<b><u>5 350 198</u></b>	<b><u>3 652 636</u></b>

### 10. Placements & autres actifs financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016	2015
Placements courants	2 331 860	2 167 803
<b>Total</b>	<b><u>2 331 860</u></b>	<b><u>2 167 803</u></b>

### 11. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016	2015
Effets /chèques à l'encaissement	-	-
Chèques en caisse	-	163 391
Banques + CCP	540 080	1 018 197
Caisses	4 000	4 000
<b>Total</b>	<b><u>544 080</u></b>	<b><u>1 185 588</u></b>

### 12. Capital social

Le capital social, qui était de 17 160 000 dinars, subdivisé en 17 160 000 actions de 1 dinar entièrement libéré, a été augmenté de 2 145 000 dinars pour être porté à la somme de 19 305 000 dinars et ce conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 Juin 2016.

### 13. Réserves

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	2016	2015
Réserves légales	1 716 000	1 584 000
Autres réserves ordinaires	10 113 451	10 022 880
<b>Total</b>	<b><u>11 829 451</u></b>	<b><u>11 606 880</u></b>

#### 14. Subvention d'investissement

Les subventions accordées en 2015 totalisent un montant de 701 404 DT dont 387 100 DT inscrites au résultat de l'exercice.

#### 15. Emprunts

Ils se détaillent comme suit :

	2016	2015
<b><u>Crédits bancaires</u></b>		
UBCI : 1500 MD	125 000	375 000
BIAT : 1500 MD	-	-
BT : 230 MD	-	27 288
Crédit leasing	988 608	1 445 084
ATTIJARI 4000 MD + 5000 MD	6 325 862	7 566 679
<b>Total</b>	<b><u>7 439 470</u></b>	<b><u>9 414 051</u></b>

#### 16. Provisions pour Risques et Charges

	2016	2015
Provisions pour risques et charges	974 183	906 801
<b>Total</b>	<b><u>974 183</u></b>	<b><u>906 801</u></b>

#### 17. Fournisseurs et comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit :

	2016	2015
Fournisseurs de matières premières et articles de conditionnement	29 426 923	19 544 175
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	1 150 852	1 303 516
Fournisseurs d'équipements	335 774	380 390
Fournisseurs effets à payer	1 419 316	1 050 438
Fournisseurs retenues de garantie	401 461	372 531
Fournisseurs factures non parvenues	1 853 950	976 943
<b>Total</b>	<b><u>34 588 276</u></b>	<b><u>23 627 993</u></b>

#### 18. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit :

	2016	2015
Personnel et comptes rattachés	70 369	158 822
Laboratoires promotion et royalties	1 791 044	1 635 315
État, autres impôts et taxes	436 329	427 492
État, Echéances à payer	-	-
C. N. S. S	812 780	854 685
Autres créditeurs divers	322 288	138 761
Charges à payer	1 275 915	973 356

<b>Total</b>	<b><u>4 708 725</u></b>	<b><u>4 188 431</u></b>
--------------	-------------------------	-------------------------

### 19. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	2 383 475	2 242 886
Effets de financement de stock	1 400 000	1 400 000
Intérêts courus et autres dettes financières	54 153	68 678
Découverts bancaires	4 433	104 563
<b>Total</b>	<b><u>3 842 061</u></b>	<b><u>3 816 127</u></b>

### 20. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Vente P. Finis officines sous licence	49 882 208	52 871 100
Vente P. Finis officines générique ADWYA	29 744 335	29 713 325
Vente P. Finis hôpitaux	3 611 346	4 259 421
Vente P. Finis compléments alimentaires	-	-
Vente P. Finis à l'export	559 280	1 187 508
Vente P. Finis échantillons médicaux	(1 985)	251 559
<b>Total des ventes produits finis</b>	<b>83 795 184</b>	<b>88 282 913</b>
Façonnage	760 178	679 367
Magasinage & autres prestations de services	91 415	60 340
<b>Total des Revenus</b>	<b>84 646 777</b>	<b>89 022 620</b>
Variations des stocks Produits Finis et Encours	(198 502)	637 092
<b>Production de l'exercice</b>	<b>84 448 275</b>	<b>89 659 712</b>
Reprises sur provisions et amortissements	1 428 612	165 606
Ristournes TFP	-	35 000
Ventes de déchets	-	7 349
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>1 428 611</b>	<b>207 955</b>
<b>Total</b>	<b><u>85 876 887</u></b>	<b><u>89 867 667</u></b>

### 21. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Achats principes actifs	45 339 782	41 399 502
Achats excipients	3 337 559	3 218 420
Achats articles de conditionnement	5 737 566	5 300 563
Frais sur achats MP/AC	1 339 320	1 312 088
<b>Coût d'achat des matières premières &amp; articles de conditionnement</b>	<b>55 754 227</b>	<b>51 230 573</b>
Variations de stocks MP/AC	(6 833 588)	245 411
<b>Total</b>	<b><u>48 920 639</u></b>	<b><u>51 475 984</u></b>

## 22. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Achats de matières et fournitures consommables stockées	750 369	603 150
Variation de stocks	(116 752)	(36 108)
<b>Achats consommés de matières et fournitures</b>	<b>633 617</b>	<b>567 042</b>
Autres achats de matières et fournitures non stockées	1 457 607	1 015 326
Consommations énergétiques	1 187 187	1 183 569
<b>Total</b>	<b><u>3 278 411</u></b>	<b><u>2 765 937</u></b>

## 23. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Salaires et compléments de salaires	9 604 548	9 615 084
Charge patronale au titre de la sécurité sociale et de l'assurance groupe	2 154 307	2 249 260
Autres charges de personnel	584 771	243 108
<b>Total</b>	<b><u>12 343 626</u></b>	<b><u>12 107 452</u></b>

## 24. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	146 273	248 308
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 507 322	2 147 297
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles acquises en Leasing	882 657	659 212
Dotations aux résorptions des charges reportées	392 132	256 588
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	910 742	906 264
Dotations aux provisions pour dépréciation clients et débiteurs divers	-	104 858
Dotations aux provisions pour Risques et charges	268 542	536 801
<b>Total</b>	<b><u>5 107 669</u></b>	<b><u>4 859 328</u></b>

## 25. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Promotions et Royalties	1 264 729	1 359 997
Échantillons médicaux offerts	759 188	909 713
Publicités, publications et relations publiques	2 525 459	1 885 897
Frais de Missions	1 111 657	978 684
Entretiens et réparations	743 035	633 407
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	637 673	364 147
Primes d'assurances	268 457	303 533
Location et sous-traitance générale	438 008	362 691
Frais postaux et de télécommunication	135 526	146 693
Gardiennage	132 285	112 462
Recherches, documentations et abonnements	157 209	124 026
Cotisations, dons et subventions	15 653	17 929
Voyages et déplacements	484 639	442 208
Frais et commissions bancaires	87 913	106 488
Impôts et taxes indirects	706 185	522 055
Carburant, transport administratif et autres charges d'exploitation	437 039	413 597
<b>Total</b>	<b><u>9 904 655</u></b>	<b><u>8 683 527</u></b>

## 26. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Intérêts sur obligations cautionnées	36 537	29 522
Intérêts sur crédits à terme	481 165	346 319
Intérêts des comptes courants bancaires	27 589	59 286
Intérêts sur escomptes effets	322 817	626 190
Intérêts sur financement de stock	67 216	85 536
Escomptes accordés aux clients	91 679	75 832
Différence de changes réalisés	1 971 117	(402 666)
Différence de changes probables	(77 258)	501 402
Autres charges financières	53 462	27 520
<b>Total</b>	<b><u>2 974 324</u></b>	<b><u>1 348 941</u></b>

## 27. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Revenu des Valeurs Mobilières de Placement	213 221	155 065
Rémunération des comptes et autres produits financiers	6 014	4 167
<b>Total</b>	<b><u>219 235</u></b>	<b><u>159 232</u></b>

## 28. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Autres gains exceptionnels (rembours. sinistres, ...)	21 306	85 034
Plus-value sur cession d'immobilisations	36 000	-
<b>Total</b>	<b><u>57 306</u></b>	<b><u>85 034</u></b>



## 29. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	38 588	-
Charge nette sur cession des immobilisations Corporelles	-	37 100
<b>Total</b>	<b><u>38 588</u></b>	<b><u>37 100</u></b>

## 30. Eléments extraordinaires

Les éléments extraordinaires totalisent un montant de 163 169 DT correspondant à la contribution Conjoncturelle exceptionnelle prévue par les articles 48, 49,50 et 51 de la loi N° 78-2016 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

## 31. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Résultat net	2 734 405	6 485 971
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	2 734 405	6 485 971
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	19 305 000	17 160 000
<b>Résultat par action</b>	<b>0,14</b>	<b>0,377</b>

**32. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination 31/12/2016 :**

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
<b>Achats MP AC Consommés</b>	<b>48 920 639</b>	48 920 639	-	-	-
<b>Autres Achats Consommés</b>	<b>3 278 411</b>	2 454 868	440 840	271 823	110 880
<b>Services extérieurs</b>	<b>1 738 994</b>	1 302 155	233 839	144 185	58 815
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>6 152 747</b>	4 607 164	827 345	510 144	208 094
<b>Charge Diverses Ordinaires</b>	<b>1 345 316</b>	1 007 370	180 901	111 545	45 500
<b>Charges Personnel</b>	<b>12 343 626</b>	9 242 881	1 659 818	1 023 449	417 478
<b>Charge Financières</b>	<b>2 974 324</b>	-	-	-	2 974 324
<b>Autres Charges Ordinaires</b>	<b>706 185</b>	528 790	94 959	58 552	23 884
<b>Dotation AMT et Provision</b>	<b>5 107 669</b>	3 824 611	686 816	423 494	172 748
<b>Autres charges extraordinaires</b>	<b>163 169</b>	-	-	-	163 169
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>687 942</b>	-	-	-	687 942
<b>Total</b>	<b>83 419 022</b>	<b>71 888 478</b>	<b>4 124 518</b>	<b>2 543 192</b>	<b>4 862 834</b>

### 33. Informations sur les parties liées :

Au cours de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2016, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des sociétés liées et qui entrent dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché. Ces opérations ne sont pas jugées significatives pour la société.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Administrateur	Montant
Contrat de location des locaux pour la direction marketing	Taher EL MATRI	258 980
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Taher EL MATRI	50 000
Contrat de consultant pour lancement des nouveaux produits	Moncef ZMERLY	8 921
Contrat de médecine de travail	Hichem TERZI	13 680
Contrat de partenariat et de publicité par logiciel	Mounir JERBI	59 960
<b>Valeur totale :</b>		<b>391 541</b>

### 34. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

### 35. Engagements

#### 35.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 12. En contrepartie elle a donné en garantie les éléments suivants :

- Une hypothèque de premier rang et en pari passu sur le terrain sis route de la Marsa, ainsi que sur les constructions.
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.

#### 35.2- Engagements bancaires :

	2016	2015
Cautions fiscales au profit de la douane tunisienne	55 207	55 207
Cautions douanières	925 760	215 434
Cautions provisoires	52 000	82 000
Cautions définitives	655 426	515 839
Autres cautions bancaires	2 923 557	3 086 000
Escompte papier commercial	9 766 123	10 674 108
Lettres de garantie	73 240	73 240
Lettres de crédit	212 200	781 676
	<b><u>14 663 513</u></b>	<b><u>15 483 504</u></b>

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA S.A**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société ADWYA SA arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société ADWYA SA comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **85 735 875 DT** et un résultat bénéficiaire de **2 734 405 DT**.

#### **1 – Responsabilité de la direction**

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2 – Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

### **3 – Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société ADWYA SA, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives aux traitements de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

**Tunis, le 28 Avril 2017**

**Société Mourad Guellaty et Associés**

**Mourad GUELLATY**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA SA**

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques, et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.**

- La société ADWYA a conclu une convention de prestation de service avec Monsieur Khalil BEN AMMAR. En vertu de cette convention, Monsieur Khalil BEN AMMAR assure les prestations de management, de gestion et de Direction Générale de la société Adwya. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 25 Août 2016.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location portant sur la totalité du sous-sol et le premier étage du bloc B du complexe dénommé TEJ EL MOLK à usage de dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 55 965 DT.
- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location du rez-de-chaussée du Bloc B du complexe dénommé TEJ EL MOLK à usage de bureau sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 47 355 DT.
- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location d'un dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 55 965 DT.
- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location du rez-de-chaussée du bloc C d'un immeuble à usage

de bureaux sis à la Zone Industrielle le Kram pour la promotion médicale de ses produits. Le montant total hors taxes facturé en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 43 411 DT.

- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Taher El MATERI, Président du Conseil d'Administration, un contrat de location du premier étage du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle Khereddine-le Kram pour la promotion médicale de ses produits. Le montant total hors taxes facturé en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 56 284 DT.
- Une mission de consulting en matière de choix stratégique a été confiée à Monsieur Tahar El MATERI, Président du Conseil d'Administration, rémunérée à 50 000 DT hors taxes par an. Le montant total hors taxes facturé en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 50 000 DT.
- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Hichem TERZI, administrateur, une convention de médecine du travail. Le montant total hors taxes facturé en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 13 680 DT.
- Une mission d'assistance et de conseil pour les nouveaux produits à lancer a été confiée à Monsieur Moncef ZMERLI, administrateur, pour un montant annuel hors taxes de 8 921 DT. Le montant total hors taxes facturé en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 8 921 DT.
- La société ADWYA a conclu en avril 2009 un contrat de partenariat avec la société E.S.I.B dont Monsieur Mounir JERBI est administrateur et actionnaire majoritaire. La société ESIB distribue un logiciel de gestion de cabinet médical, elle y assure la promotion publicitaire des produits pharmaceutiques de différents laboratoires y compris ceux d'ADWYA auprès des médecins utilisateurs. Le montant total hors taxes facturé par la société E.S.I.B en 2016 au titre de cette convention s'est élevé à 59 960 DT.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

- a) Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération et avantages accordés à l'ancien Directeur Général pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2016 se détaillent comme suit :
    - Une rémunération brute de 108 000 DT.
    - D'autres avantages en nature accordés au Directeur Général et liés à sa fonction (voiture de fonction et charges connexes, téléphone).
  - La rémunération et avantages accordés au nouveau Directeur Général pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2016 se détaillent comme suit :

- Une rémunération pour un montant de 35 000 DT.
  - D'autres avantages en nature accordés au Directeur Général et liés à sa fonction (voiture de fonction et charges connexes, téléphone).
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint, comme fixés par le conseil d'administration se détaillent comme suit :
- Une rémunération brute perçue courant l'exercice 2016 d'un montant de 138 152 DT.
  - Prime de rendement d'un montant de 13 000 DT.
  - D'autres avantages en nature accordés au Directeur Général Adjoint et liés à sa fonction (voiture de fonction et charges connexes, téléphone).
- Il a été décidé d'attribuer une enveloppe annuelle brute de 7 000 DT par administrateur au titre des jetons de présence et 5 000 DT par membre du comité permanent d'audit.
- b) Les obligations et engagements de la société ADWYA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

	<b>Ancien Directeur Général</b>		<b>Nouveau Directeur Général</b>		<b>Directeur Général Adjoint</b>	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Salaires	108 000	-	35 000	-	138 152	-
Primes	-	-	-	-	13 000	6 500
<b>Total</b>	<b>108 000</b>	<b>-</b>	<b>35 000</b>	<b>-</b>	<b>151 152</b>	<b>6 500</b>

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

**Tunis, le 28 Avril 2017**

**Société Mourad Guellaty et Associés**

**Mourad GUELLATY**



## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra – BP 53-7018 Bizerte

La société « LES CIMENTS DE BIZERTE » publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Hatem OUNALLY (Cabinet COK AUDIT & CONSULTING) et Mr Abdellatif ABBES (Cabinet UAT).

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimés en dinars)

A C T I F S	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		1 129 324	1 126 648
Moins : Amortissements		-1 103 347	-1 080 262
	1	<b>25 977</b>	<b>46 386</b>
Immobilisations corporelles		373 847 721	365 927 065
Moins : Amortissements		-152 460 443	-135 923 532
	1	<b>221 387 278</b>	<b>230 003 532</b>
Immobilisations financières		2 662 935	2 901 335
Moins : Provisions		-694 977	-630 666
	2	<b>1 967 958</b>	<b>2 270 669</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>223 381 213</b>	<b>232 320 588</b>
<b>Autres Actifs non courants</b>	3	2 499 231	515 918
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>225 880 444</b>	<b>232 836 506</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		58 898 534	55 407 456
Moins : Provisions		-9 187 668	-8 764 971
	4	<b>49 710 866</b>	<b>46 642 484</b>
Clients et comptes rattachés		7 979 655	8 179 441
Moins : Provisions		-4 201 898	-4 123 412
	5	<b>3 777 757</b>	<b>4 056 029</b>
Autres actifs courants		4 646 240	7 128 756
Moins : Provisions		-338 496	-202 528
	6	<b>4 307 744</b>	<b>6 926 227</b>
Placements et autres actifs financiers		1 415 016	3 448 296
Liquidités et équivalents de liquidités		1 026 720	3 866 649
	7 8	<b>60 238 103</b>	<b>64 939 685</b>
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>60 238 103</b>	<b>64 939 685</b>
<b>Total des Actifs</b>		<b>286 118 547</b>	<b>297 776 190</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(Exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		44 047 290	44 047 290
Réserves et primes liées au capital	9	101 756 626	101 889 140
Autres capitaux propres	9	1 694 014	1 823 283
Résultats reportés		-21 075 513	-12 454 527
<b>Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice</b>		<b>126 422 417</b>	<b>135 305 186</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-22 179 509</b>	<b>-6 610 445</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>104 242 908</b>	<b>128 694 741</b>
<b><u>P A S S I F S</u></b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	10	2 914 386	600 000
Emprunts bancaires	11	76 519 119	79 902 305
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>79 433 505</b>	<b>80 502 305</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	35 938 343	49 168 678
Autres passifs courants	13	12 612 780	12 530 405
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	53 891 011	26 880 062
<b>Total des passifs courants</b>		<b>102 442 134</b>	<b>88 579 144</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>181 875 639</b>	<b>169 081 449</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>286 118 547</b>	<b>297 776 190</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DU 01/01/2016 AU 31/12/2016**

(Exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Revenus	15	61 451 141	57 173 493
Coût des ventes	16	-56 731 871	-54 603 049
<b>Marge Brute</b>		<b>4 719 270</b>	<b>2 570 445</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	17	2 903 821	2 624 509
Frais de distribution	18	-1 066 829	-811 824
Frais d'administration	19	-8 563 646	-7 837 474
Autres charges d'exploitation	20	-12 570 057	-8 075 944
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-14 577 441</b>	<b>-11 530 288</b>
Charges financières nettes	21	-9 881 992	-1 409 959
Produits financiers	22	137 250	1 675 635
Autres gains ordinaires	23	2 287 824	4 954 688
<b>Résultats des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>-22 034 359</b>	<b>-6 309 924</b>
Impôt sur les bénéfices	24	-143 650	-300 521
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>-22 178 009</b>	<b>-6 610 445</b>
Pertes extraordinaires	24	-1 500	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-22 179 509</b>	<b>-6 610 445</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-2 010 541	0
<b>Résultat après modification comptable</b>		<b>-24 190 050</b>	<b>-6 610 445</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE  
DU 01/01/2016 AU 31/12/2016**

(Exprimés en dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
Encaissements reçus des clients	75 801 664	73 807 027
Sommes perçus des produits ordinaires	64 458	918 999
Sommes versées aux fournisseurs	-54 523 538	-56 815 206
Sommes versées aux personnel et organismes sociaux	-13 947 832	-13 338 380
Intérêts payés	-191 022	-116 165
Sommes versées à l'Etat	-2 426 720	-1 136 511
Redevances	-1 537 821	-1 993 942
Produits financiers des placements	93 832	46 486
Impôt sur les sociétés	-208 243	2 348 198
Encaissements provenant de la restitution de T. V. A.		6 580 112
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>3 124 778</b>	<b>10 300 618</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-18 162 944	-36 174 536
Décaissements affectés aux investissements gros entretiens	-2 419 080	-1 845 093
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	-15 022	-58 889
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		1 017 500
Encaissements provenant des remboursements des prêts (Obligations Etat Tunisien)	6 184	4 732
Décaissements affectés à l'octroi des prêts au personnel	-306 862	-385 965
Encaissements provenant des remboursements des prêts	904 792	890 408
Flux liés aux réserves du fonds social	-120 964	-115 285
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>-20 113 896</b>	<b>-36 667 129</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Encaissements des crédits à court terme	21 613 917	10 818 160
Remboursements des crédits à court terme	-8 356 450	-7 527 801
Encaissements des crédits à moyen terme	12 342 777	33 442 520
Remboursements en principal sur emprunts moyen et long termes + intérêts sur crédits	-15 656 296	-9 603 725
Dividendes et autres distributions payées	-28	-2 000
Dividendes et autres distributions reçues	69 203	31 800
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>10 013 123</b>	<b>27 158 954</b>
Incidence variation taux de change	-369 749	665 811
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-7 345 744</b>	<b>1 458 254</b>
<b>Trésorerie du début d'exercice</b>	<b>6 777 245</b>	<b>5 318 991</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>-568 499</b>	<b>6 777 245</b>

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AU 31/12/2016

(Exprimés en dinars)

Produits	31/12/2016	31/12/2015	Charges	31/12/2016	31/12/2015	Soldes	31/12/2016	31/12/2015
Revenus	61 451 142	57 173 493						
Production stockée	2 834 529	12 130 976						
Production immobilisée	164 544	169 517						
Autres produits d'exploitations	2 739 276	2 380 516						
<b>Total</b>	<b>67 189 491</b>	<b>71 854 502</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Production	<b>67 189 491</b>	<b>71 854 502</b>
Production	67 189 491	71 854 502	Achats consommés	42 901 139	47 020 613	Marge sur coût matières	<b>24 288 352</b>	<b>24 833 889</b>
Marge sur coût matières	24 288 352	24 833 889	Services extérieurs et autres	6 389 950	5 345 216			
<b>Total</b>	<b>24 288 352</b>	<b>24 833 889</b>	<b>Total</b>	<b>6 389 950</b>	<b>5 345 216</b>	Valeur ajoutée brute	<b>17 898 402</b>	<b>19 488 673</b>
Valeur ajoutée brute	17 898 402	19 488 673	Impôts et taxes	275 228	273 140			
			Frais du personnel	14 351 572	13 479 474			
<b>Total</b>	<b>17 898 402</b>	<b>19 488 673</b>	<b>Total</b>	<b>14 626 800</b>	<b>13 752 614</b>	Excédent brut d'exploitation	<b>3 271 602</b>	<b>5 736 059</b>
Excédent brut d'exploitation	3 271 602	5 736 059	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	2 287 824	4 954 688	Dotations aux amortissements					
Produits financiers	137 250	1 675 635	et provisions ordinaires	17 732 339	16 566 355			
		74 476	Autres charges ordinaires	116 704	774 468			
			Charges financières	9 881 992	1 409 959			
			Impôt sur les sociétés	143 650	300 521			
<b>Total</b>	<b>5 696 676</b>	<b>12 440 858</b>	<b>Total</b>	<b>27 874 685</b>	<b>19 051 303</b>	Résultat des activités ordinaires	<b>-22 178 009</b>	<b>-6 610 445</b>
			Résultat des activités ordinaires	22 178 009	6 610 445			
			Pertes extraordinaires	1 500				
			Effet négatif des modifications comptables	2 010 541				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>24 190 050</b>	<b>6 610 445</b>	Résultat net après modifications comptables	<b>-24 190 050</b>	<b>-6 610 445</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION  
AUX CHARGES PAR NATURE  
AU 31/12/2016**

(Exprimés en dinars)

Charges par Destination	Montant		Ventilation							
			Achats consommés		Charges de personnel		Amortissements et provisions		Autres Charges	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Coût des ventes	56 731 871	54 603 049	31 097 301	29 933 488	5 965 155	5 806 453	16 328 563	16 168 375	3 340 852	2 694 732
Frais de distribution	1 066 829	811 824			346 014	372 133	27 752	27 752	693 063	411 940
Frais d'administration	8 563 647	7 837 474	131 328	126 637	7 875 859	7 133 289	248 929	275 837	307 531	301 711
Autres charges	12 570 057	8 075 944	2 554 155	2 075 733	164 544	167 598	1 127 095	94 391	8 724 263	5 738 222
<b>TOTAL</b>	<b>78 932 403</b>	<b>71 328 291</b>	<b>33 782 784</b>	<b>32 135 858</b>	<b>14 351 572</b>	<b>13 479 474</b>	<b>17 732 339</b>	<b>16 566 355</b>	<b>13 065 708</b>	<b>9 146 604</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE  
AUX CHARGES PAR DESTINATION AU 31/12/2016**

(Exprimés en dinars)

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1) Coût des Ventes	(2) Frais de distribution	(3) Frais d'administration	(4) Autres charges
<b>60 - Achats consommés</b>	<b>42 901 139</b>	<b>40 215 656</b>	<b>0</b>	<b>131 328</b>	<b>2 554 155</b>
6001 - Matières premières	699 889	699 889			0
6003 - Variation des stocks de matières premières	173 734	173 734			
6002 - Matières consommables	26 678 829	24 035 128		90 280	2 553 421
6003 - Variation des stocks de matières consommables	-830 284	-830 284			
6004 - Forrage de troues de mines à la carrière	173 897	173 897			0
6006 - Matières et fournitures non stockés	15 871 000	15 829 218		41 049	734
6008 - Achats liés à des M.C.	134 074	134 074			0
<b>61 - Services Extérieurs</b>	<b>3 144 949</b>	<b>1 420 555</b>	<b>187 446</b>	<b>154 667</b>	<b>1 382 280</b>
6102 - Redevances	199 413	61 856	137 557		0
6103 - Loyers et charges locatives	220 424	124 165	2 908	84 118	9 233
6105 - Entretiens et réparations	1 331 108	1 232 519	46 981	49 856	1 752
6106 - Primes d'assurances	1 371 295				1 371 295
6107 - Etudes, recherches et divers services extérieurs	20 693			20 693	0
6108 - Services extérieurs L. M. C.	2 015	2 015			0
<b>62 - Autres Services Extérieurs</b>	<b>3 245 001</b>	<b>1 920 297</b>	<b>462 684</b>	<b>152 864</b>	<b>709 157</b>
6202 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	887 393	508 364	139 594		239 436
6203 - Publicité, publications, relations publiques	331 372		44 170	38 080	249 122
6204 - Transports de biens & transports collectifs du personnel	1 682 832	1 403 926	278 905		0
6205 - Déplacements missions et réceptions	21 765	8 007	14	13 483	261
6206 - Frais postaux et de télécommunications	101 300			101 300	0
6207 - Services bancaires et assimilés	211 497				211 497
6208 - Autres services extérieurs L. M. C.	8 842		0		8 842
<b>A reporter</b>	<b>49 291 089</b>	<b>43 556 508</b>	<b>650 130</b>	<b>438 859</b>	<b>4 645 592</b>

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1) Coût des Ventes	(2) Frais de distribution	(3) Frais d'administration	(4) Autres charges
<b>Reports</b>	<b>49 291 089</b>	<b>43 556 508</b>	<b>650 130</b>	<b>438 859</b>	<b>4 645 592</b>
<b>63 - <u>Charges diverses ordinaires</u></b>	<b>116 704</b>	<b>0</b>	<b>42 933</b>	<b>0</b>	<b>73 771</b>
6302 - Charges diverses pour personnel	11 512				11 512
6303 - Jetons de présence	18 000				18 000
6304 - Pertes sur créances irrécouvrables	135				135
6306 - Charges nettes sur cession d'immobilisations	87 057		42 933		44 123
<b>64 - <u>Charges de personnel</u></b>	<b>14 351 572</b>	<b>5 965 155</b>	<b>346 014</b>	<b>7 875 859</b>	<b>164 544</b>
6400-6401-6402-6410 - Salaires et charges sociales	14 067 196	5 965 155	346 014	7 591 482	164 544
6406 - Charges connexes	284 377		0	284 377	
<b>66 - <u>Impôts, Taxes et versements assimilés</u></b>	<b>275 228</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275 228</b>
6601 - Impôts taxes et versements assimilés	224 197				224 197
6605 - Autres Impôts taxes et vers. assimilés	51 031				51 031
<b>68 - <u>Dotations aux amortissements et aux provisions</u></b>	<b>17 732 339</b>	<b>16 328 563</b>	<b>27 752</b>	<b>248 929</b>	<b>1 127 095</b>
6801 - Dot. aux amortissements (exploitation)	16 328 563	16 328 563			
6802 - Dot. aux amortissements (distribution)	27 752		27 752		
6803 - Dot. aux amortissements (administratif)	248 929			248 929	
6804 - Dot. aux amortissements (autres)	1 127 095				1 127 095
<b>A reporter</b>	<b>81 766 932</b>	<b>65 850 226</b>	<b>1 066 829</b>	<b>8 563 647</b>	<b>6 286 231</b>



Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1) Coût des Ventes	(2) Frais de distribution	(3) Frais d'administration	(4) Autres charges
<b>Reports</b>	<b>81 766 932</b>	<b>65 850 226</b>	<b>1 066 829</b>	<b>8 563 647</b>	<b>6 286 231</b>
<b>71 - Production (stockée ou déstockée)</b>	<b>-2 834 529</b>	<b>-2 834 529</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
7103 - Variations des stocks de produits	-2 834 529	-2 834 529			
<b><u>Sous-activité</u></b>	<b>0</b>	<b>-6 283 827</b>			<b>6 283 827</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 932 403</b>	<b>56 731 871</b>	<b>1 066 829</b>	<b>8 563 647</b>	<b>12 570 057</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

### I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

#### Création

La Société les Ciments de Bizerte «SCB» est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1952. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'industrie et du commerce.

La Société les Ciments de Bizerte «SCB » a été introduite en Bourse de Tunis en 2009. A cette occasion son capital a été ouvert à l'épargne publique et a été augmenté en conséquence.

#### Objet

La SCB a pour objet la fabrication et la vente des ciments et de la chaux.

#### Organisation

La SCB est administrée par un Conseil d'Administration présidé par un Président Directeur Général.

### II- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

#### Conventions et méthodes comptables

##### Référentiel de l'élaboration des états financiers :

Les états financiers de la société « Les Ciments de Bizerte » ont été élaborés conformément aux dispositions de la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le cadre conceptuel de la comptabilité approuvé par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les normes comptables approuvées par des arrêtés du ministre des finances.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Le bilan est composé des actifs, des capitaux propres et des passifs. L'état de résultat est présenté selon le modèle de référence.

Les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de la société. Ils sont établis sur une base de continuité de l'exploitation. La présentation et la classification des postes dans ces états financiers sont conservées d'une période à l'autre et chaque catégorie significative d'éléments similaires fait l'objet d'une présentation séparée.

Les états financiers ont été élaborés par référence aux conventions comptables de base qui sont prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

En plus de ces états financiers, la société présente un rapport de gestion décrivant et expliquant les performances de la situation financière de la société.

#### Faits marquants de l'exercice :

Les faits importants de l'exercice se résument en ce qui suit :

- 1) Sous-activité : L'année 2016 a enregistré une sous activité, par rapport à la capacité normale, due principalement au non achèvement de certains investissements d'accompagnement. Le coût de la sous-activité a été d'une valeur de 6 283 827DT pour la production vendue et 2 619 425 DT pour les stocks.

2) Augmentation des charges financières :

Cette augmentation s'explique :

- d'une part, par la dépréciation du dinar par rapport à l'euro et au dollar qui a été néfaste pour la société. En effet, les différences de changes (latentes et réalisées) sont passées de 661 537 DT en 2015 à 4 004 542 DT en 2016 soit une augmentation de 3 343 005 DT pour la réalisation des opérations en monnaies étrangères (règlements fournisseurs étrangers, emprunts en devises ainsi que l'actualisation des soldes de ces comptes à la clôture de l'exercice) ;

- d'autre part, par la cessation et la suspension de la capitalisation des charges d'emprunts en immobilisations du fait que ces dernières sont mises en service, comme les gratteurs en août 2016, ou la suspension vu l'arrêt prolongé des travaux pour le projet du quai. Les charges capitalisées ont totalisé en 2015 4 548 524 DT contre 1 122 755 en 2016 soit une diminution de capitalisation de 3 425 769DT;

3) Une provision pour indemnités et avantages de départ à la retraite du personnel est comptabilisée en 2016. Elle a été calculée sur la base de la valeur actuelle des droits revenant aux salariés à leur départ à la retraite. L'évaluation de cette indemnité a été déterminée selon les règles prévues par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel,

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer cette indemnité sont les suivantes:

- Taux d'augmentation salariale : 5 %
- Taux de mortalité et de départ anticipé : 5%
- Taux d'actualisation : 8%

L'indemnité devant être comptabilisée antérieurement a été portée dans « les résultats reportés » pour un montant de 2 010 541 DT.

**Les principes et méthodes comptables :**

a) **Unité monétaire :** Les états financiers de la société « Les Ciments de Bizerte » sont libellés en Dinar Tunisien.

b) **Les opérations libellées en monnaies étrangères** sont converties en dinar, à la date de l'opération, sur la base des cours de change moyens du mois précédent.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinar tunisien en utilisant les cours de change du marché interbancaire au 31 Décembre de l'année tels que publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Les pertes et les gains de change sont traités conformément à la norme comptable tunisienne NCT 15.

c) **Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat, les taxes non récupérables et les frais directs tels que les frais d'actes, les honoraires et les frais de livraison et d'installation et ce, conformément aux normes comptables NCT 5 et NCT 6.

Les immobilisations de la société sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Logiciels informatiques	3 ans
Terrains de gisements	50 ans
Terrains expropriés	20 ans
Constructions	10 ou 20 ans
Installations générales et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, Matériel et outillages industriels	10 à 20 ans
Matériels grosses réparations	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Installations, agencements et aménagements divers	10 ans
Mobiliers et matériel de Bureau	10 ans
Matériel informatique	7 ans
Voies ferrées	20 ans
Palettes	1 an

Conformément à la norme comptable NCT 13, les charges d'emprunt relatives au financement des immobilisations corporelles nécessitant une longue période de préparation sont capitalisées dans le coût d'acquisition de ces actifs pour la partie encourue pendant la période de construction.

**d) Charges reportées :**

Les charges à répartir représentent des dépenses engagées qui se rapportent à des opérations spécifiques identifiées et dont la rentabilité globale et leur impact sur des exercices ultérieurs sont démontrés.

Les charges à répartir inscrites à l'actif du bilan sont résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits. Cette période n'excède pas 3 ans à partir de l'exercice de leur constatation.

**e) Immobilisations financières :**

Elles sont comptabilisées au coût d'origine d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur juste valeur. Les plus-values ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

**f) Les stocks :**

Les stocks sont composés des produits finis, des produits en cours, des matières premières, des pièces de rechange et des autres matières consommables.

La société adopte la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des stocks.

Les stocks de marchandises sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables.

Les stocks de matières premières, pièces de rechange et consommables sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables.

Les stocks de produits finis et des produits en cours sont valorisés à leur coût de production hors taxes récupérables.

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production devant être raisonnablement rattachée à la production. Le coût de la sous-activité est déduit du coût de production.

En effet, il y a sous-activité lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production.

Le coût de la sous-activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissement et les frais de gestion et d'administration de la production, non imputés au coût de production.

**g) Clients et comptes rattachés :**

Sont présentées dans ce compte les créances ordinaires, les créances contentieuses, les créances matérialisées par des effets non échus et effets échus et impayés et des chèques impayés.

Vu la politique commerciale adoptée et les garanties exigées (hypothèques, cautions bancaires, etc ...) la société n'a pas enregistré dans l'année en cours de créances douteuses nécessitant la constatation de provisions.

**h) Les emprunts bancaires :**

Les intérêts des emprunts bancaires sont comptabilisés en charges dans l'exercice comptable au cours duquel ils sont encourus.

Pour la présentation de l'encours de la dette, les échéances à plus d'un an sont présentées parmi les passifs non courants alors que les échéances à moins d'un an figurent parmi les passifs courants.

**i) Prise en compte des revenus :**

Les revenus provenant de la vente des produits finis sont pris en compte dès leur livraison aux clients.

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2016

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Exprimés au millimes)

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				Valeurs Comptables Nettes	
	Valeurs Brutes au 31/12/2015	Acquisitions de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Valeurs Brutes au 31/12/2016	Amortissements au 31/12/2015	Dotations de de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie		Amortissements au 31/12/2016
Logiciels	1 126 648,159	2 675,500		1 129 323,659	1 080 261,690	23 084,913		1 103 346,603	<b>25 977,056</b>
<b>Totaux</b>	<b>1 126 648,159</b>	<b>2 675,500</b>	<b>0,000</b>	<b>1 129 323,659</b>	<b>1 080 261,690</b>	<b>23 084,913</b>	<b>0,000</b>	<b>1 103 346,603</b>	<b>25 977,056</b>

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				Valeurs Comptables Nettes	
	Valeurs Brutes au 31/12/2015	Acquisitions de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Valeurs Brutes au 31/12/2016	Amortissements au 31/12/2015	Dotations de de l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie		Amortissements au 31/12/2016
Terrain de gisements expropriés	5 800 470,136	40 872,000		5 841 342,136	2 088 681,580	346 629,121		2 435 310,701	<b>3 406 031,435</b>
Terrain de gisements	1 513 061,536			1 513 061,536	526 659,769	30 170,133		556 829,902	<b>956 231,634</b>
Terrains bâtis	1 225 749,591			1 225 749,591					<b>1 225 749,591</b>
Constructions	34 863 212,482	72 828,843		34 936 041,325	19 529 445,014	957 155,043		20 486 600,057	<b>14 449 441,268</b>
Matériels et Outillages	277 521 572,839	10 128 718,451		287 650 291,290	94 451 206,253	14 720 447,020		109 171 653,273	<b>178 478 638,017</b>
Matériels de Transport	13 169 110,833	86 931,500		13 256 042,333	11 548 077,538	305 099,691		11 853 177,229	<b>1 402 865,104</b>
Mobilier et Matériels de Bureau	2 351 333,714	69 290,125		2 420 623,839	2 072 124,655	81 306,157		2 153 430,812	<b>267 193,027</b>
Agencements Aménagements et Installations	5 578 655,862	154 462,305		5 733 118,167	4 759 153,360	141 351,404		4 900 504,764	<b>832 613,403</b>
Emballage Identifiable Récupérable	948 184,225		-45 248,300	902 935,925	948 184,225		-45 248,300	902 935,925	<b>0,000</b>
Immobilisations en cours	22 955 713,425	5 126 752,216	-7 713 950,865	20 368 514,776					<b>20 368 514,776</b>
<b>Totaux</b>	<b>365 927 064,643</b>	<b>15 679 855,440</b>	<b>-7 759 199,165</b>	<b>373 847 720,918</b>	<b>135 923 532,394</b>	<b>16 582 158,569</b>	<b>-45 248,300</b>	<b>152 460 442,663</b>	<b>221 387 278,255</b>

## NOTE N° 1.1

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS AU 31/12/2016**

DESIGNATIONS	Solde au 31/12/2015	Investis. 2016	Main d'œuvre	Total Investis.	TOTAL	Sorties pour immobilisation	Restes en cours
Centre de loisir	2 015,368			0,000	2 015,368	2 015,368	
Modernisation des installations de charg. et déchar. du quai	15 342 727,004	968 273,055	33 375,426	1 001 648,481	16 344 375,485		16 344 375,485
Modernisation dosage ajout Atelier broyage ciment	51 320,427			0,000	51 320,427	51 320,427	
Toiture pour camion	15 500,500			0,000	15 500,500	15 500,500	
Deux grappeurs à double attaque frontale atelier préhomo.	4 477 280,356	2 343 483,398	77 149,376	2 420 632,774	6 897 913,130	6 897 913,130	
Moder. instal. charg. et déchar. du quai (G. civil)	2 433 827,611	631 966,783	20 490,336	652 457,119	3 086 284,730		3 086 284,730
Tourillon de sortie complet pour broyeur à ciment	472 202,210	67 169,000	2 211,258	69 380,258	541 582,468	541 582,468	
Galet de broyage plus support de galet pour broyeur à cru	155 865,714	757 065,632	24 923,215	781 988,847	937 854,561		937 854,561
Passerelle d'accès au four	4 974,235	14 685,500	483,459	15 168,959	20 143,194	20 143,194	
Deux grappeurs à double attaque frontale (G. civil)		36 000,000	1 185,149	37 185,149	37 185,149	37 185,149	
Aménagement réseau incendie		143 564,374	4 726,255	148 290,629	148 290,629	148 290,629	
<b>TOTAUX</b>	<b>22 955 713,425</b>	<b>4 962 207,742</b>	<b>164 544,474</b>	<b>5 126 752,216</b>	<b>28 082 465,641</b>	<b>7 713 950,865</b>	<b>20 368 514,776</b>

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2016 à 2 662 935 dinars et se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Note</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>Provision</b>	<b>NETS</b>
Titres de participation	2,1	899 545,000	508 139,564	<b>391 405,436</b>
Autres participations	2,1	300 000,000	111 844,800	<b>188 155,200</b>
Dépôts et cautionnements	2,2	209 905,662	74 993,127	<b>134 912,535</b>
Prêts à plus d'un an	2,3	1 153 484,430		<b>1 153 484,430</b>
Obligations Etat Tunisien	2,3	100 000,000		<b>100 000,000</b>
<b>Total</b>		<b>2 662 935,092</b>	<b>694 977,491</b>	<b>1 967 957,601</b>



## TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2016

Désignations	Nombre d'actions	Montant Brut	Provision	%	NETS
LE MARBRE NOIR		6 000,000	6 000,000	100	<b>0,000</b>
COOPERATION DU NORD		770,000	770,000	100	<b>0,000</b>
LE CONFORT		35 000,000	35 000,000	100	<b>0,000</b>
LES CARRELAGES TUNISIENS		55 050,000	55 050,000	100	<b>0,000</b>
LES CARRIERES TUNISIENNES		30 100,000	30 100,000	100	<b>0,000</b>
S T E M		30 000,000	30 000,000	100	<b>0,000</b>
LES CARRELAGES THALA		1 500,000	1 500,000	100	<b>0,000</b>
FRACTUCIM		500,000	500,000	100	<b>0,000</b>
SODIS SICAR (EX. SOMNIVAS)	4 286	42 860,000	8 454,564	19,726	<b>34 405,436</b>
CIMENTS AMIANTE		31 600,000	31 600,000	100	<b>0,000</b>
CERAMIQUE TUNISIENNE	14 096	140 960,000	140 960,000	100	<b>0,000</b>
STE TUNISIENNE DE CHAUX	7 500	75 000,000	75 000,000	100	<b>0,000</b>
SODEPRI (EX. SOTEB)	16 641	83 205,000	83 205,000	100	<b>0,000</b>
SOTUCIB		10 000,000	10 000,000	100	<b>0,000</b>
FOIRE INTERNATIONAL DE TUNISIE	1 000	32 000,000			<b>32 000,000</b>
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE DE BIZERTE (EX. ZONE FRANCHE)	60 000	300 000,000			<b>300 000,000</b> (a)
STE STEG ENERGIES RENOUVELABLES	10 000	25 000,000			<b>25 000,000</b> (b)
<b>TOTAUX</b>		<b>899 545,000</b>	<b>508 139,564</b>		<b>391 405,436</b>

## AUTRES PARTICIPATIONS AU 31/12/2016

Désignations	Nombre d'actions	Montant Brut	Provision	%	NETS
ESSAIMAGE FCPR - CB	300	300 000,000	111 844,800	37,282	188 155,200 (c)
<b>TOTAUX</b>		<b>300 000,000</b>			<b>188 155,200</b>
<b>NET</b>		<b>1 199 545,000</b>	<b>619 984,364</b>		<b>579 560,636</b>

(a) Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2011 de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activité Economique de Bizerte, et suite à l'augmentation du capital par incorporation des réserves, la SCB a reçu 30000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour chaque action ancienne.

(b) -Suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2015 de la STE STEG ENERGIES RENOUVELABLES, il y a eu adoption d'une résolution pour la réduction du capital par la baisse de la valeur nominale des actions souscrites et non entièrement libérées de 10 DT à 2.500 DT. La valeur de la souscription est ramenée de 100 000 DT à 25 000 DT, soit l'annulation de 75 000 DT représentant la valeur des actions souscrites et non appelées.

- Une reprise de provision de 5 695 DT a été enregistrée en 2016.

(c) La provision sur les titres de l'ESSAIMAGE FCPR - CB a été augmenté de 70 006.800 DT.

## DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS AU 31/12/2016

Date	Désignation	Montant	Provision	Taux	Net
	S. T. E. G.	7,000	2,333	1/3	4,667
1972	S. T. E. G.	21 931,040	7 310,347	1/3	14 620,693
	S. T. E. G.	2 112,000	704,000	1/3	1 408,000
	P. T. T.	609,619	609,619	100,00%	0,000
	ACCIDENT DE TRAVAIL	100,000	100,000	100,00%	0,000
	COFFRE FORT	1,500	1,500	100,00%	0,000
	TUNIS AIR	180,485	180,485	100,00%	0,000
	DOUANES	638,866	638,866	100,00%	0,000
	S. N. C. F. T.	1 500,000	1 500,000	100,00%	0,000
	O. P. N. T.	476,000	476,000	100,00%	0,000
	SOCIETE COMMERCIALE	280,130	280,130	100,00%	0,000
	S. T. E. G.	20,000	6,667	1/3	13,333
	PROMECCO	104,000	104,000	100,00%	0,000
	S. T. E. G.	30,000	10,000	1/3	20,000
3779/76	P. T. T. P.3779	10,000	10,000	100,00%	0,000
4176/76	MAGHRAOUI	80,000	80,000	100,00%	0,000
4018/76	BOUJALLABIA	80,000	80,000	100,00%	0,000
11016/77	S. T. E. G.	21,000	7,000	1/3	14,000
196/77	S. T. E. G.	14,000	4,667	1/3	9,333
7525-60/77	P. T. T.	20,000	20,000	100,00%	0,000
4./77	O. P. N. T.	494,520	494,520	100,00%	0,000
7515/78	P. T. T.	10,000	10,000	100,00%	0,000
278/78	O. P. N. T.	9,000	9,000	100,00%	0,000
3598/78	TOTAL GAZ	10,000	10,000	100,00%	0,000
1977	S. T. E. G.	2 047,837	682,612	1/3	1 365,225
1978	S. T. E. G.	13 511,223	4 503,741	1/3	9 007,482
1714/79	S. T. O. A.	79,920	79,920	100,00%	0,000
8492/79	CHAKROUN ABDELKADER	75,000	75,000	100,00%	0,000
3414/79	BOUTEILLES POUR CANTINE	4,320	4,320	100,00%	0,000
1979	S. T. E. G.	52 297,836	17 432,612	1/3	34 865,224
1980	S. T. E. G.	45 236,579	15 078,860	1/3	30 157,719
11665/90	S. T. O. A.	2 437,000	2 437,000	100,00%	0,000
1981	S. T. E. G.	47 270,421	15 756,807	1/3	31 513,614
1982	S. T. E. G.	611,862	203,954	1/3	407,908
1983	S. T. E. G.	44 444,973	14 814,991	1/3	29 629,982
1798/83	SOCIETE LAFARGE/PALETTE	6,500	6,500	100,00%	0,000
1984	S. T. E. G.	969,485	323,162	1/3	646,323
21351/84	BOUTEILLES DE GAZ	15,000	15,000	100,00%	0,000
8016/85	GHARBI MUSTAPHA LOYER	100,000	100,000	100,00%	0,000
8430/86	LASSOUED HABIB	140,000	140,000	100,00%	0,000
24625/87	S. T. E. G. REMB. CONSM. TENSION	-30 401,933	-10 133,978	1/3	-20 267,955
10734/87	S. T. E. G. AVANCE S/CONSUM. DEPOT BIZERTE	92,000	30,667	1/3	61,333
21424/88	S. T. E. G.	13,774	4,591	1/3	9,183
21411/88	S. T. E. G.	6,117	2,039	1/3	4,078
21443/88	S. T. E. G. AVANCE S/FACTURE	11,221	3,740	1/3	7,481

## DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS AU 31/12/2016

Date	Désignation	Montant	Provision	Taux	Net
9456/90	BRANCHEMENT ELECTRICITE CARRIERE	25,000	8,333	1/3	16,667
24464/89	BRANCHEMENT ELECTRICITE CARRIERE	28,000	9,333	1/3	18,667
5666/91	S. T. E. G.	36,884	12,295	1/3	24,589
6091/91	S. T. E. G.	44,448	14,816	1/3	29,632
9984/92	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU BIZERTE	13,000	4,333	1/3	8,667
13245/93	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU BURG TALEB	52,000	17,333	1/3	34,667
9063//93	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU BURG TALEB	14,600	4,867	1/3	9,733
13943/93	1 MOIS LOYER LOGEMENT DIRECT.ADM.	250,000	83,333	1/3	166,667
2043063/97	P. T. T.	40,000	13,333	1/3	26,667
14907	LOYER DIRECTION GENERALE	1 400,000	466,667	1/3	933,333
2576	STEG	88,000	29,333	1/3	58,667
2041187	CAUTION MARCHÉ	-150,000			-150,000
8016/04	COFFRE FORT BT	100,000	33,333	1/3	66,667
12372/06	COMPTEUR SONEDE LOGT AV FARHAT HACHED	255,435	85,145	1/3	170,290
	<b>TOTAL</b>	<b>209 905,662</b>	<b>74 993,127</b>		<b>134 912,535</b>

**PRÊT A PLUS D'UN AN AU 31/12/2016**

<b>Désignations</b>	<b>Montant</b>
Prêts Fonds Social	1 153 139,055
Effets à Recevoir à Plus d'un An	345,375
<b>Total</b>	<b>1 153 484,430</b>

**OBLIGATIONS ETAT TUNISIEN AU 31/12/2016**

<b>Désignations</b>	<b>Montant</b>
Obligations Etat Tunisien	100 000,000
<b>Total</b>	<b>100 000,000</b>

**ECART DE CONVERSION ACTIF AU 31/12/2016**

<b>Désignations</b>	<b>Montant</b>
Actualisation emprunts en euros	2 499 230,880
<b>Total</b>	<b>2 499 230,880</b>

**STOCKS :**

Les stocks au 31/12/2016 se récapitulent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>Provision</b>	<b>NETS</b>
Stock de matières premières	402 835,886		<b>402 835,886</b>
Stock de matières consommables	4 684 042,165		<b>4 684 042,165</b>
Stock de matières semi-œuvrés	20 413 233,855		<b>20 413 233,855</b>
Stock de produits finis	2 034 855,084		<b>2 034 855,084</b>
Stock magasin	31 343 507,786	9 167 608,365	<b>22 175 899,421</b>
Stock négoce	20 059,511	20 059,511	<b>0,000</b>
<b>Total</b>	<b>58 898 534,287</b>	<b>9 187 667,876</b>	<b>49 710 866,411</b>

**CLIENTS AU 31/12/2016**

<b>Désignations</b>	<b>Siège</b>	<b>Agence</b>	<b>Total</b>
Clients Ordinaires	2 370 691,685		<b>2 370 691,685</b>
Clients Ordinaires autres	62 307,971		<b>62 307,971</b>
Clients Douteux	89 736,937	1 802 858,013	<b>1 892 594,950</b>
Clients Chèques Impayés	262 089,536	778 505,190	<b>1 040 594,726</b>
Clients Effets à Recevoir	1 338 536,191		<b>1 338 536,191</b>
Clients Effets à Recevoir Impayés	156 245,446	1 113 106,729	<b>1 269 352,175</b>
Clients Factures à Etablir	5 577,180		<b>5 577,180</b>
<b>Totaux</b>	<b>4 285 184,946</b>	<b>3 694 469,932</b>	<b>7 979 654,878</b>

## CLIENTS AU 31/12/2016

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Clients Ordinaires	2 370 691,685	2 060 312,530	310 379,155
Clients Ordinaires autres	62 307,971	53 812,307	8 495,664
Clients Douteux	1 892 594,950	1 891 352,154	1 242,796
Clients Chèques Impayés	1 040 594,726	1 060 641,566	-20 046,840
Clients Effets à Recevoir	1 338 536,191	1 853 733,528	-515 197,337
Clients Effets à Recevoir Impayés	1 269 352,175	1 257 890,495	11 461,680
Crédit Commercial Personnel C.B.		222,958	-222,958
Clients Factures à Etablir	5 577,180	1 475,500	4 101,680
<b>Totaux</b>	<b>7 979 654,878</b>	<b>8 179 441,038</b>	<b>-199 786,160</b>



**PROVISIONS CLIENTS & COMPTES RATTACHES****AU 31/12/2016**

Désignations	Fin 2015	Dotations 2016	Reprise 2016	31/12/2016
Provisions pour Clients	1 891 352,154	78 756,100	-270,907	1 969 837,347
Provisions Effets Impayés	1 195 153,205			1 195 153,205
Provisions Chèques Impayés	1 036 907,113			1 036 907,113
<b>Totaux</b>	<b>4 123 412,472</b>	<b>78 756,100</b>	<b>-270,907</b>	<b>4 201 897,665</b>

**PROVISIONS CLIENTS & COMPTES RATTACHES****SIEGE AU 31/12/2016**

Désignations	Fin 2015	Dotations 2016	Reprise 2016	31/12/2016
Provisions pour Clients	88 765,048	78 485,193	-270,907	166 979,334
Provisions Effets Impayés	82 046,476			82 046,476
Provisions Chèques Impayés	258 401,923			258 401,923
<b>Totaux</b>	<b>429 213,447</b>	<b>78 485,193</b>	<b>-270,907</b>	<b>507 427,733</b>

**PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES DES CLIENTS  
DES AGENCES ARRETEES LE 31/12/2016**

Désignations	Fin 2015	Dotations 2016	Reprise 2016	31/12/2016
Provisions pour Clients	1 802 587,106	270,907		1 802 858,013
Provisions Effets Impayés	1 113 106,729			1 113 106,729
Provisions Chèques Impayés	778 505,190			778 505,190
<b>Totaux</b>	<b>3 694 199,025</b>	<b>270,907</b>	<b>0,000</b>	<b>3 694 469,932</b>

## AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2016

Désignations	Montant	Total
<b>40. FOURNISSEURS DEBITEURS</b>		<b>312 484,873</b>
Fournisseurs Ordinaires usine	218 060,935	
Fournisseurs Ordinaires négoce	32 837,264	
Fournisseurs Avance sur Commande	6 015,000	
Fournisseurs Emballages & Matériels à Rendre	55 571,674	
<b>42. PERSONNEL &amp; COMPTES RATTACHES</b>		<b>300 699,840</b>
Avance et acomptes (prêt aid)	275 351,800	
Saisies et Arrêts	13 872,730	
Dons à retenir sur les employés	59,800	
Avances pour le compte du personnel (UGTT)	11 415,510	
<b>43. ETAT &amp; COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>		<b>563 506,447</b>
Retenues à la source opérées par des tiers	172 796,705	
Minimum d'impôt 2013	113 832,127	
T. F. P.	139 186,277	
Taxes de douanes	137 691,338	
<b>45. DEBITEURS DIVERS</b>		<b>1 975 385,084</b>
Divers	19 737,248	
ASTREE	3 005,562	
C. J. O.	346,495	
C. I. O. K.	172,863	
S. C. E.	1 720,870	
S. C. G.	5 786,455	
S. N. D. P.	14 312,493	
Produits à recevoir	1 905 593,214	
SORECOM	206,900	
M.D.N (REDEVANCE CARRIERE MILITAIRE)	24 502,984	
<b>46. COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER</b>		<b>48 760,962</b>
Consignation à la paierie générale	48 760,962	
<b>47. COMPTES DE REGULARISATION</b>		<b>1 445 403,078</b>
Charges constatées d'avance	1 445 403,078	
<b>TOTAL</b>	<b>4 646 240,284</b>	<b>4 646 240,284</b>

## PROVISIONS AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2016

Désignations	Montant
Provisions autres débiteurs siège	338 496,387
	<b>338 496,387</b>

**PLACEMENTS AU 31/12/2016**

<b>Banques</b>	<b>Comptes Bloqués</b>
B H BIZERTE	1 000 000,000
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000 000,000</b>

**PRETS A MOINS D'UN AN AU 31/12/2016**

<b>Désignations</b>	
Prêt à moins d'un an sur fonds social	415 015,669
	<b>415 015,669</b>

**Placements et Autres Actifs Financiers = 1 415 015,669**

## LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2016

Banques	Montants	Total
<b><u>COMPTES COURANTS BANCAIRES SIEGE</u></b>		<b>1 025 200,156</b>
S T B COMPTE EN DEVISE DOLLARS	13 994,972	
B N A AGENCE B.	2 004,671	
U B C I BIZERTE	926,343	
U I B BIZERTE	1 635,857	
B I A T BIZERTE	65 254,154	
B I A T BIZERTE COMPTE EN DEVISE	36 786,125	
A B COMPTE EN DEVISE	140 841,889	
A T B BIZERTE	215 277,655	
AMEN BANK BIZERTE	122 157,685	
BANQUE ZITOUNA	141 591,841	
C C P TUNIS	1 976,631	
T G T TUNIS	110,120	
CHEQUES A ENCAISSER	281 951,463	
EFFETS ECHUS REMIS A L'ENCAISSEMENT	230,250	
EFFETS NON ENCORE ECHUS REMIS A L'ENCAISSEMENT	460,500	
<b><u>CAISSES</u></b>	<b>1 520,157</b>	<b>1 520,157</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 026 720,313</b>	<b>1 026 720,313</b>

## CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice, s'élève à la clôture de l'exercice **2015** à **128 694 741 DT** contre **104 242 908 DT** au 31/12/2016 soit une variation de **(-24 451 833 DT)** qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Capital social	44 047 290	44 047 290	0
Réserves	101 756 626	101 889 140	-132 514
Autres capitaux propres	1 694 014	1 823 283	-129 269
Modification comptables (indemnité de départ à la retraite)	-2 010 541		-2 010 541 (*)
Résultats reportés	-19 064 972	-12 454 527	-6 610 445
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>126 422 417</b>	<b>135 305 186</b>	<b>-8 882 769</b>
<b>Résultat de l'exercice (*)</b>	<b>-22 179 509</b>	<b>-6 610 445</b>	<b>-15 569 064</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>104 242 908</b>	<b>128 694 741</b>	<b>-24 451 833</b>

La variation des capitaux propres avant affectation s'explique par :

- La constatation de l'affectation du résultat de l'exercice 2015;
- La constatation des intérêts sur prêts fonds social accordés en 2016 pour 7 514 DT ;
- La constatation des dons sur fonds social accordés en 2016 pour -140 028 DT;
- La résorption de la subvention d'investissements inscrite au résultat de l'exercice -129 269 DT ;
- Le résultat de la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

L'assemblée générale ordinaire du 28/06/2016 a décidé l'affectation du résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- Résultat de l'exercice	-6 610 445
- Résultat reportés 2015	-12 454 527
<b>Résultats reportés au 31/12/2016</b>	<b>-19 064 972</b>

(\*) L'indemnité de départ à la retraite a été constatée pour la première fois en 2016.

**RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31/12/2016**

<b>Désignations</b>	<b>Montant</b>
Réserves légales	4 404 729,000
Réserves statutaires	1 623 416,830
Réserves non statutaires	1 265 000,000
Réserves pour fonds social	1 964 150,111
Primes d'émission	92 499 330,000
<b>Total</b>	<b>101 756 625,941</b>

**AUTRES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016**

<b>Désignations</b>	<b>Montant</b>
Réserves soumises à un régime fiscal particulier	233 546,390
Subvention d'investissements	2 256 504,822
Subvention d'investissements inscrites au résultats	-796 037,099
<b>Total</b>	<b>1 694 014,113</b>

**PROVISIONS POUR LITIGES**  
**AU 31/12/2016**

Désignations	Montant
Provisions pour litiges	71 106,183
<b>Total</b>	<b>71 106,183</b>

**PROVISIONS POUR RETRAITES ET OBLIGATIONS SIMILAIRES**  
**AU 31/12/2016**

Désignations	Montant
Provisions pour départ à la retraite	2 243 279,985
<b>Total</b>	<b>2 243 279,985</b>

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités statutaires (SMIG multiplié par le nombre d'année d'activité) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles utilisées se présentent comme suit :

- Taux d'augmentation salariale : 5 %
- Taux de mortalité et de départ anticipé : 5%
- Taux d'actualisation : 8%

Ainsi une provision a été constaté pour 2 243 280 DT en crédit par le débit du compte "modifications comptables affectant les résultats reportés" en moins pour 2 010 540 DT et le résultat de l'exercice en moins pour 232 739 DT.

**PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES**  
**AU 31/12/2016**

Désignations	Montant
Provision pour reboisement et remise en état des carrières exploités	600 000,000
<b>Total</b>	<b>600 000,000</b>

**TOTAL DES PROVISIONS** **2 914 386,168**

Une provision de 600 000.000 DT est constituée pour charges de reboisement et de remise en état des carrières à raison de 50 000.000 DT par an à partir de 2014. Cette provision sera utilisée après l'exploitation totale de ces carrières.

**DETTES A LONG ET MOYEN TERME AU 31/12/2016**  
**EMPRUNTS BANCAIRES**

<b>Echéances</b>	<b>Principal</b>	<b>Reste à amortir après chaque année</b>
<b>Solde au 31/12/2016</b>		<b>76 519 118,590</b>
2018	19 857 691,474	56 661 427,116
2019	19 448 855,282	37 212 571,834
2020	19 409 282,994	17 803 288,840
2021	12 214 849,782	5 588 439,058
2022	5 197 963,589	390 475,469
2023	390 475,469	0,000
<b>Totaux</b>	<b>76 519 118,590</b>	



**FOURNISSEURS AU 31/12/2016**

<b>Désignations</b>	<b>Siège</b>	<b>Agence</b>	<b>Total</b>
Fournisseurs d'exploitation locaux	13 080 768,237	26 260,428	<b>13 107 028,665</b>
Fournisseurs d'immobilisations locaux	533 685,270		<b>533 685,270</b>
Fournisseurs Etat et Collectivités Publiques	250 971,790		<b>250 971,790</b>
Fournisseurs Effets à Payer	2 135 411,716		<b>2 135 411,716</b>
Fournisseurs d'exploitation étrangers	2 337 434,287		<b>2 337 434,287</b>
Fournisseurs d'immobilisation étrangers	5 053 805,552		<b>5 053 805,552</b>
Fournisseurs retenues de garanties locaux	8 021 634,611		<b>8 021 634,611</b>
Fournisseurs retenues de garanties étrangers	1 182 383,248		<b>1 182 383,248</b>
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'exploitation)	2 113 186,487		<b>2 113 186,487</b>
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'immobilisations)	352 155,035		<b>352 155,035</b>
Fournisseurs Actualisation des comptes	850 245,757		<b>850 245,757</b>
Fournisseurs Dépôts et Cautionnements	400,000		<b>400,000</b>
<b>Totaux</b>	<b>35 912 081,990</b>	<b>26 260,428</b>	<b>35 938 342,418</b>

## FOURNISSEURS AU 31/12/2016

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Fournisseurs d'exploitation	13 107 028,665	13 231 513,800	-124 485,135
Fournisseurs d'immobilisations	533 685,270	265 306,807	268 378,463
Fournisseurs Etat et Collectivités Publiques	250 971,790	293 417,450	-42 445,660
Fournisseurs Effets à Payer	2 135 411,716	1 234 245,939	901 165,777
Fournisseurs d'exploitation étrangers	2 337 434,287	7 656 664,259	-5 319 229,972
Fournisseurs d'immobilisation étrangers	5 053 805,552	5 191 033,552	-137 228,000
Fournisseurs Retenues de Garanties	8 021 634,611	19 031 276,654	-11 009 642,043
Fournisseurs Retenues de Garanties	1 182 383,248	1 184 890,261	-2 507,013
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'exploitation)	2 113 186,487	560 752,364	1 552 434,123
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'immobilisations)	352 155,035	519 176,549	-167 021,514
Fournisseurs Actualisation des comptes	850 245,757	0,000	850 245,757
Fournisseurs Dépôts et Cautionnements	400,000	400,000	0,000
<b>Totaux</b>	<b>35 938 342,418</b>	<b>49 168 677,635</b>	<b>-13 230 335,217</b>

## AUTRES PASSIFS COURANTS AU 31/12/2016

Désignations	Montant	Total
<b>41. CLIENTS CREDITEURS</b>		<b>879 274,914</b>
Clients ordinaires usine	380 648,277	
Clients ordinaires négoce	417 694,776	
Clients ordinaires autres	19 034,946	
Crédit commercial personnel C.B.	2 433,863	
Clients étrangers	54 376,637	
Clients ventes au comptant	5 086,415	
<b>42. PERSONNEL &amp; COMPTES RATTACHES</b>		<b>5 343 980,613</b>
Arrondies	62,483	
Assurances mutuelles et décès	3 590 224,367	
Caisse secours du personnel	31 821,296	
Epargne logements	2 075,000	
Fonds d'intéressement	89 218,008	
Rémunérations diverses	368 234,286	
Cotisation conjoncturelle provisoire	386,082	
Amicale agents SCB	828,000	
Amicale agents SCB pour ORANGE	4 160,000	
Amicale agents SCB pour OOREDOO	835,500	
Dettes provisionnées pour congés à payer	1 256 135,591	
<b>43. ETAT IMPOTS &amp; COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>		<b>1 538 294,182</b>
Impôts sur les revenus (I. R.)	316 602,715	
Impôts à liquider	20 267,757	
T. V. A. À payer	256 628,946	
Timbres fiscaux	26,500	
Obligations cautionnées	307 678,988	
Redevances sur ventes produits	125 989,509	
Redevances article constaté	224 415,043	
Retenues à la source sur paiements à des tiers	241 939,581	
Retenues à la source opérées/ des tiers non-résidents	28 129,250	
FOPROLOS	16 615,893	
<b>44. SOCIETES DE GROUPES ET ASSOCIES</b>		<b>3 550 926,855</b>
Actionnaires dividendes à payer	3 550 923,855	
Actionnaires opérations sur le capital	3,000	
<b>45. CREDITEURS DIVERS</b>		<b>1 113 951,029</b>
C.N.S.S., (C. N. S. S. COMPLEMENT CAVIS) et C.N.R.P.S.	921 430,955	
Créditeurs divers charges à payer	156 856,952	
C.N.A.M.	259,820	
SOCOREMU	35 403,302	
<b>46. COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER</b>		<b>179 372,852</b>
Comptes d'attente à régulariser	157 051,147	
Receveur de finances imputation sur articles constatés	22 321,705	
<b>47. COMPTES DE REGULARISATION</b>		<b>1 662,050</b>
Produits perçus d'avance	1 662,050	
<b>48. PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>5 317,769</b>
Provisions pour risques	5 317,769	
<b>TOTAUX</b>	<b>12 612 780,264</b>	<b>12 612 780,264</b>

## CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

AU 31/12/2016

Echéances	Principal	Reste à amortir après chaque échéance
		<b>21 391 047,831</b>
31/12/2016	392 857,100	20 998 190,731
01/01/2017	797 590,550	20 200 600,181
05/01/2017	400 000,000	19 800 600,181
27/01/2017	556,510	19 800 043,671
31/01/2017	1 454 956,128	18 345 087,543
05/02/2017	280 000,000	18 065 087,543
27/02/2017	559,756	18 064 527,787
28/02/2017	628 750,100	17 435 777,687
05/03/2017	120 000,000	17 315 777,687
27/03/2017	563,021	17 315 214,666
30/03/2017	370 037,937	16 945 176,729
31/03/2017	277 614,857	16 667 561,871
01/04/2017	556 897,900	16 110 663,971
05/04/2017	400 000,000	15 710 663,971
27/04/2017	566,305	15 710 097,666
28/04/2017	583 224,000	15 126 873,666
30/04/2017	1 830 082,984	13 296 790,682
05/05/2017	280 000,000	13 016 790,682
06/05/2017	90 126,366	12 926 664,316
10/05/2017	390 475,904	12 536 188,412
27/05/2017	569,609	12 535 618,803
29/05/2017	130 428,353	12 405 190,450
31/05/2017	250 000,100	12 155 190,350
05/06/2017	120 000,000	12 035 190,350
06/06/2017	98 414,264	11 936 776,086
13/06/2017	220 132,530	11 716 643,556
20/06/2017	46 113,149	11 670 530,407
27/06/2017	572,932	11 669 957,475
29/06/2017	142 399,302	11 527 558,173
30/06/2017	790 509,794	10 737 048,379
01/07/2017	556 897,900	10 180 150,478
05/07/2017	580 272,816	9 599 877,662
06/07/2017	98 866,150	9 501 011,512

**NOTE N° 14**

13/07/2017	240 648,347	9 260 363,165
20/07/2017	50 410,783	9 209 952,382
27/07/2017	576,274	9 209 376,108
29/07/2017	143 051,965	9 066 324,143
31/07/2017	1 466 586,381	7 599 737,762
05/08/2017	476 818,579	7 122 919,183
10/08/2017	390 475,904	6 732 443,279
13/08/2017	241 767,363	6 490 675,916
20/08/2017	50 645,192	6 440 030,724
27/08/2017	579,635	6 439 451,089
31/08/2017	628 750,100	5 810 700,989
05/09/2017	317 720,665	5 492 980,324
27/09/2017	583,016	5 492 397,308
29/09/2017	27 614,757	5 464 782,551
30/09/2017	250 000,100	5 214 782,451
01/10/2017	556 897,900	4 657 884,551
02/10/2017	370 037,937	4 287 846,614
05/10/2017	400 000,000	3 887 846,614
27/10/2017	586,417	3 887 260,197
31/10/2017	2 425 129,228	1 462 130,969
05/11/2017	280 000,000	1 182 130,969
10/11/2017	390 475,904	791 655,065
27/11/2017	589,838	791 065,227
30/11/2017	250 000,100	541 065,127
05/12/2017	120 000,000	421 065,127
27/12/2017	593,279	420 471,848
29/12/2017	27 614,757	392 857,090
31/12/2017	392 857,090	0,000
<b>Total</b>	<b>21 391 047,831</b>	

**EMPRUNTS BANCAIRES ECHUS ET IMPAYES AU 31/12/2016**

Désignations	Montant
A T B	3 597 003,812
B I A T	1 166 448,000
S T B	1 581 559,526
<b>Total</b>	<b>6 345 011,338</b>

**INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAIRES AU 31/12/2016**

**NOTE N° 14**

<b>Désignations</b>	<b>Montant</b>
Intérêts courus sur emprunts	738 780,538
AMEN BANK -Intérêts échus et impayés au 31/12/2016-	8 741,604
A T B -Intérêts échus et impayés au 31/12/2016-	372 367,382
S T B -Intérêts échus et impayés au 31/12/2016-	294 268,332
<b>Total</b>	<b>1 414 157,856</b>

**EFFETS A PAYER POUR REGLEMENT FINANCEMENT STOCK AU 31/12/2016**

<b>Désignations</b>	<b>Montant</b>
Effet à payer pour emprunt financement stock	22 145 575,297
<b>Total</b>	<b>22 145 575,297</b>

**BANQUES**

<b>Désignations</b>	<b>Montant</b>
B N A BIZERTE	1 016 045,576
S T B BIZERTE	157 657,584
B T BIZERTE	781 721,657
B H BIZERTE	195 895,421
ATTIJARI BANK	443 711,044
A T B BIZERTE COMPTE EN DEVISE	187,701
<b>Total</b>	<b>2 595 218,983</b>

## REVENUS AU 31/12/2016

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Ventes ciments	61 149 119	56 073 051	5 076 068
Ventes chaux	3 622 764	2 751 406	871 359
Ventes clinker	1 147 788		1 147 788
Transport sur ventes	34 215	56 147	-21 933
Ristournes accordées par l'entreprise	-5 996 133	-1 950 265	-4 045 868
<b>Ventes locales</b>	<b>59 957 753</b>	<b>56 930 339</b>	<b>3 027 414</b>
Ventes export ciments	1 493 388	243 155	1 250 234
<b>Ventes export</b>	<b>1 493 388</b>	<b>243 155</b>	<b>1 250 234</b>
<b>Total revenus</b>	<b>61 451 141</b>	<b>57 173 493</b>	<b>4 277 648</b>

## COUTS DES VENTES AU 31/12/2016

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Matières Premières	873 623	1 357 942	-484 319
Matières Consommables	23 338 918	24 120 166	-781 248
Matières et fournitures non stockées	15 829 218	19 114 203	-3 284 984
Etudes et prestations	173 897	225 933	-52 036
Production stockée ou déstockées (Produits finis et semi-ouvrés)	-2 834 529	-12 130 976	9 296 447
<b>(1) Achats consommés</b>	<b>37 381 127</b>	<b>32 687 267</b>	<b>4 693 860</b>
<b>(2) Charges de personnel</b>	<b>5 965 155</b>	<b>5 806 453</b>	<b>158 702</b>
<b>(3) Amortissements</b>	<b>16 328 563</b>	<b>16 168 375</b>	<b>160 188</b>
Redevances	61 856	59 684	2 172
Loyers et charges locatives	124 165	90 172	33 993
Entretiens et réparations	1 232 519	789 327	443 192
Services extérieurs L. M. C.	2 015	0	2 015
<b>(4) Services extérieurs</b>	<b>1 420 555</b>	<b>939 182</b>	<b>481 373</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	508 364	63 977	444 386
Transport (Transport et manutention calcaire à la carrière)	1 403 926	1 670 352	-266 426
Déplacements, Missions et Réceptions	8 007	21 220	-13 213
<b>(5) Autres services extérieurs</b>	<b>1 920 297</b>	<b>1 755 550</b>	<b>164 747</b>
<b>(6) Charges diverses ordinaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>(7) Sous-activité</b>	<b>-6 283 827</b>	<b>-2 753 779</b>	<b>-3 530 047</b>
<b>Coût des ventes (1 à 7)</b>	<b>56 731 871</b>	<b>54 603 049</b>	<b>2 128 822</b>



## AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION AU 31/12/2016

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Production d'Immobilisations	164 544	169 517	-4 972
Subventions d'exploitation	64 066	61 614	2 452
Reprise provisions clients négoce		120	-120
Reprise provisions stocks magasin	116 094	189 658	-73 564
Reprise provision pour impôts		74 476	-74 476
Reprise provisions sur titres de participation et dépôts et cautionnements	5 695	60 000	-54 305
Transfert de Charges (Grosses réparations)	2 419 080	1 845 093	573 987
Transfert de Charges (Immobilisations)	134 341	224 032	-89 690
<b>Total</b>	<b>2 903 820</b>	<b>2 624 509</b>	<b>279 311</b>

## FRAIS DE DISTRIBUTION AU 31/12/2016

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Matières Consommables (Fournitures de Bureaux)	0	0	0
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	0	0	0
<b>(1) Achats consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>(2) Charges de personnel</b>	<b>346 014</b>	<b>372 133</b>	<b>-26 119</b>
<b>(3) Amortissements</b>	<b>27 752</b>	<b>27 752</b>	<b>0</b>
Redevances	137 557	75 205	62 352
Loyers et charges locatives	2 908	0	2 908
Entretiens et réparations	46 981	10 331	36 651
<b>(4) Services extérieurs</b>	<b>187 446</b>	<b>85 536</b>	<b>101 910</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	139 594	130 778	8 816
Publicités, Publications et relations publiques	44 170	26 940	17 230
Transport de biens et transport collectif du personnel	278 905	167 686	111 219
Déplacements, Missions et Réceptions	14	1 000	-986
<b>(5) Autres services extérieurs</b>	<b>462 684</b>	<b>326 404</b>	<b>136 280</b>
<b>(6) Charges diverses ordinaires</b>	<b>42 933</b>	<b>0</b>	<b>42 933</b>
<b>(1 à 6) Frais de distribution</b>	<b>1 066 829</b>	<b>811 824</b>	<b>255 004</b>

## FRAIS D'ADMINISTRATION AU 31/12/2016

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Matières Consommables ( Fournitures de Bureaux)	90 280	82 494	7 786
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	41 049	44 143	-3 094
<b>(1) Achats consommés</b>	<b>131 328</b>	<b>126 637</b>	<b>4 691</b>
<b>(2) Charges de personnel</b>	<b>7 875 859</b>	<b>7 133 289</b>	<b>742 570</b>
<b>(3) Amortissements</b>	<b>248 929</b>	<b>275 837</b>	<b>-26 909</b>
Loyers et charges locatives	84 118	75 294	8 824
Entretiens et réparations	49 856	67 756	-17 900
Etudes, Recherches et divers services extérieurs	20 693	64 444	-43 751
<b>(4) Services extérieurs</b>	<b>154 667</b>	<b>207 494</b>	<b>-52 827</b>
Publicités, Publications et relations publiques	38 080	130	37 950
Transport de biens et transport collectif du personnel		-300	300
Déplacements, Missions et Réceptions	13 483	20 898	-7 414
Frais postaux et de télécommunications	101 300	58 795	42 506
Autres services extérieurs L. M. C.		14 695	-14 695
<b>(5) Autres services extérieurs</b>	<b>152 864</b>	<b>94 217</b>	<b>58 647</b>
<b>Frais d'administration (1 à 5)</b>	<b>8 563 647</b>	<b>7 837 474</b>	<b>726 173</b>

## AUTRES CHARGES AU 31/12/2016

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Matières Consommables (destinées pour immob. et gros entretiens)	2 553 421	2 071 043	482 378
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	734	4 690	-3 956
<b>(1) Achats consommés</b>	<b>2 554 155</b>	<b>2 075 733</b>	<b>478 421</b>
<b>(2) Charges de personnel (M.O. Immobilisation)</b>	<b>164 544</b>	<b>167 598</b>	<b>-3 054</b>
<b>(3) Amortissements et Provisions</b>	<b>1 127 095</b>	<b>94 391</b>	<b>1 032 705</b>
Loyers et charges locatives	9 233	5 794	3 440
Entretiens et réparations	1 752	363	1 389
Primes d'assurances	1 371 295	1 363 647	7 649
Services extérieurs L. M. C.	0	0	0
<b>(4) Services extérieurs</b>	<b>1 382 280</b>	<b>1 369 803</b>	<b>12 477</b>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	239 436	226 712	12 724
Publicités, Publications et relations publiques	249 122	270 771	-21 649
Déplacements, Missions et Réceptions	261	286	-24
Services bancaires et assimilés	211 497	72 871	138 626
Autres services extérieurs L. M. C.	8 842	-3 609	12 451
<b>(5) Autres services extérieurs</b>	<b>709 157</b>	<b>567 030</b>	<b>142 127</b>
<b>(6) Charges diverses ordinaires (jetons de présence et autres)</b>	<b>73 771</b>	<b>774 468</b>	<b>-700 698</b>
<b>(7) Impôts taxes et versements assimilés</b>	<b>275 228</b>	<b>273 140</b>	<b>2 088</b>
<b>(8) Sous-activité</b>	<b>6 283 827</b>	<b>2 753 779</b>	<b>3 530 047</b>
<b>Autres Charges (1 à 8)</b>	<b>12 570 057</b>	<b>8 075 944</b>	<b>4 494 114</b>

**CHARGES FINANCIERES AU 31/12/2016**

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	7 002 813	5 105 202	1 897 611 (a)
Transfert des charges d'emprunts en immobilisations en cours	-1 122 755	-4 548 524	3 425 769 (a)
Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	214 772	116 367	98 404
Intérêts autres dettes		39 169	-39 169
Intérêts des obligations cautionnées	31 988	36 207	-4 219
Pertes de change	451 062	352 179	98 884
Pertes de change latentes	2 799 419	309 359	2 490 060
Charges financières L. M. C.	-98		-98
<b>TOTAUX</b>	<b>9 881 992</b>	<b>1 409 959</b>	<b>7 967 242</b>

Avant l'année 2016, le schéma comptable de prise en compte des charges d'emprunts capitalisables été le suivant : DB : 2302 Immobilisations en cours, par le CR : 5302 Trésorerie.

A partir de 2016, et pour que les états financiers puissent présenter clairement les charges financières encourues et celles capitalisées, le schéma comptable a été scindé en deux :

1) DB : 6501 Intérêts des emprunts et dettes assimilées, par le CR : 5302 Trésorerie : pour faire apparaître les charges financières ;

2) DB : 2302 Immobilisations en cours, par le CR : 7901 Transfert de charges : pour faire apparaître les charges d'emprunts capitalisables. Le montant capitalisé est 1 122 755 DT.

(a) Le transfert des charges d'emprunts en immobilisations en cours en 2015 était de 4 548 524 DT contre 1 122 755 DT en 2016, soit une diminution de 3 425 769 DT.

## PRODUITS FINANCIERS AU 31/12/2016

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Produits de participations (dividendes)	66 203	28 800	37 403
Intérêts des comptes courants	32 401	26 656	5 745
Intérêts des comptes bloqués		12 871	-12 871
Intérêts sur crédits accordés aux clients	5 959		5 959
Intérêts sur emprunt obligataire Etat Tunisien	6 184	4 732	1 452
Gains de change réalisés	26 503	1 017 990	-991 487
Gains de change latents		588 837	-1 093 628
Produits financiers L. M. C.		-4 251	4 251
<b>Totaux</b>	<b>137 250</b>	<b>1 675 635</b>	<b>-2 043 175</b>

## AUTRES GAINS ORDINAIRES AU 31/12/2016

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
Produits divers ordinaires	2 944	5 577	-2 633
Subventions d'investissement inscrites au résultat	129 269	129 269	0
Jetons de présences reçus	3 000	3 000	0
Remboursement assurances	1 906 481	6 098	1 900 383
Dommages reçus (pénalité de retard)	71 845	42 952	28 893
Ventes de ferrailles mise en jeu caution et autres	116 650	287 078	-170 428
Profits sur cession d'immobilisations	7 420	454 250	-446 830
Revenus du quai usine	50 214	4 021 897	-3 971 682
Revenus de la voie ferrée		4 568	-4 568
<b>Totaux</b>	<b>2 287 824</b>	<b>4 954 688</b>	<b>-2 666 864</b>

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL 31/12/2016**

<b>PERTES DE L'EXERCICE APRES IMPOT</b>	-22 178 008,699
<b><u>REINTEGRATIONS</u></b>	
Amendes et pénalités	43 006,565
Provision dépôts et cautionnements	70 006,800
Taxes sur les voyages	240,000
Achats liés à une modification comptable	134 074,077
Services extérieurs liées à une modification comptable	2 015,368
Autres Services extérieurs liées à une modification comptable	8 842,000
Provision stock magasin	538 790,166
Provision pour risque fiscal	207 074,073
Provision clients et autres débiteurs	78 485,193
Amortissement terrain de carrière	376 799,254
Réintégration de la taxe conjoncturelle	1 500,000
Subventions excédentaires	66 044,962
Réceptions et cadeaux excédentaires	29 602,755
Gain de change latent 2015	588 836,734
Perte de change latente 2016	2 799 418,998
Impôts sur les sociétés	143 650,085
<b><u>DEDUCTIONS</u></b>	
Dividendes perçus	-66 202,978
Reprise provision stock magasin	-116 093,777
Perte de change latente 2015	-309 358,737
Gain de change latent 2016	<u>504 790,822</u>
<b>PERTE FISCALE DE L'EXERCICE</b>	<b>= -17 076 486,339</b>

Le résultat fiscal étant déficitaire, la SCB est redevable du **minimum d'impôt** sur les sociétés, celui-ci est égal à 0.2% du chiffre d'affaires local TVA comprise + 0.1% du chiffre d'affaires à l'export soit :  
 $(0.2\% \times 71\,078\,348.263) + (0.1\% \times 1\,493\,388.400) = \mathbf{143\,650.085\,DT}$

**Contribution conjoncturelle** = minimum sur le chiffre d'affaires local + minimum sur le chiffre d'affaires à l'export soit :  $1\,000.000 + 500.000 = \mathbf{1\,500.000\,DT}$ .



**ETAT DES REPORTS DEFICITAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES**

Année	Résultat fiscal	Dotations aux amortissements	Déficit d'exploitation de l'exercice	Amortissements réputés différés en période déficitaire	Déficit reportable
2012	3 833 530,237	12 994 162,690	0,000	3 833 530,237	3 833 530,237
2013	16 566 114,357	11 941 295,782	4 624 818,575	11 941 295,782	16 566 114,357
2014	7 745 665,291	11 763 430,110	0,000	7 745 665,291	7 745 665,291
2015	6 087 365,338	16 906 245,853	0,000	6 087 365,338	6 087 365,338
2016	17 076 486,239	16 605 243,482	471 242,757	16 605 243,482	17 076 486,239
			<b>5 096 061,332</b>	<b>46 213 100,130</b>	<b>51 309 161,462</b>

**Engagements financiers au 31/12/2016**

Types d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1/Engagement données</b>						
<b>2/Engagement Reçus</b>						
a) Garanties personnelles						
cautionnements	10 313 503.380 DT 499 183.87 \$ 9 629 873.40 €	10 313 503.380 DT 499 183.87 \$ 9 629 873.40 €				
<b>Total Engagement Reçus</b>	10 313 503.380 DT 499 183.87 \$ 9 629 873.40 €	10 313 503.380 DT 499 183.87 \$ 9 629 873.40 €				
<b>3/Engagements réciproques</b>						
Emprunt en dinars obtenu non encore encaissé	9 800 000,000 Dt	9 800 000,000 Dt				
Emprunt en euros obtenu non encore encaissé	16 581 606,74 €	16 581 606,74 €				
Crédit consenti non encore versé						
<b>Total Engagements réciproques en dinars</b>	<b>9 800 000,000 Dt</b>	<b>9 800 000,000 Dt</b>				
<b>Total Engagements réciproques en euros</b>	<b>16 581 606,74 €</b>	<b>16 581 606,74 €</b>				
<b>TOTAL</b>						

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETES**

Postes concernés	Montant Garanti	Biens données en garanties	valeurs comptable des biens	provisions
<b>Emprunt d'investissement</b>	<b>80 500 000,000 Dt</b>	Terrain		
		fonds de commerce		
	<b>35 697 259,00 €</b>	l'outillage et materiel		

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE »  
La baie de Sebra, 7018 BIZERTE

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la **société les Ciments de Bizerte** arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

## **I. Rapport sur les états financiers annuels**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la société les Ciments de Bizerte, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers**

Les organes de Direction et d'Administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserves.

### **3. Opinion**

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société les Ciments de Bizerte au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **4. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- a. En Décembre 2016, la société a confié la mission de l'inventaire physique de ses immobilisations à un cabinet externe. Toutefois, le rapprochement des résultats de l'inventaire avec les comptes et la constatation des ajustements comptables éventuels ne sont pas encore achevés. Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la concordance entre les comptes et les existants réels correspondants. Au 31 décembre 2016, les soldes desdits comptes totalisent, en brut, 374 977 045 dinars.
- b. L'imputation des charges fixes dans le coût de revient des stocks a été faite sur la base d'une capacité normale de production ré-estimée par les services techniques de la société à 815 000 tonnes par an.
- c. Le rapprochement de l'inventaire physique des stocks avec les comptes correspondants arrêtés au 31 décembre 2016 a dégagé un écart de 5132 Tonnes de Coke de pétrole pour une valeur de 1 040 604 dinars. De l'avis des responsables de la Société, ledit écart correspond à des quantités de stock qui ont été accordées à titre de prêt à deux cimenteries du secteur et qui ont été récupérées en 2017.

## **II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. Les informations sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2016, sont conformes à celles contenues dans les états financiers relatifs audit exercice.
2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. Ceci nous a permis de constater ce qui suit :
  - ✓ Les propriétaires de 25 690 actions de la société ne sont pas identifiés.
  - ✓ Des comptes de valeurs mobilières relatifs à 71 189 actions ne comportent pas toutes les informations obligatoires prévues par l'article 3 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001.
3. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées et nos recommandations ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi

Abdellatif ABBES



*Hatem OUNALLY*

**Hatem OUNALLY**  
**C.O.K Audit & Consulting**  
*Société d'Expertise Comptable*

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
2ème Etage, Imm. 10, Rue 8003  
8002 Montplaisir - Tunis - Tunisie  
Tél: (216) 71.903.707 - Fax: (216) 71.903.708

xamen,

C

A

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE »  
La baie de Sebra, 7018 BIZERTE**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions réglementées**

#### **1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2016**

Nous vous informons que le conseil d'administration de votre société ne nous a pas avisé de l'existence de conventions ou opérations conclues au cours de l'exercice 2016.

#### **2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la société et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2016 :

- a. Un contrat de crédit signé en 2009, pour un montant de 5 000 000 dinars accordé par la banque STB avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 1,5%, sur une durée de remboursement de 6 ans ;
- b. Deux contrats de crédit signés en 2009, pour des montants de 1 600 000 dinars et 400 000 dinars accordés par la banque BNA avec un taux d'intérêt indexé sur le TMM majoré de 3,75%, sur une durée de remboursement de 10 ans ;
- c. Deux contrats de crédit signés respectivement en 2013 pour 2 300 000 dinars et en 2015 pour 20 000 000 dinars accordés par la banque BH, se détaillant comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Banque	Montant Nominal	Montant nominal débloqués antérieurs à 2016	Montant nominal débloqué en 2016	Taux d'intérêt	Durée de remboursement
BH 2013	2 300 000	2 300 000	-	TMM + 2.50%	3 ans
BH 2015	20 000 000	6 900 000	3 300 000	TMM + 2%	28 Trimestres dont 4 Trimestres de grâce
Total	<b>22 300 000</b>	<b>9 200 000</b>	<b>3 300 000</b>	-	-

d. Une convention de crédit consortial à moyen terme signée en 2014 se détaille comme suit :

- Crédits en dinars

Banque	Montant nominal	Montant nominal débloqués antérieurs à 2016	Montant nominal débloqué en 2016	Taux d'intérêt	Durée de remboursement
STB	22 500 000	22 500 000	0	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
BT	18 000 000	18 000 000	0	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
ATTIJARI BANK	20 000 000	20 000 000	0	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
Total	<b>60 500 000</b>	<b>60 500 000</b>	<b>0</b>	-	-

- Crédits en devise

Banque	Valeur en EURO	Contre valeur en Dinars	Montant nominal débloqués Antérieurs à 2016		Montant nominal débloqué en 2016		Taux d'intérêt	Durée de remboursement
			EURO	DINARS	EURO	DINARS		
BIAT	6 000 000	13 312 800	6 000 000	13 312 000	-	-	EURIBOR + 2%	7 ans dont une année de grâce
ATB	9 100 000	20 184 860	9 100 000	20 184 860	-	-	EURIBOR + 2%	7 ans dont une année de grâce
Total	<b>15 100 000</b>	<b>33 497 660</b>	<b>15 100 000</b>	<b>33 496 860</b>	-	-	-	-

La situation comptable des crédits de la Société les Ciments de Bizerte au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

**- Crédits en dinars**

Banque	Montant nominal	Montants remboursés		Reste à rembourser	
		2009-2015	2016	2017	Années suivantes
STB	5 000 000	4 285 714	357 143	357 143	-
BNA	2 000 000	857 142	285 714	285 714	571 430
BH	12 500 000	1 677 853	622 147	1 434 582	8 765 418
STB	22 500 000	1 875 000	2 525 583	3 750 000	14 349 417
ATTIJARI BANK	20 000 000	1 440 000	2 960 000	3 200 000	12 400 000
BT	18 000 000	2 000 001	3 000 001	3 250 001	9 749 997
<b>Total</b>	<b>80 000 000</b>	<b>12 135 710</b>	<b>9 750 588</b>	<b>12 277 440</b>	<b>45 836 262</b>

**- Crédits en devises**

Banque	Montant nominal	Montants remboursés		Reste à rembourser	
		2009-2015	2016	2017	Années suivantes
BIAT	6 000 000 €	-	240 000 €	1 440 000 €	4 320 000 €
ATB	9 100 000 €	451 631 €	179 713 €	2 980 777 €	5 487 879 €
<b>Total</b>	<b>15 100 000 €</b>	<b>451 631 €</b>	<b>419 713 €</b>	<b>4 420 777 €</b>	<b>9 807 879 €</b>

- e. Les crédits pour financement de stock obtenus au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Banque	Montant du Crédit Obtenu en 2016	Montants remboursés	Reste à rembourser
		2016	2017
ZITOUNA BANK	6 620 288	4 251 779	2 368 508
AMEN BANK	-	-	3 200 000
B H	-	-	3 630 705
<b>Total</b>	<b>6 620 288</b>	<b>4 251 779</b>	<b>9 199 213</b>

**II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

**1. Rémunération du Président Directeur Général**

La rémunération de l'actuel Président Directeur Général de la société les Ciments de Bizerte pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 s'élève à un total brut de 49 320 dinars tel que fixée par l'arrêté de la Présidence du gouvernement du 24 octobre 2014. En outre, il bénéficie des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction;
- Un quota mensuel de carburant de 450 litres valorisé pour un montant de 8 910 dinars;
- La prise en charge des frais de Téléphone.

Enfin, nous vous rappelons que l'ex-Président Directeur Général, ancien directeur administratif de la société a bénéficié au cours des exercices 2008-2009 d'un prêt personnel. Le solde en cours, au 31 décembre 2016, est de 345, 375 dinars.

Ce prêt matérialisé par des traites et constaté parmi les prêts accordés au personnel est en cours de remboursement.



## **2. Rémunération des membres du conseil d'administration :**

L'assemblée générale ordinaire réunie le 28 juin 2016 a fixé le montant des jetons de présence à 3 000 dinars brut pour chaque membre du Conseil d'Administration. Les jetons de présence constatés dans les charges de l'exercice 2016 totalisent un montant brut de 18 000 dinars.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 28/04/2017**

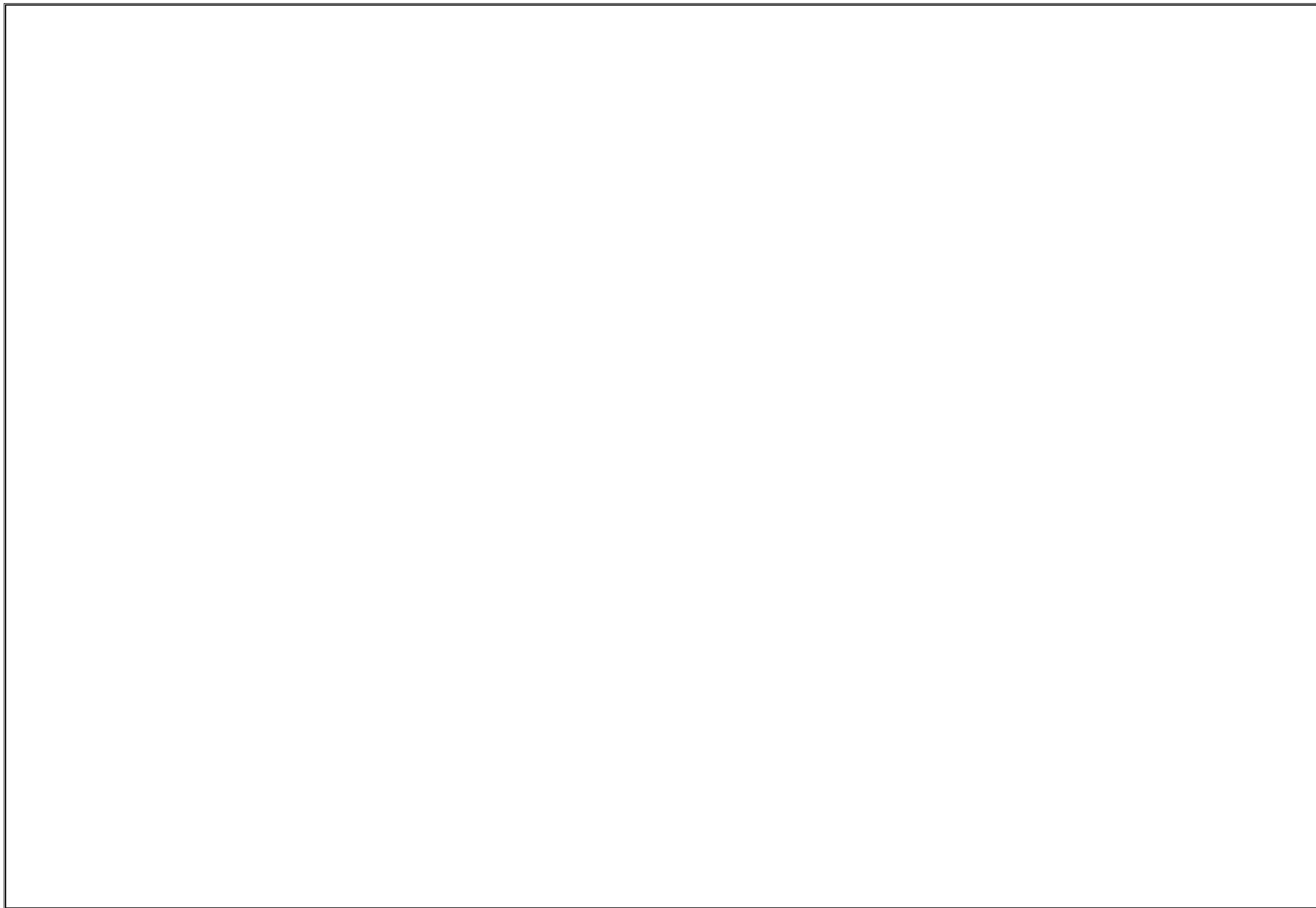
*Les commissaires aux comptes*

**Cabinet UAT**

**Abdellatif ABBES**

**Cabinet COK AUDIT & CONSULTING**

**Hatem OUNALLY**



## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

### **SANIMED**

**Siège social** : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

La société « **SANIMED** » publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Chiraz DRIRA et Mr Nizar BARKIA.

**SOCIETE SANIMED.SA**  
**BILAN**

arrêté au 31 décembre 2016 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	IV.1	202 478	146 783
Amortissements des immobilisations incorporelles	IV.2	(139 679)	(122 637)
		<b>62 799</b>	<b>24 145</b>
Immobilisations corporelles	IV.3	57 484 161	50 852 724
Amortissements des immobilisations corporelles	IV.4	(19 627 337)	(17 088 989)
		<b>37 856 825</b>	<b>33 763 735</b>
Immobilisations financières	IV.5	3 210 282	3 040 510
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	IV.6	(700 000)	(700 000)
		<b>2 510 282</b>	<b>2 340 510</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>40 429 905</b>	<b>36 128 391</b>
Autres actifs non courants	IV.7	736 566	182 038
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>41 166 472</b>	<b>36 310 429</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	IV.8	17 068 230	8 764 799
Provisions pour dépréciation des stocks	IV.9	(55 833)	(55 833)
		<b>17 012 397</b>	<b>8 708 966</b>
Clients et comptes rattachés	IV.10	8 732 064	7 673 429
Provisions pour dépréciation des clients	IV.11	(1 528 891)	(1 528 891)
		<b>7 203 173</b>	<b>6 144 538</b>
Autres actifs courants	IV.12	4 590 140	1 069 147
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.13	2 797 837	2 654 342
<b>Total des actifs courants</b>		<b>31 603 547</b>	<b>18 576 992</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>72 770 019</b>	<b>54 887 421</b>

**SOCIETE SANIMED.SA**  
**BILAN**

Arrêté au 31 décembre 2016 (exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	IV.14	8 640 000	7 200 000
Réserves	IV.15	760 835	460 987
Résultats reportés	IV.16	4 257 121	2 982 598
Autres capitaux propres	IV.17	64 631	75 403
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat</u></b>		<b><u>13 722 588</u></b>	<b><u>10 718 988</u></b>
<b>Résultat de l'exercice</b> (dont 1 351 600 dinars au titre du dégrèvement physique prévu par l'article 7 du CII).		2 695 503	3 014 372
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>		<b><u>16 418 091</u></b>	<b><u>13 733 360</u></b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	IV.18	18 543 702	23 907 019
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b><u>18 543 702</u></b>	<b><u>23 907 019</u></b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.19	12 855 367	7 709 990
Autres passifs courants	IV.20	2 872 923	1 659 048
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.21	22 079 937	7 878 003
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>37 808 227</u></b>	<b><u>17 247 042</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>56 351 928</u></b>	<b><u>41 154 061</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>		<b><u>72 770 019</u></b>	<b><u>54 887 421</u></b>

**SOCIETE SANIMED.SA**  
**Etat de résultat**  
**Arrêté au 31 décembre 2016 (exprimé en dinar tunisien)**

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	V.1	32 350 462	28 705 893
Autres produits d'exploitation	V.2	111 909	108 868
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>		<b><u>32 462 371</u></b>	<b><u>28 814 761</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	V.3	(5 252 049)	(1 718 574)
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	16 406 710	13 793 027
Charges de personnel	V.5	8 577 903	7 358 833
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	2 803 820	1 572 888
Autres charges d'exploitation	V.7	3 637 994	3 381 707
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b><u>26 174 378</u></b>	<b><u>24 387 880</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 287 993</b>	<b>4 426 881</b>
Charges financières nettes	V.8	2 958 839	945 823
Produits des placements	V.9	47 868	47 055
Autres gains ordinaires	V.10	221 162	10 744
Autres pertes ordinaires	V.11	21 552	17 012
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>3 576 632</b>	<b>3 521 845</b>
Impôt sur les bénéfices	V.12	700 407	507 473
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>2 876 225</b>	<b>3 014 372</b>
Eléments extraordinaires (Pertes)	V.13	180 722	0
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b> (dont 1 351 600 dinars au titre du dégrèvement physique prévu par l'article 7 du CII).		<b><u>2 695 503</u></b>	<b><u>3 014 372</u></b>

## SOCIETE SANIMED.SA

**Etat des flux de trésorerie Arrêté au 31 décembre 2016 (exprimé en dinar tunisien)**

Désignation	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>2 695 503</b>	<b>3 014 372</b>
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		2 803 820	1 572 888
Variations des :			
Stocks		(8 303 431)	(1 376 308)
Créances		(568 060)	(2 684 604)
Autres actifs		(3 566 394)	1 198 995
Fournisseurs et autres dettes		6 359 251	(348 511)
Quote-part subvention d'investissement		(10 772)	(10 772)
Transfert de charges			30 741
Actualisation des placements		79 030	64 765
Cession d'immobilisations		(38 850)	
Acquisitions des titres de placement	VI.10	(500 513)	(106 102)
Cessions des titres de placement	VI.11	104	419
Blocages de fonds et financements	VI.12	(15 701 580)	(13 121 985)
Débloquages de fonds et financements	VI.13	17 760 296	17 068 517
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>1 008 403</b>	<b>5 302 414</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants	VI.1	(7 451 241)	(10 710 021)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	VI.2	(178 771)	(161 878)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	VI.3	9 000	66 689
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissements</b>		<b>(7 621 013)</b>	<b>(10 805 210)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	VI.4	6 000 000	6 234 791
Encaissements des billets de trésorerie	VI.5	34 000 000	20 000 000
Remboursements des billets de trésorerie	VI.6	(31 000 000)	(13 500 000)
Encaissements provenant des emprunts leasing	VI.7	1 557 830	953 768
Remboursements des emprunts bancaires	VI.8	(5 136 534)	(7 175 330)
Remboursements des emprunts leasing	VI.9	(473 321)	(298 670)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>4 947 974</b>	<b>6 214 559</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(1 664 635)</b>	<b>711 763</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(924 707)</b>	<b>(1 636 470)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	VI.14	<b>(2 589 342)</b>	<b>(924 707)</b>

## Notes aux Etats Financiers

Les états financiers de la société SANIMED sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996. Les principes et les méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers. Les présents états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 totalisant au bilan 72 770 019 dinars et dégageant un résultat positif de 2 695 503 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

### I- Présentation de la société :

La société «SANIMED» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 27 avril 1998. Son capital s'élève au 31 décembre 2016 à 8 640 000 DT divisé en 8 640 000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation des articles sanitaires en céramique. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Aouebed du gouvernorat de Sfax.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

### II- Les Faits marquants de l'exercice :

L'entrée en production des nouveaux investissements réalisés par notre société dans le cadre de l'extension de son unité de production a été réalisée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Au cours de l'exercice 2016, la société a entamé la procédure d'introduction en bourse.

### III- Les Principes, Règles et Méthodes Comptables :

#### III.1- Unité Monétaire :

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

#### III.2- Les immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

* Concessions, marques et brevets	33%
* Logiciels	15%, 20% et 33%
* Constructions	5% et 10%
* AAI Constructions	2.5 %, 5% et 10%
* Matériel et outillage industriel	5%, 10%, 15% et 20%
* Installations techniques, matériels et outillages ind	10%
* Installations techniques	5% et 10%
* Matériel de transport	20% et 33%



* Matériel de transport à statut juridique particulier	20% et 33%
* Autres matériels roulants	10%, 20%, 25% et 33%
* Mobilier et matériel de bureau	10% et 15%
* Matériel informatique	10%, 15% et 33%
* Equipement de climatisation	10% et 33%
* Autres immobilisations corporelles	5% et 10%

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation des immobilisations acquises par voie de leasing.

### **III.3- Les Emprunts :**

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

### **III.4- La Comptabilisation Des immobilisations acquises en leasing :**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **III.5- La valorisation des stocks :**

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

☒ Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liés au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

☒ Les stocks de moules sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production.

☒ Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.

☒ Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et

☒ Les produits semi-finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la NCT 4 relative aux stocks, la méthode choisie par la société pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks est la méthode de l'inventaire intermittent.

### **III.6- La comptabilisation des revenus :**

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

### **III.7- La Comptabilisation Des opérations en monnaies étrangères :**

Conformément aux dispositions du paragraphe 06 de la NCT 15 relative aux opérations en monnaie étrangère, les actifs, passifs, produits et charges résultant d'une opération en monnaie étrangère sont convertis en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date.

A la date de clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture et la différence de change est inscrite au compte gain ou perte de change.

### **IV- Notes Sur Le Bilan**

**31/12/2016    31/12/2015**

#### **Note IV.1 Immobilisations Incorporelles :**

	<b>202 478</b>	<b>146 783</b>
* Logiciels	200 938	145 242
* Concessions, Marques Et Brevets	1 540	1 540

#### **Note IV.2 Amortissement des Immobilisations Incorporelles :**

**(139 679)    (122 637)**

* Amortissements Logiciels	(138 139)	(121 276)
* Amortissements Concessions Marques Et Brevets	(1 540)	(1 361)

#### **Note IV-3 Immobilisations Corporelles :**

**57 484 161    50 852 724**

* Terrains	3 497 022	3 497 022
* Constructions	12 388 758	12 032 104
* Constructions à statut juridique particulier	1 333 835	0
* Agencements & Aménagements	1 589 895	1 064 490
* Installations Techniques	2 858 773	2 421 148
* Matériel Industriel	27 424 796	23 375 465
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	279 599	222 343
* Outillages Industriels	1 832 270	1 562 356
* Matériel de Bureau	418 900	328 071
* Matériel de Transport	2 547 504	2 476 863
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	1 902 415	1 639 698
* Matériel Informatique	292 492	236 455
* Autres Immobilisations	255 922	242 470
* Equipements -Climatisation-	117 831	109 161
* Constructions en Cours	382 755	618 813
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	237 823	1 026 264

* Matrices en Cours	122 982	0
* Matériel de Transport en Cours	588	0

**Note IV.4 Amortissements des Immobilisations** (19 627 337) (17 088 989)

**Corporelles :**

* Amortissements Matériel de Transport	(1 957 619)	(1 845 672)
* Amortissements Matériel de Transports à Statut Juridique Particulier	(686 960)	(335 953)
* Amortissements Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(54 977)	(31 012)
* Amortissements Matériel Informatique	(210 140)	(168 271)
* Amortissements Constructions	(2 967 206)	(2 365 416)
* Amortissements Constructions à statut juridique particulier	(35 532)	0
* Amortissements Matériel Industriel	(10 597 218)	(9 578 038)
* Amortissements Installations Techniques	(1 385 373)	(1 293 010)
* Amortissements Outillage Industriel	(411 827)	(355 342)
* Amortissements Agencements & Aménagements	(920 982)	(766 654)
* Amortissements Equipements - Climatisation	(84 641)	(79 535)
* Amortissements Matériel de Bureau	(157 871)	(128 702)
* Amortissements Autres Immobilisations	(156 988)	(141 383)

**Note IV.5 Immobilisations Financières :** 3 210 282 3 040 510

* Titres de Participation	2 655 550	2 664 550
* Dépôts et Cautionnements	5 841	1 570
* Avance / Consommation Electricité	120 049	95 160
* Avance / Consommation Gaz	276 342	243 344
* Avance / Consommation SONEDE	2 500	2 500
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	150 000	33 386

• Conformément à l'article 5 du contrat pour la fourniture de gaz naturel N°91170 conclu avec la STEG en date du 27 septembre 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

• Conformément à l'article 8 du contrat pour la fourniture de l'énergie électrique en moyenne tension N°91165 conclu avec la STEG en date du 16 juin 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

En ce qui concerne l'avance sur consommation de la SONEDE, il s'agit d'une caution sur les compteurs, de ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la SONEDE qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

• Conformément à l'article 12 du contrat d'affacturage conclu avec l'UNIFACTOR en date du 10 février 2014, le fond de garantie correspond aux prélèvements de 10% opérés sur les créances achetées. Ce fond constitue un gage en numéraire pouvant servir à tout moment à couvrir la position débitrice de SANIMED dans les livres de l'UNIFACTOR.

De ce fait, ce fond de garantie constitue une caution au nom de l'UNIFACTOR qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

**Tableau détaillé des titres de participation :**

Désignation	Au 31/12/2015	Acquisition / Libérations	Cessions	Au 31/12/2016	Provisions	VCN au 31/12/2016	% de détention
MOBILFLEX	610 000	0	0	610 000	0	610 000	30,50%
SOTES	60 550	0	0	60 550	0	60 550	10%
UTIME	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0,14%
SOMOSAN	575 000	0	0	575 000	0	575 000	4,67%
TP INCOMA LIBYE	1 400 000	0	0	1 400 000	700 000	700 000	9,92%
SANITEC	9 000	0	9 000	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>2 664 550</b>	<b>0</b>	<b>9 000</b>	<b>2 655 550</b>	<b>700 000</b>	<b>1 955 550</b>	

Nous n'avons pas constaté une provision sur les titres détenus dans le capital des sociétés SOMOSAN et MOBILFLEX pour les raisons suivantes :

- SOMOSAN : Un plan de restructuration de la société est en cours d'élaboration prévoyant notamment le rééchelonnement des dettes bancaires et la compression des charges d'exploitation ainsi que l'obtention de l'engagement du gouvernorat de Gafsa pour la connexion du site de production au réseau du Gaz naturel.
- MOBILFLEX : L'évaluation du patrimoine de la société a dégagé une plus-value de l'ordre de 287 508 dinars.

**Note IV.6 Provisions sur Immobilisations Financières :** (700 000) (700 000)

\* Provisions sur Titres de Participation (700 000) (700 000)

**Note IV.7 Autres Actifs Non Courants :** 736 566 182 038

\* Charges à Répartir 1 287 038 522 930

\* Résorptions Charges à Répartir (550 472) (340 892)

La résorption des charges à répartir au titre de l'exercice 2016 s'élève à 209 580 dinars.

La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire.

Les activités dont lesquelles la société est engagée ainsi que les taux de résorption des charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	Montant capitalisé 2016	Montant capitalisé 2015	Taux
FOIRE FRUNKFURT		105 015	33%
FOIRE 2016	279 961		50%
Frais d'introduction en bourse	484 148		50%
<b>Total</b>	<b>764 109</b>	<b>105 015</b>	

**Note IV.8 Stocks :** 17 068 230 8 764 799

\* Stock - Matières Premières & Consommables 4 909 000 2 007 971

* Stock - Moules	659 333	562 125
* Stock - Emballages	241 203	230 369
* Stock - Produits En Cours	711 034	581 765
* Stock - Produits Finis	10 270 423	5 147 644
* Stock - Marchandises	277 236	234 925
<b>Note IV.9 <u>Provisions sur Stocks :</u></b>	<b>(55 833)</b>	<b>(55 833)</b>
* Provisions sur Stock - Produits Finis	(55 833)	(55 833)
<b>Note IV.10 <u>Clients et Comptes Rattachés :</u></b>	<b>8 732 064</b>	<b>7 673 429</b>
* Clients Ordinaires	7 048 180	6 144 538
* Clients Effets à Recevoir	154 993	0
* Clients Douteux	1 528 891	1 528 891
<b>Note IV.11 <u>Provisions pour Dépréciation des Clients :</u></b>	<b>(1 528 891)</b>	<b>(1 528 891)</b>
* Provisions pour Dépréciation des Clients & Comptes Rattachés	(1 528 891)	(1 528 891)
<b>Note IV.12 <u>Autres Actifs Courants :</u></b>	<b>4 590 140</b>	<b>1 069 147</b>
* Prêts au Personnel	205 929	194 796
* Fournisseurs, Ristournes à Obtenir	124 204	100 266
* Etat et Collectivités Publiques (Actifs)	536 001	0
* Débiteurs Divers	3 724 007	774 084
<b>Note IV.13 <u>Liquidités et Equivalents de Liquidités :</u></b>	<b>2 797 837</b>	<b>2 654 342</b>
* Banques	75 896	140 569
* Caisse	11 227	16 287
* Blocage de Fonds	238 652	1 628
* MAC Actions SOMOCER	2	231 507
* Actions SICAV FIDELITY	11 283	10 874
* STB Finance (Titres STB)	67 223	94 754
* MAXULA BOURSE Actions SOMOCER	180 007	0
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000	90 000
* Intérêt Cours Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	18 507	13 107
* Intérêt Cours Billet Trésorerie AB CORPORATION	75 000	35 000
* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000	500 000
* Billet Trésorerie SOMOCER	500 000	0
* Chèques en Caisse	978 929	1 405 683
* Chèques à L'encaissement	24 050	94 865
* Effets à L'Encaissement	10 291	20 068
* Effets à L'Escompte	16 772	0

Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT 7 relative aux placements, les actions détenues par MAC SA, STB FINANCE et MAXULA BOURSE ainsi que les billets de trésorerie au nom de la société SOPPEC INVEST, AB CORPORATION et SOMOCER constituent des placements à court terme du fait que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an.

Notons que le fait de les détenir pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause ses classements si l'intention n'a pas changé.

Lors de leurs acquisitions, les placements sont comptabilisés à leur coût Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la NCT 7 relative aux placements.

A la date de clôture les placements à court terme sont évalués :

-à la valeur du marché qui correspond au cours en bourse moyen pondéré du mois de décembre pour les titres cotés en bourse.

-au coût d'acquisition pour les billets de trésorerie.

Les plus ou moins- value dégagée des placements cotés très liquide sont portés en résultat. Les moins-values des autres placements font l'objet de provisions.

<i>Désignation</i>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Acquisitions ou souscriptions</b>	<b>Cessions</b>	<b>Reclassement</b>	<b>Actualisation</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
* MAC Actions SOMOCER	231 507			(241 349)	9 843	2
* SICAV FIDELITY	10 874	513	104			11 283
* STB FINANCE (Titres STB)	94 754				(27 531)	67 223
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	0			241 349	(61 342)	180 007
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000					90 000
* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000					500 000
* Billet Trésorerie SOMOCER	0	500.000				500 000
	<b>927 135</b>	<b>500 513</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>(79 030)</b>	<b>1 348 515</b>

**\* Actions détenues par « MAC SA »**

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur de marché</b>
FIDELITY SICAV	50	104.808	104.470
FIDELITY SICAV	2	102.764	104.470
FIDELITY SICAV	51	104.401	104.470
FIDELITY SICAV	5	102.682	104.470

**\* Actions détenues par « STB FINANCE »**

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur de marché</b>
STB	17 250	5,8	3.897

**\* Actions détenues par « MAXULA BOURSE »**

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur de marché</b>
SOMOCER	119 210	2.025	1.510

Le compte « blocage de fonds » est présenté au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités car il s'agit d'un chèque versé sans mention de date facilement convertible en liquidité par simple mention de date.

Les comptes « MAC actions SOMOCER », « STB FINANCE, Titres STB », « MAXULA BOURSE actions SOMOCER », « billets de trésorerie SOPPEC INVEST », « billets de trésorerie AB CORPORATION », « intérêts courus billets de trésorerie SOPPEC INVEST » et « intérêts courus billets de trésorerie AB CORPORATION » sont présentés au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités dans la mesure où ils correspondent à des placements à court terme très liquide facilement convertibles en un montant connu de liquidités et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

**Note IV.14 Capital Social:** **8 640 000**    **7 200 000**

\* Capital Social 8 640 000    7 200 000

Le capital social de notre société s'élève à 8 640 000 dinars divisé en 8 640 000 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

**Note IV.15 Réserves :** **760 835**    **460 987**

\* Réserve Légale 760 835    460 987

**Note IV. 16 Résultats Reportés :** **4 257 121**    **2 982 598**

\* Résultats Reportés 4 257 121    2 982 598

**Note IV. 17 Autres Capitaux Propres :** **64 631**    **75 403**

\* Subventions d'Investissement 64 631    75 403

La société a encaissé au cours des exercices 2013 deux subventions d'investissements pour un montant de 58 685 et 49 034 dinars. Les subventions d'investissement sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations acquises.

Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissements. Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Nature des subventions d'investissements	Date Acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2015	Dotations aux amort.	Amort. cumulés	VCN au 31/12/2016
I.T.P	15/01/2013	6,67%	58 685	17 606	41 079	5 869	23 475	35 210
2ème Plan de mise à niveau	06/05/2013	6,67%	49 034	14 710	34 324	4 903	19 613	29 421
<b>Total</b>			<b>107 719</b>	<b>32 316</b>	<b>75 403</b>	<b>10 772</b>	<b>43 088</b>	<b>64 631</b>

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2016 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Capital	Réserves légales	Résultats reportés	Subvention d'inv.	Subvention d'inv. inscrite au résultat	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015	7 200 000	460 987	2 982 598	107 719	(32 316)	3 014 372	<b>13 733 360</b>
Affectation de résultat 2015	1 440 000	299 848	1 274 523	0		(3 014 372)	<b>0</b>
Résultat au 31/12/ 2016						2 695 503	<b>2 695 503</b>
Amortissements subventions					(10 772)		<b>(10 772)</b>
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>8 640 000</b>	<b>760 835</b>	<b>4 257 121</b>	<b>107 719</b>	<b>(43 088)</b>	<b>2 695 503</b>	<b>16 418 091</b>

**Le résultat par action (bénéfice) 2016 = 2 695 503 / 8 640 000 = 0,312 dinars.**

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Nombre moyen pondéré d'actions	8 640 000	7 200 000
Résultat net	2 695 503	3 014 372
<b>Résultat par action</b>	<b>0,312</b>	<b>0,419</b>

Le restant sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances 2013-54 du 30/12/2013 totalisent 1 861 622 dinars et qui se détaillent comme suit :

Réserves légales	304 008
Résultats reportés	1 557 614
<b>Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finance 2013-54</b>	<b>1 861 622</b>

**Note IV. 18 Emprunts :**

	<b>18 543 702</b>	<b>23 907 019</b>
* Emprunt - BIAT	500 829	699 938
* Emprunt - BH	2 441 740	2 500 000
* Emprunt - STB	1 539 530	2 132 982
* Emprunt - BTK	3 142 156	3 805 489
* Emprunt - BFT	221 278	360 994
* Emprunt - BNA	1 686 458	1 930 208
* Emprunt - ATB	6 000 000	3 000 000
* Emprunt - BT	996 667	1 256 667
* Crédit Billet de Trésorerie ATD SICAR	0	7 000 000
* Emprunt - ATL Leasing	396 909	364 080
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	17 772	24 879
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	301 416	393 381
* Emprunt - AI WIFACK Leasing	1 298 946	346 260
* Emprunt - Recette des Finances	0	92 142

**\* Tableau détaillé des emprunts :**

Emprunts	Solde au 31-12-2015			Mouvements de la période		Solde au 31-12-2016		
	Total début de la période	Echéance à + 1 an	Echéance à - 1 an	Acquisitions	Règlements échéances	Total fin de la période	Echéance à + 1 an	Echéance à - 1 an
STB 400 MDT	142 857	57 143	85 714	0	57 143	85 714	0	85 714
STB 600 MDT	214 285	85 714	128 571	0	85 714	128 571	0	128 571
STB 2150 MDT	1 970 833	1 582 639	388 194	0	358 333	1 612 500	1 224 306	388 194
STB 143MDT	131 083	105 264	25 819	0	23 833	107 250	81 431	25 819
STB 189 MDT	173 250	139 125	34 125	0	31 500	141 750	107 625	34 125
STB 88 MDT	80 667	64 778	15 889	0	14 667	66 000	50 111	15 889
STB 48 MDT	44 000	35 333	8 667	0	8 000	36 000	27 333	8 667
STB 82 MDT	78 434	62 985	15 449	0	14 261	64 174	48 725	15 449
BH 1820 MDT	340 092	0	340 092	0	313 050	27 041	0	27 041
BH 2500 MDT	2 500 000	2 500 000	0	0	0	2 500 000	2 441 740	58 260
BIAT 950 MDT	203 941	15 174	188 767	0	188 767	15 174	0	15 174
BIAT 1100 MDT	855 158	684 764	170 394	0	155 771	699 388	500 829	198 558
BNA 1100 MDT	1 100 000	1 042 708	57 292	0	45 833	1 054 167	905 208	148 958
BT 800 MDT	800 000	773 333	26 667	0	13 333	786 667	613 333	173 333
BNA 400 MDT	400 000	387 500	12 500	0	12 500	387 500	337 500	50 000
BNA 300 MDT	300 000	300 000	0	0	0	300 000	262 500	37 500
BT 500 MDT	500 000	483 333	16 667	0	8 333	491 667	383 333	108 333
BNA 200 MDT	200 000	200 000	0	0	0	200 000	181 250	18 750
BTK 1200 MDT	633 356	433 364	199 992	0	183 326	450 030	233 372	216 658
BTK 1500 MDT	1 357 721	1 204 330	153 391	0	140 294	1 217 428	1 038 852	178 576



BTK 2700 MDT	2 443 898	2 167 794	276 104	0	252 529	2 191 370	1 869 933	321 437
ATB 3000 MDT	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0
BFT 850 MDT	512 353	360 994	151 359	0	139 716	372 637	221 278	151 359
BFT 140 MDT	11 624	0	11 624	0	11 624	0	0	0
ATB3000 MDT (2)	0	0	0	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0
<b>Total emprunts bancaires</b>	<b>17 993 552</b>	<b>15 686 275</b>	<b>2 307 277</b>	<b>6 000 000</b>	<b>5 058 528</b>	<b>18 935 027</b>	<b>16 528 659</b>	<b>2 406 368</b>
ATD SICAR	7 000 000	7 000 000	0	34 000 000	31 000 000	10 000 000	10 000 000	0
Recette finances	164 142	92 142	72 000	0	164 142	0	0	0
Leasing	1 497 040	1 128 600	368 441	1 557 830	473 321	2 581 549	2 015 043	566 506
<b>Total</b>	<b>26 654 734</b>	<b>23 907 017</b>	<b>2 747 718</b>	<b>41 557 830</b>	<b>36 695 991</b>	<b>31 516 576</b>	<b>28 543 702</b>	<b>2 972 874</b>

**\* Tableau détaillé des emprunts leasing:**

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Echéance à -d'1 an	Echéance entre 1 et 5 ans	Total des paiements restants au 31/12/2016	Charges d'intérêts à payer	V. actualisée des paiements restants
2013	356 950	Matériel et outillage	49 913	1 538	0	1 538	0	1 538
2013	369 980	Matériel et outillage	22 025	1 931	0	1 931	14	1 946
2013	445 990	Matériel et outillage	38 398	5 591	0	5 591	106	5 697
2013	390 370	Matériel de transport	134 648	33 214	0	33 214	1 096	34 309
2013	397 050	Matériel de transport	31 037	7 682	0	7 682	261	7 943
2014	407 200	Matériel de transport	177 134	36 779	47 547	84 326	7 265	91 592
2014	434 540	Matériel et outillage	40 067	8 262	14 799	23 062	2 845	25 907
2014	413 520	Matériel et outillage	71 197	15 082	20 785	35 866	3 465	39 331
2014	428 550	Matériel et outillage	37 697	7 886	13 264	21 150	2 414	23 564
2014	484 580	Matériel de transport	37 219	10 274	4 585	14 859	830	15 689
2014	503 370	Matériel de transport	124 210	25 007	53 032	78 039	9 700	87 739
2014	446 830	Matériel et outillage	39 867	8 028	16 892	24 919	3 451	28 370
2014	446 820	Matériel et outillage	61 739	12 432	26 159	38 591	5 346	43 936
2014	446 140	Matériel de transport	47 197	9 505	19 829	29 333	3 801	33 134
2015	509 750	Matériel et outillage	30 000	5 769	15 539	21 307	3 899	25 207
2015	454 750	Matériel de transport	68 135	13 511	31 076	44 587	5 316	49 903
2015	506200008	Matériel et outillage	39 869	7 107	17 772	24 879	3 807	28 686
2015	517 920	Matériel de transport	43 699	8 430	22 441	30 871	4 461	35 332
2015	515 390	Matériel et outillage	26 260	5 038	13 682	18 720	3 590	22 310
2015	512 920	Matériel et outillage	44 845	8 719	22 328	31 047	5 263	36 309
2015	526 550	Matériel de transport	28 830	5 521	15 253	20 774	3 562	24 336
2015	529 360	Matériel et outillage	117 068	22 294	63 562	85 856	14 397	100 253
2015	478 850	Matériel et outillage	52 559	10 016	28 502	38 518	6 384	44 902
2015	504 610	Matériel de transport	80 063	14 644	51 074	65 718	10 301	76 019
2015	205 270	Matériel de transport	422 439	77 408	269 060	346 468	53 240	399 708
2016	567 600	Matériel et outillage	34 920	6 169	23 637	29 805	6 654	36 459
2016	478 830	Matériel de transport	52 900	9 547	35 308	44 854	8 321	53 175
2016	582 150	Matériel et outillage	46 000	8 021	33 044	41 065	8 929	49 993
2016	215 600	Construction	1 240 000	136 529	1 029 886	1 166 415	405 565	1 571 980
2016	537 800	Matériel de transport	37 345	9 947	30 231	40 178	5 615	45 792
2016	601 810	Matériel et outillage	56 000	17 522	32 982	50 504	6 147	56 651
2016	589 190	Matériel de transport	61 895	13 473	45 209	58 682	11 944	70 627
2016	606 040	Matériel et outillage	22 050	3 633	17 567	21 200	5 581	26 780
<b>Total</b>			<b>3 417 225</b>	<b>566 506</b>	<b>2 015 043</b>	<b>2 581 549</b>	<b>613 568</b>	<b>3 195 117</b>

**Note IV. 19: Fournisseurs et Comptes Rattachés :**

\* Fournisseurs

**12 855 367 7 709 990**

**8 573 159 4 944 726**

* Fournisseurs Effets à Payer	4 282 208	2 765 264
<b>Note IV. 20 : <u>Autres Passifs Courants :</u></b>	<b>2 872 923</b>	<b>1 659 048</b>
* Personnel, Rémunérations Dues	1 436 491	1 147 976
* Etat et Collectivités Publiques (Passif)	1 132	346 729
* Charges à Payer	1 435 300	164 344
<b>Note IV. 21 : <u>Concours Bancaires et autres Passifs financiers</u></b>	<b>22 079 937</b>	<b>7 878 003</b>
* Crédits de Financement Stocks	1 960 000	1 748 000
* Crédits de Financement Export	2 189 000	1 653 400
* MCNE STB	1 211 740	93 600
* Echéances à Moins d'un an / Dettes à long terme	12 972 874	2 675 718
* Crédit Recette de Finances	0	72 000
* Intérêts Courus	189 858	103 722
* Découvert Mobilisé BTK	130 000	450 000
* Découvert Mobilisé STB	250 000	0
* Découvert Mobilisé BH	500 000	0
* Découverts Bancaires	2 676 465	1 081 563
<b>Note V.1 : <u>Revenus :</u></b>	<b>32 350 462</b>	<b>28 705 893</b>
* Chiffre d'Affaires Local	23 942 688	22 215 178
* Chiffre d'Affaires à L'Exportation	8 407 774	6 490 714
<b>Note V. 2 : <u>Autres Produits d'Exploitation :</u></b>	<b>111 909</b>	<b>108 868</b>
* Produits des Autres Activités	101 138	98 096
* Quotes-parts des Subvention d'investissement	10 772	10 772
<b>Note V.3 : <u>Variation des stocks des Produits Finis et des Encours :</u></b>	<b>(5 252 049)</b>	<b>(1 718 574)</b>
* Variation des Stocks des produits finis et des encours	(5 252 049)	(1 718 574)
<b>Note V. 4 : <u>Achats d'approvisionnements et MP</u></b>		
<b><u>Consommés:</u></b>	<b>16 406 710</b>	<b>13 793 027</b>
* Achats de Matières Premières	10 705 493	6 302 607
* Achats Autres Fournitures Consommables	4 735 247	3 878 002
* Variations des Stocks de Matières et Fournitures	(3 051 382)	342 266
* Achats de Marchandises	227 309	120 023
* Achats non Stockés	3 790 044	3 150 129
<b>Note V. 5 : <u>Charges de Personnel</u></b>	<b>8 577 903</b>	<b>7 358 833</b>
* Salaires et Autres Charges	7 249 071	6 100 724
* Charges Sociales Légales	1 328 832	1 258 109

**Note V. 6 : Dotations aux Amortissements et aux Provisions**

	<b>2 803 820</b>	<b>1 572 888</b>
* Dotations aux Amortissements	2 803 820	1 572 888

**Note V. 7 : Autres Charges d'Exploitation :**

	<b>3 637 994</b>	<b>3 381 707</b>
* Locations	178 644	170 074
* Entretiens & Réparations	539 625	498 881
* Assurances	245 412	147 794
* Etudes, Recherches et Divers Services	285 893	507 559
* Publicités	232 829	340 952
* Dons	75 230	132 679
* Transports et Déplacements	884 768	606 608
* Réceptions	84 137	46 942
* Frais de Communication	87 923	119 863
* Commissions Bancaires	223 884	215 063
* Jetons de Présence	75 000	82 500
* Impôts et Taxes	251 481	237 636
* Charges Immobilisées	(46 342)	(198 420)
* Achats non Stockés	519 509	473 575

**Note V. 8 : Charges Financières Nettes :**

	<b>2 958 839</b>	<b>945 823</b>
* Intérêts des Emprunts	1 641 349	365 089
* Intérêts d'Escomptes Bancaires	322 543	198 887
* Pertes Liées à des Participations	79 031	64 769
* Intérêts sur Financement Devises BTK	0	6 447
* Intérêts Financement Export	108 951	64 976
* Intérêts Financement Stock	99 704	92 736
* Intérêts MCNE	87 160	8 858
* Echelles d'Intérêts	169 198	107 061
* Intérêts Billet de Trésorerie	8 895	0
* Intérêts Découvert Mobilisé BTK	2 047	31 302
* Intérêts Découvert Mobilisé STB	11 414	31 302
* Intérêts Découvert Mobilisé BH	9 144	31 302
* Intérêts des Obligations Cautionnées	2 950	3 627
* Intérêts FACTORING	50 849	11 583
* Pertes de Change	568 274	198 071
* Intérêts de Retard Impayés	122 155	28 227
* Gain de Change	(324 826)	(235 810)

**Note V. 9 Produits des Placements :**

	<b>47 868</b>	<b>47 055</b>
* Produits des billets de trésorerie	47 400	45 955
* Autres Produits	468	1 100

**Note V. 10 Autres Gains Ordinaires :**

	<b>221 162</b>	<b>10 744</b>
* Autres Gains	221 162	10 744

<b>Note V. 11 <u>Autres Pertes Ordinaires :</u></b>	<b>21 552</b>	<b>17 012</b>
* Autres Pertes Ordinaires	21 552	17 012
<b>Note V. 12 <u>Impôts sur les sociétés :</u></b>	<b>700 407</b>	<b>507 473</b>
* Impôts sur Les Sociétés	700 407	507 473
<b>Note V. 13 <u>Éléments extraordinaires :</u></b>	<b>180 722</b>	<b>0</b>
* Contribution conjoncturelle 2016	180 722	0
<b>Note VI.1 <u>Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisation Corp. et Incorp. :</u></b>	<b>(7 451 241)</b>	<b>(10 710 021)</b>
* Logiciels	(55 696)	(11 380)
* Terrains	0	(993 153)
* Constructions	(356 654)	(6 627 281)
* Constructions à statut juridique particulier	(1 333 835)	0
* Agencements & Aménagements	(525 405)	(29 770)
* Installations Techniques	(437 625)	(880 773)
* Matériel Industriel	(4 049 331)	(11 589 166)
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(57 255)	(97 690)
* Outillages Industriels	(269 914)	(518 786)
* Matériel de Bureau	(90 828)	(115 698)
* Matériel de Transport	(70 641)	(957 024)
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	(262 717)	(400 967)
* Matériel Informatique	(56 038)	(56 650)
* Autres Immobilisations	(13 451)	(20 399)
* Equipements -Climatisation-	(8 670)	(15 604)
* Reclassement Constructions en Cours	236 057	3 754 453
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	788 441	7 733 120
* Matrices en Cours	(122 982)	201 762
* Matériel de Transport en Cours	(588)	201 762
* Charges à Répartir	(764 109)	(105 015)
* Avance Versée / Immobilisation Corporelle	0	20 000
<b>Note VI.2 <u>Décaissements affectés à l'acquisition d'Immobilisations Financières :</u></b>	<b>(178 771)</b>	<b>(161 878)</b>
* Titres de Participation	0	(9 000)
* Dépôts et Cautionnements	(4 271)	(1 050)
* Avance / Consommation Electricité	(24 889)	(26 225)
* Avance / Consommation Gaz	(32 998)	(74 922)
* Avance / Consommation SONEDE	0	(74 922)
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	(116 614)	(50 681)
<b>Note VI.3 <u>Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations financières :</u></b>	<b>9 000</b>	<b>66 689</b>
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	9 000	66 689

<b>Note VI.4 <u>Encaissements provenant des Emprunts</u></b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 234 791</b>
<b><u>Bancaires :</u></b>		
* Emprunt STB	0	370 649
* Emprunt BNA	0	200 000
* Emprunt ATB	6 000 000	3 000 000
* Emprunt BH	0	2 500 000
* Emprunt Recette de Finances	0	164 142
<b>Note VI. 5 <u>Encaissements des billets de trésorerie :</u></b>	<b>34 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
* Encaissements des Billets de Trésorerie	34 000 000	20 000 000
<b>Note VI. 6 <u>Remboursements des billets de trésorerie :</u></b>	<b>(31 000 000)</b>	<b>(13 500 000)</b>
* Remboursements des Billets de Trésorerie	(31 000 000)	(13 500 000)
<b>Note VI. 7 <u>Encaissements provenant des emprunts Leasing :</u></b>	<b>1 557 830</b>	<b>953 768</b>
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	96 965	200 757
* Emprunt - ATL Leasing	220 866	290 703
* Emprunt - Al WIFACK Leasing	1 239 999	422 439
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	0	39 869
<b>Note VI. 8 <u>Remboursements des emprunts bancaires :</u></b>	<b>(5 136 534)</b>	<b>(7 175 330)</b>
* Emprunt - BIAT	(344 538)	(588 219)
* Emprunt - BH	(313 050)	(292 876)
* Emprunt - STB	(593 451)	(547 938)
* Emprunt - BTK	(576 148)	(1 248 373)
* Emprunt - BFT	(151 340)	(574 092)
* Emprunt - ATB	(3 000 000)	(3 344 000)
* Emprunt - BT	(21 667)	
* NAIB Euro Sfax	0	(57 915)
* Emprunt UIB	0	(350 000)
* Emprunt BNA	(58 333)	(210 000)
* Emprunt Recette de Finances	(164 142)	0
* Intérêts Courus	86 136	38 083
<b>Note VI. 9 <u>Remboursements des emprunts Leasing :</u></b>	<b>(473 321)</b>	<b>(298 670)</b>
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	(185 067)	(153 025)
* Emprunt - ATL Leasing	(137 802)	(108 748)
* Emprunt - Al WIFACK Leasing	(143 954)	(28 405)
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	(6 498)	(8 492)
<b>Note VI. 10 <u>Acquisitions des titres de placements :</u></b>	<b>(500 513)</b>	<b>(106 102)</b>
* MAC Actions FIDELITY	(513)	(6 052)
* STB Finance (Titres STB)	0	(100 050)
* Billet de trésorerie SOMOCER	(500 000)	0
<b>Note VI. 11 <u>Cessions des titres de placements :</u></b>	<b>104</b>	<b>419</b>
* Cession Titres MAC Actions FIDELITY	104	419

<b>Note VI. 12 <u>Blocages de Fonds et Financements :</u></b>	<b>(15 701 580)</b>	<b>(13 121 985)</b>
* Blocage de Fonds	(1 987 140)	(3 163 501)
* Crédits de Gestion	(13 714 440)	(9 958 485)
<b>Note VI. 13 <u>Débloques de Fonds et Financements :</u></b>	<b>17 760 296</b>	<b>17 068 517</b>
* Blocage de Fonds	1 750 116	3 165 032
* Crédits de Gestion	16 010 180	13 903 485
<b>Note VI. 14 <u>Trésorerie à la clôture de l'exercice :</u></b>	<b>(2 589 342)</b>	<b>(924 707)</b>
* Banques	(2 600 569)	(940 994)
* Caisse	11 227	16 287

## **VII -Informations Sur Les Parties Liées :**

### **VII.1 Ventes – Clients :**

Les ventes TTC réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
* Société SANITEC	320 540	36 781
* Société SANIMEUBLE	1 023 883	487 318
* Société ABC	84 655	86 360
* Société SOMOSAN	0	4 621
* Société SOMOCER	25 006	0
	<b>1 454 084</b>	<b>615 080</b>

### **VII.2 Achats - Fournisseurs :**

Les achats TTC réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
* Société SANITEC	855 805	227 007
* Société SANIMEUBLE	1 604 259	483 444
* Société SOMOSAN	28 113	0
* Société ABC	3 411	0
* Société SOTEMAIL	2 403	1 026
* Société AB CORPORATION	0	297 366
	<b>2 493 991</b>	<b>1 008 843</b>

### **VII.3 Comptes courants et débiteurs créditeurs divers des parties liées :**

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directs ou par personne interposée avec la société SANIMED se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs & créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOPPEC INVEST	108 507	0
AB-CORPORATION	3 154 335	0
SOMOSAN	501 000	0
SOMOCER	501 000	0
SANIMEUBLE	30 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 291 842</b>	<b>0</b>

## VIII - Engagements Hors Bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises Liées	Associés	Observation
<b>VIII.1- Engagements donnés</b>						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	398 891	398 891				Caution en faveur de la STEG et de la SONEDE
-Aval						
-Autres garanties	150 000	150 000				Fond de garantie au profit de UNIFACTOR
b) Garanties réelles - Hypothèques						
	2 050 000	2 050 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres fonciers (T.F) 24167, 24168, 24169
	2 000 000	2 000 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres fonciers (T.F) 24167, 24168, 24169
	1 820 452	1 820 452	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T : hypothèque en 1 er rang et en paru passu avec la BIAT sur les TF: 24167, 24168, 24169
	2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les TF: 24167, 24168, 24169, 24170, 26255, 26530 et en 1 er rang sur le TF 28 530
	3 350 000	3 350 000	0	0	0	BH: contrat de crédit de gestion:hypothèque en rang utile sur les TF: 24167, 24168, 24169, 24170, 26255, 26530 et en 1 er rang sur le TF 28 530
	2 700 000	2 700 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile et en paru passu avec ATB et BNA sur les terrains objet des titres fonciers (T.F) 24167, 24168, 24169, 24170, 24171, 26255, 26530
	1 000 000	1 000 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres fonciers (T.F) 24167, 24168, 24169, et de 1 er rang sur le TF 24171
	3 035 000	3 035 000	0	0	0	STB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF: 24167, 24168, 24169, 24170, 24171, 26530 et de 1 er rang sur le TF 26255
	1 580 000	1 580 000	0	0	0	BFT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF: 24170
	850 000	850 000	0	0	0	BFT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres fonciers (T.F) 24167, 24168, 24169, 24170 , 24171
	5 400 000	5 400 000	0	0	0	BTK: contrat de crédits à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres fonciers (T.F) 24167, 24168, 24169
	1 950 000	1 950 000	0	0	0	BTK: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF: 24167, 24168, 24169
	1 075 000	1 075 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF: 24167, 24168, 24169, 24170, 26255, 26530
	2 000 000	2 000 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres fonciers (T.F) 24167, 24168, 24169, 24170 , et de 1 er rang et en paru passu avec STB et ATB sur le TF : 26255 et de 1 er rang sur le TF :26531

	1 634 000	1 634 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF: 24167, 24168, 24169
	3 000 000	3 000 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres fonciers (T.F) 24167, 24168, 24169, 24170 , et de 1 er rang et en paru passu avec STB et BNA sur le TF : 26255
	3 000 000	3 000 000				ATB: contrat de crédit à M.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres fonciers (T.F) 24167, 24168, 291204 , et de 1 er rang et en paru passu avec STB et BNA sur le TF : 26255
	1 300 000	1 300 000	0	0	0	BT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF: 24167, 24168, 24169, 24170, 26255
	1 300 000	1 300 000	0	0	0	BT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF: 24167, 24168, 24169, 24170
- Nantissements	1 100 000	1 100 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	2 000 000	2 000 000	0	0	0	UIB: contrat de crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	7 670 452	7 670 452	0	0	0	BH: contrats de crédit à L.T et crédits de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	6 735 000	6 735 000	0	0	0	STB: contrats de crédit à L.T et un crédit de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en paru passu avec ATB et BNA sur matériel à acquérir à hauteur de 2 700 000
	2 430 000	2 430 000	0	0	0	BFT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur matériel à acquérir à hauteur de 850 000
	7 350 000	7 350 000	0	0	0	BTK: contrats de crédits à L.T et crédits de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur four tunnel à hauteur de 2 700 000
	3 075 000	3 075 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acqérir à hauteur de 1 075 000 et en paru passu sur matériels à acquérir avec ATB et STB à hauteur de 2 000 000
	7 634 000	7 634 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acqérir à hauteur de 1 634 000 et en paru passu sur matériels à acquérir avec BNA et STB à hauteur de 3 000 000
	2 600 000	2 600 000	0	0	0	BT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en 1er rang sur matériel à acqérir à hauteur de 1 300 000
c) effet escomptés et non échus	5 537 277	4 879 028	0	658 249	0	Les effets escomptés et non échus relatifs aux parties liées concernent les sociétés du groupe
Unifactor	1 005 474	1 005 474				
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
<b>Total</b>	<b>89 230 545</b>	<b>88 572 296</b>	<b>0</b>	<b>658 249</b>	<b>0</b>	
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	0					
-Aval	0					
-Autres garanties	0					



b) Garanties réelles - Hypothèques	0					
- nantissements	1 100 000			1 100 000		Nantissement de 550 000 actions détenues par la société AB copration dans la capital de la société SOMOCER
c) effet escomptés et non échus	0					
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>			<b>1 100 000</b>		

### VIII.3- Engagements réciproque

* emprunt obtenu non encore encaissé	0					
* Crédit consenti non encore versé	0					
*opération de portage	0					
*crédit documentaire	0					
*commande d'immobilisation	0					
*commande de longue durée	0					
*contact avec le personnel	0					

### II. Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés	Provision en garantie
* Emprunt obligatoire	0		0
* Emprunt d'investissement	25 620 452	37 177 753	0
* Emprunt courant de gestion	15 924 000		0
* autres (Compte Courant +billet de trésorerie)	10 000 000	0	0

### VIII.4. Intérêts sur contrats Leasing non encore échus

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
ATL	356950	49 913	0
TUNISIE Leasing	369980	22 025	14
ATL	445990	38 398	106
ATL	390370	134 648	1 096
ATL	397050	31 037	261
ATTIJARI Leasing	407200	177 134	7 265
ATTIJARI Leasing	434540	40 067	2 845
ATL	413520	71 197	3 465
ATL	428550	37 697	2 414
ATL	484580	37 219	830
ATTIJARI Leasing	446820	61 739	9 700
ATTIJARI Leasing	446830	39 867	3 451

ATL	503370	124 210	5 346
ATTIJARI Leasing	446140	47 197	3 801
IJARA	1506200008	39 869	3 899
ATL	526550	28 830	5 316
ATL	529360	117 068	3 807
ATL	509750	30 000	4 461
ATTIJARI Leasing	454750	68 135	3 590
ATL	517920	43 699	5 263
ATL	515390	26 260	3 562
ATL	512920	44 845	14 397
ATTIJARI Leasing	478850	52 559	6 384
ATTIJARI Leasing	504610	80 063	10 301
EL WIFAK	205270	422 439	53 240
ATL	567600	34 920	6 654
ATTIJARI Leasing	478830	52 900	8 321
ATL	582150	46 000	8 929
EL WIFAK	215600	1 240 000	405 565
ATTIJARI Leasing	537800	37 345	5 615
ATL	601810	56 000	6 147
ATL	589190	61 895	11 944
ATL	606040	22 050	5 581
<b>Total</b>		<b>3 417 225</b>	<b>613 568</b>

#### **VIII.5. Intérêts sur crédit bancaires non encore échus**

<b>Organisme Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>Intérêts non courus</b>
BIAT	950 000	2 826
BIAT	1 100 000	121 803
STB	2 700 000	445 787
STB	1 000 000	16 016
BFT	850 000	45 988
BTK	1 200 000	42 229
BTK	2 700 000	609 847
BTK	1 500 000	338 787
BNA	2 000 000	741 799
ATB	3 000 000	102 460
BT	1 300 000	291 603
BH	2 500 000	1 047 825
ATB	3 000 000	41 948
<b>Total</b>	<b>23 800 000</b>	<b>3 209 649</b>

#### **IX. Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination:**

La classification des produits et des charges de l'exercice 2016 se fait conformément à la méthode autorisée.

Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit :

Charge par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
<b>Coefficient</b>		<b>79%</b>	<b>17%</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>
Achats consommés	16 406 710	12 961 301	2 789 141	164 067	492 201
Autres charges d'exploitation	3 637 994	2 874 015	618 459	36 380	109 140
Frais de personnel	8 577 903	6 776 543	1 458 244	85 779	257 337
Impôts et taxes	807 161	637 657	137 217	8 072	24 215
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	2 803 820	2 215 018	476 649	28 038	84 115
Charges financières	2 958 839	2 337 483	503 003	29 588	88 765
<b>TOTAL</b>	<b>35 192 428</b>	<b>27 802 019</b>	<b>5 982 713</b>	<b>351 924</b>	<b>1 055 773</b>

**X- Les Immobilisations acquises en Leasing :**

Contrat N° 356950 : COMPRESSEUR VIS POUR ROLLAIR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	1 538	0	1 538
<b>Total</b>	<b>1 538</b>	<b>0</b>	<b>1 538</b>

Contrat N° 369980 : RAMPE DE CHARGEMENT MOBILE 7 TONNES

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	1 931	15	1 946
<b>Total</b>	<b>1 931</b>	<b>15</b>	<b>1 946</b>

Contrat N° 445990 : CHARIOT ELEVATEUR MARQUE CLARK

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	5 591	106	5 697
<b>Total</b>	<b>5 591</b>	<b>106</b>	<b>5 697</b>

Contrat N° 390370 : PREMIUM LANDER

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	33 214	1 095	34 309
<b>Total</b>	<b>33 214</b>	<b>1 095</b>	<b>34 309</b>

Contrat N° 397050 : CAMIONNETTE MITSUBISHI L200

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	7 682	261	7 943
<b>Total</b>	<b>7 682</b>	<b>261</b>	<b>7 943</b>

Contrat N° 407200 : BMW

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	36 779	5 167	41 946
2018	40 429	2 074	42 503
2019	7 118	25	7 143
<b>Total</b>	<b>84 326</b>	<b>7 266</b>	<b>91 592</b>

Contrat N° 434540 : CHARIOT ELEVATEUR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	8 262	1 766	10 028
2018	9 086	942	10 028
2019	5 714	137	5 851
<b>Total</b>	<b>23 062</b>	<b>2 845</b>	<b>25 907</b>

Contrat N° 413520 : CHARIOTS ELEVATEURS 2 CLARKS

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	15 082	2 399	17 481
2018	16 446	1 035	17 481
2019	4 338	31	4 369
<b>Total</b>	<b>35 866</b>	<b>3 465</b>	<b>39 331</b>

Contrat N° 428550 : CHARIOT ELEVATEUR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	7 886	1 540	9 426
2018	8 639	786	9 425
2019	4 625	88	4 713
<b>Total</b>	<b>21 150</b>	<b>2 414</b>	<b>23 564</b>

Contrat N° 484580 : PEUGEOT 301

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	10 275	767	11 042
2018	4 584	63	4 647
<b>Total</b>	<b>14 859</b>	<b>830</b>	<b>15 689</b>

Contrat N° 446820 : COMPRESSEUR A VIS

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	12 432	3 075	15 507
2018	13 693	1 814	15 507
2019	12 466	456	12 922
<b>Total</b>	<b>38 591</b>	<b>5 345</b>	<b>43 936</b>

Contrat N° 446830 : CHARIOT ELVEVATEUR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	8 027	1 985	10 012
2018	8 842	1 171	10 012
2019	8 050	295	8 345
<b>Total</b>	<b>24 919</b>	<b>3 451</b>	<b>28 370</b>

Contrat N° 503370 : PASSAT

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	25 007	5 573	30 580
2018	27 694	3 296	30 990
2019	25 338	831	26 169
<b>Total</b>	<b>78 039</b>	<b>9 700</b>	<b>87 739</b>

Contrat N° 446140: SEMI REMORQUE BENNE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	9 505	2 190	11 695
2018	10 406	1 288	11 694
2019	9 423	323	9 745
<b>Total</b>	<b>29 333</b>	<b>3 801</b>	<b>33 134</b>

Contrat IJARA LD 1506200008 CHARIOT ELEVATEUR DIESEL TRIPLEX :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	7 108	1 951	9 059
2018	7 775	1 284	9 059
2019	8 503	555	9 058
2020	1 493	17	1 510
<b>Total</b>	<b>24 879</b>	<b>3 807</b>	<b>28 686</b>

Contrat N° 526550 VOLKSWAGEN CADDY :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2017	5 521	1 780	7 301
2018	6 103	1 198	7 301
2019	6 747	554	7 301
2020	2 403	30	2 433
<b>Total</b>	<b>20 774</b>	<b>3 562</b>	<b>24 336</b>

Contrat N° 529360 CHARGEUSE PELLETEUSE :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	22 294	7 048	29 342
2018	24 532	4 810	29 342
2019	26 996	2 346	29 342
2020	12 034	193	12 227
<b>Total</b>	<b>85 856</b>	<b>14 397</b>	<b>100 253</b>

Contrat N°509750 UNITE D'OSMOSE:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	5 769	1 987	7 756
2018	6 436	1 320	7 756
2019	7 181	575	7 756
2020	1 921	18	1 938
<b>Total</b>	<b>21 307</b>	<b>3 900</b>	<b>25 207</b>

Contrat N° 454750 PASSAT 1.4 TSI :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	13 511	2 917	16 428
2018	14 820	1 808	16 628
2019	16 256	591	16 847
<b>Total</b>	<b>44 587</b>	<b>5 316</b>	<b>49 903</b>

Contrat N° 517920 POLO SEDAN 1.6 TDI :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	8 430	2 278	10 708
2018	9 339	1 508	10 847
2019	10 346	655	11 001
2020	2 756	20	2 776
<b>Total</b>	<b>30 871</b>	<b>4 461</b>	<b>35 332</b>

Contrat N° 515390 RAMPE DE CHARGEMENT 7 TONNES :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	5 037	1 827	6 865
2018	5 649	1 216	6 865
2019	6 334	531	6 865
2020	1 700	16	1 716
<b>Total</b>	<b>18 720</b>	<b>3 590</b>	<b>22 310</b>

Contrat N° 512920 SECHEUR D'AIR FRIGORIFIQUE :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	8 718	2 748	11 466
2018	9 679	1 787	11 466
2019	10 746	720	11 466
2020	1 904	7	1 911
<b>Total</b>	<b>31 047</b>	<b>5 262</b>	<b>36 309</b>

Contrat N° 478850 COMPRESSEUR :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	10 015	3 127	13 142
2018	11 010	2 132	13 142
2019	12 102	1 040	13 142
2020	5 391	85	5 476
<b>Total</b>	<b>38 518</b>	<b>6 384</b>	<b>44 902</b>

Contrat N° 504610 AUDI A3 :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	14 604	4 465	19 069
2018	16 001	3 281	19 282
2019	17 532	1 983	19 515
2020	17 541	572	18 153
<b>Total</b>	<b>65 718</b>	<b>10 301</b>	<b>76 019</b>

Contrat N° 205270 PORCHE :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	77 199	23 091	100 290
2018	84 649	16 954	101 603
2019	92 362	10 241	102 603
2020	92 258	2 954	95 212
<b>Total</b>	<b>346 468</b>	<b>53 240</b>	<b>399 708</b>

Contrat N° 567600 SECHEUR D'AIR FRIGORIFIQUE :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	6 169	2 760	8 929
2018	6 848	2 080	8 928
2019	7 603	1 326	8 929
2020	8 441	488	8 929
2021	744	0	744
<b>Total</b>	<b>29 805</b>	<b>6 654</b>	<b>36 459</b>

Contrat N° 478830 TRACTEUR LAMBHOR:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	9 547	3 476	13 023
2018	10 422	2 600	13 022
2019	11 378	1 644	13 022
2020	12 422	601	13 023
2021	1 085	0	1 085
<b>Total</b>	<b>44 854</b>	<b>8 321</b>	<b>53 175</b>

Contrat N° 582150 BALAYEUSE INDUSTRIEL:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	8 021	3 516	11 537
2018	8 829	2 708	11 537
2019	9 718	1 819	11 537
2020	10 697	840	11 537
2021	3 800	45	3 845
<b>Total</b>	<b>41 065</b>	<b>8 928</b>	<b>49 993</b>

Contrat N° 215600 MAGASIN 3 ICEBERG:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	136 529	108 454	244 983
2018	150 825	94 159	244 984
2019	166 619	78 365	244 984
2020	184 067	60 918	244 985
2021	203 340	41 644	244 984
2022	224 632	20 352	244 984
2023	100 403	1 673	102 076
<b>Total</b>	<b>1 166 415</b>	<b>405 565</b>	<b>1 571 980</b>

Contrat N° 537800 SEAT LEON:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	9 950	2 640	12 589
2018	10 877	1 849	12 726
2019	11 900	984	12 884
2020	7 451	142	7 593
<b>Total</b>	<b>40 178</b>	<b>5 615</b>	<b>45 792</b>



Contrat N° 601810 CHARIOT ELEVATEUR:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	17 522	3 722	21 244
2018	19 188	2 057	21 245
2019	13 795	368	14 163
<b>Total</b>	<b>50 504</b>	<b>6 147</b>	<b>56 651</b>

Contrat N° 589190 TRACTEUR IVECO:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	13 473	5 361	18 834
2018	14 958	3 876	18 834
2019	16 606	2 228	18 834
2020	13 645	480	14 125
<b>Total</b>	<b>58 682</b>	<b>11 944</b>	<b>70 627</b>

Contrat N° 606040 COMPRESSEUR:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2017	3 633	2 005	5 638
2018	4 033	1 605	5 638
2019	4 478	1 160	5 638
2020	4 971	667	5 638
2021	4 085	144	4 228
<b>Total</b>	<b>21 200</b>	<b>5 581</b>	<b>26 780</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31/12/2016

<i>Désignations</i>	Valeur comptable brute					Amortissements				<u>Valeur comptable nette 31-12-2016</u>
	<u>31/12/2015</u>	<u>Acquisitio n 2016</u>	<u>Régularisation 2016</u>	<u>Cessio n 2016</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>Dotation 2016</u>	<u>Cession 2016</u>	<u>31/12/2016</u>	
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>	<b><u>146 783</u></b>	<b><u>18 451</u></b>	<b><u>37 245</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>202 478</u></b>	<b><u>122 637</u></b>	<b><u>17 042</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>139 679</u></b>	<b><u>62 799</u></b>
Logiciels	145 242	18 451	37 245		200 938	121 276	16 863		138 139	62 799
Marques et brevets	1 540				1 540	1 361	179,543		1 540	0
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	<b><u>49 207 647</u></b>	<b><u>2 612 479</u></b>	<b><u>4 958 736</u></b>	<b><u>38 850</u></b>	<b><u>56 740 013</u></b>	<b><u>17 088 989</u></b>	<b><u>2 577 198</u></b>	<b><u>(38 850)</u></b>	<b><u>19 627 337</u></b>	<b><u>37 112 676</u></b>
Terrains	3 497 022	0	0		3 497 022					3 497 022
Constructions	12 032 105		356 654		12 388 758	2 365 416	601 790		2 967 206	9 421 552
Constructions à statut juridique particulier	0	1 333 835			1 333 835	0	35 532		35 532	1 298 303
Agencements et aménagements	1 064 490	28 709	496 696		1 589 895	766 654	154 328		920 982	668 913
Installations techniques	2 421 148	10 638	426 987		2 858 773	1 293 010	92 364		1 385 374	1 473 400
Matériel industriel	23 375 465	560 988	3 488 343		27 424 797	9 578 038	1 019 180		10 597 218	16 827 579
Matériel industriels à statut juridique particulier	222 343	57 255			279 599	31 012	23 965		54 977	224 622
Outils industriels	1 562 355	164 344	105 571		1 832 269	355 342	56 485		411 827	1 420 442
Matériel de bureaux	328 071	90 828			418 899	128 702	29 169		157 871	261 028
Matériel de transport	2 476 863	31 555	77 936	38 850	2 547 504	1 845 672	150 797	(38 850)	1 957 619	589 884
Matériel de transport à SJP	1 639 698	262 717			1 902 415	335 953	351 007		686 960	1 215 455
Matériel informatiques	236 455	56 038	0		292 492	168 271	41 869		210 140	82 352
Autres immobilisations	242 470	6 902	6 549		255 922	141 383	15 605		156 988	98 933
Equipements de climatisation	109 161	8 670			117 832	79 535	5 106		84 641	33 191
<b><u>Immobilisation en cours</u></b>	<b><u>1 645 077</u></b>	<b><u>4 095 053</u></b>	<b><u>(4 995 981)</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>744 149</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>744 149</u></b>
<b><u>Charges à répartir</u></b>	<b><u>522 930</u></b>	<b><u>764 109</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>1 287 038</u></b>	<b><u>340 892</u></b>	<b><u>209 580</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>550 472</u></b>	<b><u>736 566</u></b>
<b>Total</b>	<b>51 522 436</b>	<b>7 490 092</b>	<b>0</b>	<b>38 850</b>	<b>58 973 678</b>	<b>17 552 517</b>	<b>2 803 820</b>	<b>(38 850)</b>	<b>20 317 488</b>	<b>38 656 190</b>

**TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2016**  
(Exprimé en dinars)

<i>PRODUITS</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>CHARGES</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>SOLDE</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Revenus	32 462 371	28 814 761	Déstockage de production					
<b>Total</b>	<b>32 462 371</b>	<b>28 814 761</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Production</b>	<b>32 462 371</b>	<b>28 814 761</b>
Production	32 462 371	28 814 761	Achats consommés	11 154 661	12 088 753	Marge sur coût matière	21 307 710	16 726 008
Marge sur coût matière	21 307 170	16 726 008	Autres charges externes	3 386 512	3 144 070			
<b>Total</b>	<b>21 307 710</b>	<b>16 726 008</b>	<b>Total</b>	<b>3 386 512</b>	<b>3 144 070</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>17 921 197</b>	<b>13 581 938</b>
Valeur Ajoutée Brute	17 921 197	13 581 938	Impôts et taxes	251 481	237 636			
			Charge de personnel	8 577 903	7 358 833			
<b>Total</b>	<b>17 921 197</b>	<b>13 581 938</b>	<b>Total</b>	<b>8 829 384</b>	<b>7 596 469</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>9 091 813</b>	<b>5 985 469</b>
Excédent brut d'exploitation	9 091 813	5 985 469	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	221 162	10 744	Autres charges ordinaires	202 274	17 012			
Produits financiers	47 868	47 055	Charges financières	2 958 839	945 823			
Transferts et reprise de charges	0	14 300	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 803 820	1 572 888			
			Impôt sur le résultat ordinaire	700 407	507 473			
<b>Total</b>	<b>9 360 843</b>	<b>6 057 568</b>	<b>Total</b>	<b>6 665 341</b>	<b>3 043 196</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2 695 503</b>	<b>3 014 372</b>
Résultat des activités ordinaires	2 695 503	3 014 372						
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables					
<b>Total</b>	<b>2 695 503</b>	<b>3 014 372</b>	<b>Total</b>	<b>6 665 341</b>	<b>3 043 196</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>2 695 503</b>	<b>3 014 372</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

*Messieurs les actionnaires de la société « SANIMED »*

**I- Présentation :**

- 01** En exécution du mandat du co-commissariat aux comptes que nous a été confié et conformément aux normes internationales d'audit adoptées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 02** Nous avons audité le bilan ci-joint de la société « SANIMED » arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 72 770 019 dinars et fait ressortir un bénéfice net comptable de 2 695 503 dinars.
- 04** Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de votre société.
- 05** Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

**II- Etendue de l'audit :**

- 06** Notre mission effectuée par référence aux normes internationales d'audit a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 07** Nous avons procédé à l'examen par sondages des éléments justifiant les données contenues dans ces états financiers et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 08** Nous avons procédé à la vérification périodique de l'efficacité du système de contrôle interne, à l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues ainsi qu'à la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.
- 09** Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage. Les notes aux états financiers font partie intégrante de ce rapport.

**III- Expression d'opinion :**

- 10** Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédé, des diligences accomplies, des normes de révision généralement admises, à notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SANIMED » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- 11** Les informations financières présentées dans le rapport de votre conseil d'administration sont exactes et conformes à celles contenues dans les états financiers annexés au présent rapport.

#### **IV- Paragraphes d'observation :**

- 12** La société a capitalisé au titre du présent exercice un montant de global de 2 405 534 dinars correspondant à des charges d'emprunts pour un montant de 676 740 dinars, des productions des plateaux et des matrices pour un montant de 964 685 dinars, des frais d'introduction en bourse pour un montant de 484 148 dinars et des frais de participation aux foires pour un montant de 279 961 dinars.

- 13** La société « SANIMED » détient une participation de 575 000 dinars dans le capital de la société « SOMOSAN ». Au cours de ses dernières années, cette société a connu des difficultés d'exploitation dues principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau du gaz naturel et le niveau élevé des charges financières.

Notons qu'un plan de restructuration, prévoyant notamment le rééchelonnement des dettes bancaires de la société « SOMOSAN » et la compression de ses charges d'exploitation, est en cours d'élaboration. En plus, le gouvernement Tunisien a annoncé de son côté son support à la société « SOMOSAN » à travers le Fonds de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au gaz naturel.

Sur la base de ces éléments, la direction de la société « SANIMED », dans sa lettre d'affirmation datée du 21 avril 2017, juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres « SOMOSAN ».

- 14** Dans la lettre d'affirmation datée du 21 avril 2017, la non constatation de provision pour dépréciation sur la participation de la société « SANIMED » dans le capital de la société « SANIMEUBLE » est justifiée par la plus value dégagée lors de l'évaluation du patrimoine de la société « SANIMEUBLE » à savoir les équipements industriels.

#### **V- Vérifications spécifiques :**

- 15** Nous avons procédé à l'appréciation périodique du système de contrôle interne conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales. Le système de contrôle interne comporte certaines insuffisances. Cependant, nos contrôles effectués par sondage et par référence aux normes internationales d'audit, ne nous ont permis de déceler des répercussions significatives sur les comptes.

- 16** Nous avons procédé aux vérifications prévues par les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 et portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

**Fait à Sfax le 28 avril 2017**

**CRG Audit  
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil  
Nizar BARKIA**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

### ***Messieurs les actionnaires de la société SANIMED***

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### ***A. Conventions et opérations nouvellement réalisées***

- L'émission par la société « SOMOCER » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500 000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 1 000 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 501 000 dinars.

- L'émission par la société « SOMOSAN » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500 000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 1 000 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOSAN » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 501 000 dinars.

- Vente au profit de la société « SANIMEUBLE » d'une voiture Peugeot Boxer (4514 TU 159) pour un montant de 30 000 dinars.

Le compte débiteur divers « SANIMEUBLE » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 30 000 dinars.

- La société a contracté au cours de l'exercice 2016 un crédit à court terme d'un montant de 3 000 000 dinars auprès de la ATB remboursable sur une durée de dix mois au taux du marché monétaire majoré de 3,81 points.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 04 mai 2015 et a été reconduite par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

- La vente en 2016 à la société « SANITEC » de divers fournitures pour un montant de 313 128 dinars TTC. Le compte client « SANITEC » présente au 31 décembre 2016 un solde nul et l'encours d'escompte s'élève à cette date à 12 300 dinars.
- La vente à la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 946 061 dinars TTC. Le compte client « SANIMEUBLE » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 542 223 dinars et l'encours d'escompte s'élève à cette date à 655 924 dinars.
- La vente à la société « SOMOCER » de marchandises pour un montant de 25 006 dinars TTC. Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 25 006 dinars.
- La vente à la société « ABC » de marchandises pour un montant de 84 655 dinars TTC. Le compte client « ABC » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 30 368 dinars et l'encours d'escompte s'élève à cette date à 42 104 dinars.
- L'achat auprès de la société « SOTEMAIL » de marchandises pour un montant de 2 403 dinars TTC. Le compte fournisseur « SOTEMAIL » présente au 31 décembre 2016 un solde nul.
- L'achat auprès de la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 1 604 259 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 1 213 658 dinars.
- L'achat auprès de la société « SANITEC » de marchandises pour un montant de 855 805 dinars TTC. Le compte fournisseur « SANITEC » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 188 415 dinars.
- L'achat auprès de la société « SOMOSAN » de marchandises pour un montant de 28 113 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 57 082 dinars.
- L'achat auprès de la société « ABC » de marchandises pour un montant de 3 411 dinars TTC. Le compte fournisseur « ABC » présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 3 360 dinars.
- Le compte fournisseur « SOMOCER » présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 1 247 dinars.
- Le compte fournisseur « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 14 930 dinars.
- L'émission par la société « SANIMED » en date du 12 janvier 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».  
Ce billet de trésorerie a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2016.  
Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 58 788 dinars.  
Les commissions y afférentes se sont élevées à 8 910 dinars hors taxes.
- L'émission par la société « SANIMED » en date du 30 janvier 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».

Ce billet de trésorerie a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2016.

Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 55 559 dinars.

Les commissions y afférentes se sont élevées à 8 444 dinars hors taxes.

- L'émission par la société « SANIMED » en date du 1<sup>er</sup> février 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 2 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».

Ce billet de trésorerie a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2016.

Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 111 118 dinars.

Les commissions y afférentes se sont élevées à 16 886 dinars hors taxes.

- L'émission par la société « SANIMED » en date du 27 février 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».

Ce billet de trésorerie a été renouvelé trois fois au cours de l'exercice 2016.

Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à 38 640 un montant de dinars.

Les commissions y afférentes se sont élevées à 8 440 dinars hors taxes.

- L'émission par la société « SANIMED » en date du 08 mars 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 2 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».

Ce billet de trésorerie a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2016.

Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à 60 136 un montant de dinars.

Les commissions y afférentes se sont élevées à 16 313 dinars hors taxes.

- L'émission par la société « SANIMED » en date du 05 mai 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 500 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».

Ce billet de trésorerie a été renouvelé une fois au cours de l'exercice 2016.

Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à 60 209 un montant de dinars.

Les commissions y afférentes se sont élevées à 10 112 dinars hors taxes.

- L'émission par la société « SANIMED » en date du 05 mai 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 500 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».

Ce billet de trésorerie a été renouvelé une fois au cours de l'exercice 2016.

Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à 60 443 un montant de dinars.

Les commissions y afférentes se sont élevées à 10 112 dinars hors taxes.

*Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*



*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

- La société a obtenu un accord de principe pour un crédit à long terme d'un montant de 3 000 000 dinars auprès de l'ATB remboursable sur une durée de 15 ans dont deux années de franchise imputable sur la ligne de crédit extérieure qui sera accordée par la Banque Européenne d'Investissement "BEI" à un taux égal au coût de la ligne BEI majoré de 2,5 points.

En attendant l'accord définitif et la signature du contrat de crédit à long terme, la société a contracté auprès de l'ATB un crédit relais de 3 000 000 dinars remboursable sur six mois renouvelable au taux du marché monétaire majoré de 3,81 points.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 20 décembre 2013.*

- La location par la société « SANIMED » d'un local sis à route de Gremda km 10.5 Sfax à la société « SANITEC » pour une période d'une année commençant le 30 décembre 2014 et expirant le 29 décembre 2015 renouvelable et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 617 dinars TTC.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2016 s'élève à 7 412 dinars TTC.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

- La location par la société « SANIMED » d'un local sis à la route de Gremda km 10.5 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période d'une année commençant le 01<sup>er</sup> janvier 2014 et expirant le 31 décembre 2014 renouvelable et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 6 485 dinars TTC avec une augmentation annuelle de 5%.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2016 s'élève à 77 822 dinars TTC.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

- L'émission par la société « SOPPEC INVEST » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 d'un billet de trésorerie d'un montant de 90 000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Ce billet de trésorerie a été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 3 années expirant le 31 décembre 2016.

Les intérêts constatés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 5 400 dinars.

Le compte débiteur divers « SOPPEC INVEST » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 108 507 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

- L'émission par la société « AB CORPORATION » en date du 7 février 2015 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500 000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40 000 dinars.

Le compte débiteur divers « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 3 154 335 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

- La signature en date du 2 janvier 2014 d'une convention d'assistance stratégique, contrôle de gestion, juridique, comptable, fiscale et audit interne avec la société « AB CORPORATION » pour des honoraires mensuels de 20 000 dinars hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

Cette convention annule et remplace celle signée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Aucun montant n'a été facturé au cours de l'exercice 2016.

Le compte « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2016 un solde nul.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

- L'émission par la société « SANIMED » en date du 24 Février 2012 d'un billet de trésorerie d'un montant de 550 000 dinars souscrit par la société « SOMOCER NEGOCE » et converti en 2014 en 55 traites de 10 000 chacune. Le montant payé en 2016 s'élève à 110 000 dinars (soit 11 traites de 10 000 dinars chacune). Le compte « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 340 000 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération nette du directeur général Mr Mouldi BELHAJ a été fixée à 8 000 dinars sur 13 mensualités outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques.

La rémunération brute en 2016 s'élève à un montant de 160 073 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 octobre 2011 et du 1er octobre 2013 et a été reconduite par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014.*

- La rémunération nette du directeur général adjoint Mr Samy HBAIEB a été fixée à 6 000 dinars sur 13 mensualités outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques dans la limite de 300 dinars par mois.

La rémunération brute en 2016 s'élève à un montant de 118 318 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 octobre 2011 et du 1er octobre 2013 et reconduite par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014.*

- La prime du directeur général au titre de l'exercice 2015 servie en 2016 s'élève à un montant brut de 96 422 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 06 juin 2016.*

- La prime du directeur général adjoint au titre de l'exercice 2015 servie en 2016 s'élève à un montant brut de 64 273 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 06 juin 2016.*

- Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 30 avril 2012 et approuvée par votre assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012.*

- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du directeur général pour un montant de 33 708 dinars.

- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du directeur général adjoint pour un montant de 19 358 dinars.

- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du Président du Conseil d'Administration pour un montant de 2 195 dinars.

*Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 11 avril 2017.*

- Les jetons de présence de l'exercice 2015 décidés par votre assemblée générale ordinaire du 13 mai 2016 pour un montant annuel brut de 75 000 dinars soit un montant net de 60 000 dinars.

- Les jetons de présence de l'exercice 2016 constatés en charges à payer au titre du même exercice s'élèvent à 75 000 dinars.

C-2 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

	Directeur général		Directeur général adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
<b>Salaire Annuel</b>	160 073	76 000	118 318	52 000		
<b>Avantages accordés</b>	135 560		92 453			
<b>Jetons de présence</b>					75 000	0
<b>Total</b>	<b>295 633</b>	<b>76 000</b>	<b>210 771</b>	<b>52 000</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions des dits articles et nos travaux n'ont révélé l'existence de telles opérations.

**Fait à Sfax le 28 avril 2017**

**Les commissaires aux comptes**

**CRG Audit  
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil  
Nizar BARKIA**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **HexaByte**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 06 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

## BILAN ACTIFS

<b>Actifs</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		883 308	882 858
Moins : Amortissements Incorporelles		- 828 582	- 738 655
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2-1</b>	<b>54 726</b>	<b>144 203</b>
Immobilisations corporelles		7 060 710	6 289 044
Moins : Amortissements corpo		- 5 703 349	- 5 121 695
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2-2</b>	<b>1 357 361</b>	<b>1 167 348</b>
Immobilisations financières		123 423	130 463
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>2-3</b>	<b>123 423</b>	<b>130 463</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>1 535 510</b>	<b>1 442 014</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>2-4</b>	<b>1</b>	<b>281</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 535 511</b>	<b>1 442 296</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		1 558 166	1 230 056
Moins : Provisions Stocks		- 100 260	- 72 567
<b>Stocks nets</b>	<b>2-5</b>	<b>1 457 906</b>	<b>1 157 490</b>
Clients et comptes rattachés		1 756 641	1 624 218
Moins : Provisions Clients		- 399 680	- 327 578
<b>Clients nets</b>	<b>2-6</b>	<b>1 356 962</b>	<b>1 296 640</b>
Autres actifs courants		1 261 273	963 773
Moins : Provisions AAC		- 32 027	- 32 027
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>2-7</b>	<b>1 229 245</b>	<b>931 746</b>
Placements et autres actifs financiers		1 451 663	1 995 860
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>2-8</b>	4 794 237	5 128 492
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>10 290 013</b>	<b>10 510 228</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>11 825 524</b>	<b>11 952 524</b>

## BILAN PASSIFS

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		3 932 260	4 211 632
Réserves légales		208 333	208 333
Résultats reportés		1 131 937	794 599
Résultats en instance d'affectation		-	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>7 355 864</b>	<b>7 297 898</b>
Résultat de l'exercice		1 013 592	1 066 505
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>3-1</b>	<b>8 369 457</b>	<b>8 364 403</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>3-2</b>	-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		365 779	365 779
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>365 779</b>	<b>365 779</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>3-3</b>	1 539 051	1 721 370
Autres passifs courants	<b>3-4</b>	1 551 238	1 493 378
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>3-5</b>	-	7 594
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 090 288</b>	<b>3 222 341</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3 456 068</b>	<b>3 588 120</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>11 825 524</b>	<b>11 952 524</b>

## ETAT DE RESULTAT

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4-1</b>		
Revenus		7 085 187	7 325 708
Autres produits d'exploitation		-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>7 085 187</b>	<b>7 325 708</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variations stocks produits finis et encours		328 110	- 790 647
Achats d'approvisionnements consommés	<b>4-2</b>	- 3 908 930	- 2 786 473
Charges de personnel	<b>4-3</b>	- 1 301 017	- 1 417 906
Dotations aux amortissements et provisions	<b>4-4</b>	- 766 983	- 699 633
Autres charges d'exploitation	<b>4-5</b>	- 607 633	- 786 559
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>- 6 256 453</b>	<b>- 6 481 218</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>828 734</b>	<b>844 491</b>
Charges financières nettes	<b>4-6</b>	- 33 677	- 71 258
Produits de placements	<b>4-7</b>	372 933	425 289
Autres gains ordinaires	<b>4-8</b>	13 194	-
Autres pertes ordinaires		-	-4 748
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>1 181 185</b>	<b>1 193 773</b>
Impôt sur les bénéfices		- 121 886	- 127 268
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>1 059 299</b>	<b>1 066 505</b>
Eléments extraordinaires		- 45 707	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 013 592</b>	<b>1 066 505</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>1 013 592</b>	<b>1 066 505</b>



## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net de l'exercice		1 013 592	10 66 505
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		771 376	655 183
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		- 328 110	828 024
- Créances		- 132 423	- 164 070
- Autres Actifs		- 297 500	15 345
- Fournisseurs et autres dettes		- 124 459	- 230 946
* Résorption subventions		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>902 476</b>	<b>2 170 041</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 771 836	- 260 756
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		7 040	- 8 700
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>- 764 796</b>	<b>-269 456</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes payés		- 729 167	- 625 000
Encaissements provenant des opérations sur le capital		- 279 372	-
Encaissement provenant des opérations sur les placements		544 197	637 001
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		- 7 594	- 17 752
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>- 471 935</b>	<b>- 5 751</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>- 334 255</b>	<b>1 894 835</b>
Trésorerie au début de l'exercice		5 128 492	3 233 657
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>4 794 237</b>	<b>5 128 492</b>

## ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

DÉSIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Revenus	7 085 187	7 325 708
<b>Production</b>	<b>7 085 187</b>	<b>7 325 708</b>
Achats consommés	- 3 580 820	- 3 577 120
Autres charges externes	- 607 633	- 786 559
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>2 896 734</b>	<b>2 962 029</b>
Charges de personnel	- 1 301 017	- 1 417 906
Impôt et taxes		
<b>EBITDA</b>	<b>1 595 717</b>	<b>1 544 124</b>
Charges financières nettes	- 33 677	- 71 258
Produits de placement	372 933	425 289
Dotations aux amortissements	- 692 887	- 691 056
Dotations aux Provisions	- 74 096	- 8 577
Reprise sur provisions clients		
Autres pertes ordinaires	-	- 4 748
Autres gains ordinaires	13 194	-
Impôt sur les sociétés	- 121 886	- 127 268
Éléments extraordinaires	- 45 707	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 013 592</b>	<b>1 066 505</b>

# **1. NOTES D'ORDRE GENERAL**

## **1-1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ**

La société « HEXABYTE » est une société anonyme, qui a pour objet social :

- D'assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type Internet ;
- D'assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels matériels et équipements informatiques.

Et elle peut, généralement, effectuer toutes opérations commerciales, financières industrielles, mobilières ou immobilières et de représentation se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

## **1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

\* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

\* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

\* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

\* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

### **1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers de la société « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

### **1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

#### **1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers**

Pour l'élaboration de ses états financiers, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

#### **1-4-2 Méthodes comptables pertinentes**

Les principales méthodes comptables utilisées par la société « HEXABYTE » sont les suivantes :

#### **LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

Il est à noter que les dépenses d'aménagements et d'agencements couvrent principalement les différents points de ventes directes de la société. Ces points de ventes font généralement l'objet de contrat de location renouvelable chaque année par tacite reconduction. Vu que notre stratégie est de maintenir notre positionnement géographique, et nous n'avons pas l'intention d'arrêter ces contrats, nous avons opté à un amortissement sur 10 ans.

#### **AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants comportent les frais préliminaires dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Les méthodes de classement et de comptabilisation desdits frais sont conformes aux recommandations de la norme comptable n° 10.

#### **MÉTHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS**

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

#### **MÉTHODE D'ESTIMATION DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Sur la base des informations actuellement disponibles, le principe de cut off au niveau des ventes réalisées durant un exercice donnée est appliqué suivant une estimation des charges restant à engager sur les contrats en cours rapportées aux charges d'exploitation de l'année en cours. Ce taux est appliqué sur les ventes des abonnements ADSL de l'année en cours.

#### **LES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ils sont constitués exclusivement des revenus de la société provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale. Notamment les ristournes sur redevances reçues de Tunisie Télécom par rapport aux communications des clients.

Par ailleurs, étant donné qu'une grande partie des abonnements ADSL s'étalent sur deux périodes comptables, la société applique le principe de périodicité sur la base d'une estimation des revenus des périodes non courues suivant le pourcentage des charge restant à engager sur les périodes non courues à la date d'inventaire rapportées aux charges d'exploitation de l'exercice.

## **1-5. FAITS MARQUANTS**

### **1-5-1 Redressement fiscal**

Au cours de l'exercice 2009, la société a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, la société est entrain de défendre son dossier devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

En date du 20/11/2015, la société a fait l'objet d'une deuxième taxation d'office pour les mêmes motifs que la première couvrant la période 2009-2012 totalisant un montant en principal et intérêt de 654 Mille Dinars. Cette taxation a été annulée par décision du tribunal de première instance de Béja en Février 2017

## **1-6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS**

La société n'a pas enregistré des événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2016 qui suscitent une attention particulière.

## 2. NOTES RELATIVES À L'ACTIF

### 2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2016 à 54 726 Dinars.  
Le détail se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>883 308</b>	<b>882 858</b>	<b>450</b>
Logiciels	883 308	882 858	450
Logiciels en cours	-	-	-
<b>Moins : Amortissements Incorp</b>	<b>- 828 582</b>	<b>- 738 655</b>	<b>- 89 927</b>
Amortissements Logiciels	- 828 582	- 738 655	- 89 927
<b>Total général</b>	<b>54 726</b>	<b>144 203</b>	<b>- 89 477</b>

### 2-2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31/12/2016 à 1 357 361 Dinars contre 1 167 348 Dinars au 31/12/2015. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 060 710</b>	<b>6 289 044</b>	<b>771 666</b>
AAI	381 725	352 106	29 619
Constructions	443 417	443 417	0
Équipements de bureaux	184 324	179 030	5 294
Matériels de transport	660 119	488 018	172 101
Matériels industriels	9 882	8 586	1 296
Matériels Informatiques	5 381 242	4 817 886	563 356
<b>Moins : Amortissements corpo</b>	<b>-5 703 349</b>	<b>-5 121 695</b>	<b>-581 654</b>
Amortissements AAI	-203 648	-176 454	-27 194
Amortissements constructions	-156 027	-133 856	-22 171
Amortissements Matériels de Transport	-454 621	-401 441	-53 180
Amortissements Matériels Industriels	-5 743	-4 750	-993
Amortissements Matériels informatiques	-4 772 899	-4 309 157	-463 742
Amortissements équipements de bureaux	-110 411	-96 037	-14 374
Provisions immobilisations	0	0	0
<b>Total général</b>	<b>1 357 361</b>	<b>1 167 348</b>	<b>190 013</b>

## **2-3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières de la société « HEXABYTE » sont essentiellement composées, de titre de participation, pour une valeur de 123 423 Dinars.

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>123 423</b>	<b>130 463</b>	<b>-7 040</b>
Titre de participation	102 638	102 638	0
Cautions & dépôts	20 785	27 825	-7 040
<b>Total général</b>	<b>123 423</b>	<b>130 463</b>	<b>-7 040</b>

La société Hexabyte a créé au cours de l'année 2013 une société de commerce de produit informatique et de télécommunication « HexaTrade Company » d'un capital de cent mille dinars dont elle détient 9 999 titres au nominal de 10 dinars chacun.

En 2014 la société Hexabyte s'est installée au Cote d'Ivoire à travers sa filiale HEXABYTE AFRICA.

## **2-4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Ce poste se présente au 31/12/2016, un solde débiteur net de 1 Dinars

## **2-5. STOCKS**

Cette rubrique présente au 31/12/2016, un solde débiteur net de 1 457 906 Dinars contre 1 157 490 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Stocks</b>	<b>1 558 166</b>	<b>1 230 056</b>	<b>328 110</b>
Stocks	1 558 166	1 230 056	328 110
<b>Moins : Provisions Stocks</b>	<b>-100 260</b>	<b>-72 567</b>	<b>-27 693</b>
Provisions stocks	-100 260	-72 567	-27 693
<b>Total général</b>	<b>1 457 906</b>	<b>1 157 490</b>	<b>300 416</b>



## **2-6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique présente au 31/12/2016, un solde débiteur net de 1 356 962 Dinars contre 1 296 640 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>1 756 641</b>	<b>1 624 218</b>	<b>132 423</b>
Clients	1 756 641	1 624 218	132 423
Clients douteux	0	0	0
<b>Moins : Provisions Clients</b>	<b>-399 680</b>	<b>-327 578</b>	<b>-72 102</b>
Provisions des comptes clients	-399 680	-327 578	-72 102
<b>Total général</b>	<b>1 356 962</b>	<b>1 296 640</b>	<b>60 322</b>

Le rapprochement des bases comptables et extracomptables des comptes clients a été clôturé au début de l'exercice 2013. L'écart résiduel entre les deux bases a été intégralement provisionné.

## **2-7. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants de la société « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2016, à 1 229 245 Dinars contre 931 746 Dinars au 31/12/2015. Ils se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Autres actifs courants</b>	<b>1 261 273</b>	<b>963 773</b>	<b>297 500</b>
Charges constatées d'avances	169 768	21 367	148 401
Produit à recevoir (*)	265 281	230 880	34 401
Créditeurs divers (**)	363 730	245 955	117 775
Débiteurs Divers	6 685	6 685	0
États impôts et taxes	3 805	7 290	-3 485
Fournisseurs avances et acomptes (***)	259 420	219 234	40 186
Prêt personnels	39 175	39 175	0
TVA	0	0	0
Avances aux Filiales	130 008	146 056	-16 048
Avance aux personnels	23 401	47 131	-23 730
<b>Moins : Provisions AAC</b>	<b>-32 027</b>	<b>-32 027</b>	<b>0</b>
Provisions des comptes tiers	-32 027	-32 027	0
<b>Total général</b>	<b>1 229 245</b>	<b>931 746</b>	<b>297 499</b>

(\*) Ce sont principalement des produits de placement bancaires à recevoir

(\*\*) Ce sont les avances payées au titre du redressement fiscal dans l'attente de la décision des instances judiciaires sur l'affaire. Ces avances ont été payées pour profiter en cas d'éventuel jugement contre la société, de l'amnistie des pénalités de retard.

(\*\*\*) Ce sont des avances payées pour l'achat d'un nouveau siège à Beja qui a fait l'objet d'une promesse de vente.

## **2-8. LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

Cette rubrique comporte, au 31/12/2016, un solde de 4 794 237 Dinars contre 5 128 492 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>4 794 237</b>	<b>5128492</b>	<b>-334254,8</b>
Banques	603 592	349 239	254 353
Caisse	49 520	53 450	-3 930
CCP	7 660	19 184	-11 524
Chèques à encaisser	116 546	103 116	13 430
Placements Bon de trésor	4 000 000	4 600 000	-600 000
Compte de régularisation	16 912	0	16 920
Traites		3 503	-3 503
<b>Total général</b>	<b>4 794 237</b>	<b>5 128 492</b>	<b>-334 255</b>

### **3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX** **PROPRES ET AUX PASSIFS**

#### **3-1. CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres de la société « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2016 un montant de 8 369 457 Dinars contre 8 364 403 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Capitaux Propres</b>	<b>7 355 864</b>	<b>7 297 898</b>	<b>57 966</b>
Capital social	2 083 334	2 083 334	0
Autres capitaux propres	3 932 260	4 211 632	-279 372
Réserves légales	208 333	208 333	0
Résultats reportés	1 131 937	794 599	337 338
<b>Total général</b>	<b>7 355 864</b>	<b>7 297 898</b>	<b>57 966</b>

En effet, le résultat net par action au 31 décembre 2016 passe à 0,487 dt contre 0,512 dt au 31 décembre 2015.

Le tableau des variations des capitaux propres ce détaille comme suit

	Capital social	Réserves Légales	Primes d'émission	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2014</b>	<b>2 083 334</b>	<b>187 001</b>	<b>4 166 670</b>	<b>44 962</b>	<b>701 713</b>	<b>739 219</b>	<b>7 922 899</b>
Affectation du Résultat		21 332			717 887	-739 219	0
Résultats de la période						1 066 505	1 066 505
Augmentation du capital							
Dividendes					-625 000		-625 000
Actions propres							
<b>Soldes au 31/12/2015</b>	<b>2 083 334</b>	<b>208 333</b>	<b>4 166 670</b>	<b>44 962</b>	<b>794 599</b>	<b>1 066 505</b>	<b>8 364 403</b>
Affectation du Résultat					1 066 505	-1 066 505	0
Résultats de la période						1 013 592	1 013 592
Augmentation du capital							
Dividendes					-729 167		-729 167
Actions propres				-279 372			-279 372
<b>Soldes au 31/12/2016</b>	<b>2 083 334</b>	<b>208 333</b>	<b>4 166 670</b>	<b>-234 410</b>	<b>1 131 937</b>	<b>1 013 592</b>	<b>8 369 457</b>

#### **3-2. PROVISION POUR RISQUES**

Ce poste totalise au 31/12/2016, un montant 365 779 Dinars.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provisions pour risques & charges	365 779	365 779	-
<b>Total général</b>	<b>365 779</b>	<b>365 779</b>	<b>-</b>

Cette provision représente 100% du risque fiscal notifié par l'administration durant le mois de 06/2012 (avant intérêt et pénalités). En effet, l'AGO du 23/05/2012 a décidé de constituer une provision en couverture du risque fiscal durant les exercices 2012 et 2013.

### **3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 1 539 051 Dinars au 31/12/2016 contre 1 721 370 Dinars au 31/12/2015.

### **3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique présente, au 31/12/2016, un solde de 1 551 238 Dinars contre 1 493 378 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Associés	46	179	- 133
Avances clients	-	67 659	- 67 659
Charges à payer	47 914	95 310	- 47 396
CNSS	52 399	64 105	- 11 706
États impôts et taxes	68 973	16 924	52 049
Contribution conjoncturelle 7,5%	45 707		45 707
Personnels congés à payer	31 331	57 030	- 25 699
Personnels rémunérations à payer	2 202	2 106	96
Produits constatés d'avances (*)	1 225 861	1 184 683	41 178
TVA	76 804	5 383	71 421
<b>Total</b>	<b>1 551 238</b>	<b>1 493 378</b>	<b>57 860</b>

(\*) Il correspond au pourcentage des charges restant à engager durant les exercices ultérieurs sur les contrats en cours appliqué au produit de l'exercice.

### **3-5. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Cette rubrique présente, au 31/12/2016, un solde nul contre 7 594 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Banques	0	0	0
Leasing Échéances à moins d'un an	0	7 594	-7 594
Encaissements non identifiés	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>7 594</b>	<b>-7 594</b>

## **4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT**

### **DE RÉSULTAT**

#### **4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ces produits totalisent au 31/12/2016 un montant de 7 085 187 Dinars contre 7 325 708 Dinars au 31/12/2015.

#### **4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS**

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2016, à 3 908 930 Dinars contre 2 786 473 Dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Achats d'approvisionnement consommés</b>	<b>3 908 930</b>	<b>2 786 473</b>	<b>1 122 457</b>
Achats d'approvisionnements	1 121 218	1 130 405	- 9 187
Achats de marchandises	2 621 930	1 385 979	1 235 951
Achats d'études	60 757	30 012	30 745
Fournitures	105 025	122 718	- 17 693
Charge à payer	-	117 360	- 117 360
Autres achats	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>3 908 930</b>	<b>2 786 473</b>	<b>1 122 457</b>

#### **4- 3. CHARGES DE PERSONNEL**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 1 301 017 Dinars contre 1 417 906 Dinars au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 301 017</b>	<b>1 417 906</b>	<b>-116 889</b>
CNSS	3 521	1 567	1 954
Congés à payer	-	4 682	- 4 682
Cotisations sociales	204 168	187 483	16 685
Salaires	1 086 698	1 218 994	- 132 296
Primes d'Aid	6 630	5 180	1 450
<b>Total général</b>	<b>1 301 017</b>	<b>1 417 906</b>	<b>-116 889</b>

#### **4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

Cette rubrique présente, au 31/12/2016, un solde de 766 983 Dinars contre 699 633 Dinars au 31/12/2015. Elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>766 983</b>	<b>699 633</b>	<b>67 350</b>
Dotations aux amortissements corporelles	602 960	493 061	109 899
Dotations aux amortissements incorporelles	89 926	154 377	- 64 451
Provisions sur immobilisations	-	-	-
Provisions clients	72 102	43 618	28 484
Rep. Provisions sur autres actifs courants	- 25 699	-	- 25 699
Provisions sur articles en stocks	27 693	8 577	19 116
<b>Total général</b>	<b>766 983</b>	<b>699 633</b>	<b>67 350</b>

#### **4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 607 633 Dinars contre 786 559 Dinars au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>607 633</b>	<b>786 559</b>	<b>- 178 926</b>
Assurances	12 610	12 267	343
Autres frais	4 070	7 836	- 3 766
Charges locatives	211 029	223 567	- 12 538
Entretiens et réparations	43 355	46 720	- 3 365
États impôts et taxes	58 790	60 596	- 1 806
Frais de transport & missions	60 651	67 470	- 6 819
Frais postaux	20 494	17 497	2 997
Honoraires & commissions	58 166	77 993	- 19 827
Publicités	82 108	202 354	- 120 246
Services bancaires	4 521	8 769	- 4 248
Télécommunications	23 536	20 777	2 759
Frais de gestion des placements	17 053	29 464	- 12 411
Jetons de présence	11 250	11 250	-
<b>Total général</b>	<b>607 633</b>	<b>786 559</b>	<b>- 178 926</b>

#### **4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 33 677 Dinars contre 71 258 Dinars au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>33 677</b>	<b>71 258</b>	<b>-37 581</b>
Charges de leasing	-	609	- 609
Pertes de changes	7 625	-	7 625
Pertes de placements	26 052	70 649	- 44 597
<b>Total général</b>	<b>33 677</b>	<b>71 258</b>	<b>-37 581</b>

#### **4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 372 933 Dinars contre 425 289 Dinars au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Produits de placements</b>	<b>372 933</b>	<b>425 289</b>	<b>-52 356</b>
Produits de placements	372 933	425 289	-52 356
<b>Total général</b>	<b>372 933</b>	<b>425 289</b>	<b>-52 356</b>

#### **4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 13 194 Dinars.

## 5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

### DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2015	Observations
<b>Résultat net de l'exercice</b>	1 013 592	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	771 376	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	- 328 110	Variation du BFR
- Créances	- 132 423	Variation du BFR
- Autres Actifs	- 297 500	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	- 124 459	Variation du BFR
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>902 476</b>	
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	- 771 836	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	7 040	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>- 764 796</b>	
Dividendes payés	- 729 167	Dividendes distribués en 2016
Encaissements provenant des opérations sur le placement	544 197	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	- 279 372	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	- 7 594	Remboursement leasing
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>- 471 935</b>	
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 334 255</b>	
Trésorerie au début de l'exercice	5 128 492	
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>4 794 237</b>	



## **6 NOTES SUR LES PARTIES LIÉES**

### **6-1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS**

Les rémunérations perçues par le Directeur Général au titre de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<b>Salaire Brut de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2016</b>
Avantages à court terme	115 155	10 000
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Paiements en actions		
<b>Total</b>	<b>115 155</b>	<b>10 000</b>

### **6-2. OPERATIONS AVEC D'AUTRES PARTIES LIÉES**

Durant l'exercice 2016, « Hexabyte » n'a pas réalisé un chiffre d'affaires avec la société « E-serve » (le DG de la société « Hexabyte » est un actionnaire au niveau de « E-serve »).

Au 31/12/2016, le solde de la société « E-serve » se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
Solde au 31/12/2015	2 376
Ventes 2016	0
Avoir 2016	0
Reclassement	0
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>2 376</b>

Opération d'achats auprès de "Hexatrade"

<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
Solde au 31/12/2015	52 860
Achats 2016	2 562 313
Avoir 2016	0
Paiements 2016	2 413 040
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>202 133</b>

Opération de ventes à de "Hexatrade"

<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
Solde au 31/12/2015	0
Ventes 2016	330 036
Avoir 2016	
Encaissements 2016	0
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>330 036</b>

## **7 NOTES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **7-1. CAUTIONS**

Les engagements hors bilan recensés par « Hexabyte » au 31 Décembre 2016 se présentent comme suit :

<b>NATURE</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
CAUTIONS PROVISOIRES	0	0	0
CAUTIONS DÉFINITIVES	6 200	6 200	0
<b>Total</b>	<b>6 200</b>	<b>6 200</b>	<b>0</b>

## **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

### **OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2016.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Hexabyte » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

#### **Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la société « Hexabyte » au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Hexabyte » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 04 Mai 2017**

**Auditing, Advisory, Assistance & Accounting**

**Mr. Wadi TRABELSI**



**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2016.**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Hexabyte », et en application de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons relevé les conventions et opérations ci-après indiquées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre directeur général nous a tenus informés des opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 :

- Des opérations d'achats réalisées auprès de la filiale HEXA TRADE détaillées comme suit:

<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
Solde au 31/12/2015	52 860
Achats 2016	2 562 313
Avoir 2016	0
Paiements 2016	2 413 040
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>202 133</b>

- Des opérations de ventes réalisées à la filiale HEXA TRADE détaillées comme suit:

<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
Solde au 31/12/2015	0
Ventes 2016	330 036
Avoir 2016	
Encaissements 2016	0
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>330 036</b>

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

La société Hexabyte a accordé une avance de 130 Mille Dinars à sa Filiale Hexabyte Africa domiciliée au Cote d'Ivoire. Cette avance n'est pas rémunérée.

## **III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et les engagements envers le Directeur Général tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Unité en Dinars Tunisien

	<b>Salaire Brut de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2016</b>
Avantages à court terme	115 155	10 000
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
<b>Total</b>	<b>115 155</b>	<b>10 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 04 Mai 2017**

**Auditing, Advisory, Assistance & Accounting**

**Mr. Wadi TRABELSI**



## FCP IRADETT 20

SITUATION ANNUELLE ARRETTE AU 31 DECEMBRE 2016

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS, LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous vous présentons notre rapport sur :

- ✓ Le contrôle des états financiers annuels, du « FCP IRADETT 20 », tels qu'ils sont annexés au présent rapport; relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.
- ✓ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci-joints, font apparaître

un total au bilan des actifs net de	527.132 dinars
des sommes distribuables au titre de l'exercice de	12.070 dinars
et une variation négative des actifs nets de	100.805 dinars

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Il est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à la société et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit et ce en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Ces normes requièrent que nos travaux d'audit soient planifiés et réalisés en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers soumis à notre examen ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants justifiant les montants et l'information contenus dans les états financiers. Il consiste, également, à apprécier la fiabilité du contrôle interne des systèmes d'établissement des états financiers, d'une part, et les principes et méthodes comptables suivis et retenus, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers, d'autre part.

#### I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Nous estimons que les éléments recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des documents mis à notre disposition et compte tenu de ce qui précède, nous certifions que les états financiers, ci-annexés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations réalisées par votre fonds durant l'exercice clos le 31.12.2016, ainsi que de sa situation financière et de son patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes et conventions comptables de base.

Nous devons par ailleurs vous informer que :

- i. La comptabilité est tenue au moyen d'un logiciel informatique spécifique qui ne permet pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement qui y sont enregistrées.
- ii. Les états financiers sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des organismes de placement collectif, à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et au PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire contrairement à la NCT n°17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Les BTA ont été évalués au coût amorti qui tient compte de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de la surcote sur leur maturité résiduelle.

## **II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :**

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Aussi, nous devons vous informer que :

1. Les liquidités et quasi liquidités, représentant 26,8% de l'actif, sont en dépassement de 6,8% par rapport au taux réglementaire maximal prévus par l'article 2 du décret numéro 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret numéro 2002-1727 du 29 Juillet 2002.
2. L'actif employé à la clôture de l'exercice 2016 dans des valeurs mobilières, des obligations et des valeurs assimilées, à hauteur de 73,2%, est en deçà du seuil réglementaire minimal de 80%.
3. La proportion détenue par la banque ATB au capital du « FCP IRADETT 20 », de 14,5%, dépasse le seuil maximal de 10% prévus par les articles 466 et suivants du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers de votre fonds.

Tunis le 29 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Slim EL FEKIH**



**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2016**  
**(Exprimé en dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>386 554</b>	<b>444 020</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	97 243	156 083
b- Obligations et valeurs assimilées	289 312	287 937
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>141 820</b>	<b>183 862</b>
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	141 820	183 862
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>1 890</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>528 375</b>	<b>629 772</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	1 095	1 510
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	147	324
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 242</b>	<b>1 835</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	515 054	615 172
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>12 078</b>	<b>12 765</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	17
b- Sommes distribuables de l'exercice	12 070	12 749
<b>ACTIF NET</b>	<b>527 132</b>	<b>627 937</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>528 375</b>	<b>629 772</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2016**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>17 250</b>	<b>13 455</b>
a- Dividendes	1 765	3 312
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	15 485	10 144
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>762</b>	<b>10 139</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>18 012</b>	<b>23 594</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>7 060</b>	<b>9 899</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>10 952</b>	<b>13 696</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>484</b>	<b>665</b>
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>	<b>10 468</b>	<b>13 030</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	<b>1 602</b>	<b>-282</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>12 070</b>	<b>12 749</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	<b>-1 602</b>	<b>282</b>
- titres	16 895	-29 578
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>	<b>-25 195</b>	<b>15 185</b>
- titres	-25 195	15 185
- Frais de négociation de titres	-370	-381
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 798</b>	<b>-1 743</b>

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/12/2016**  
**(Exprimé en dinars)**

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Resultat d 'Exploitation	10 468	13 030
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	16 895	-29 578
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-25 195	15 185
d- Frais de négociation de titres	-370	-381
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-8 656	-15 126
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	703 484	227 185
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	10 215	1 098
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	2 672	923
_ Droits d'entrée		
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-793 074	-266 224
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-12 073	-855
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-5 171	-2 144
_ Droit de sortie		
<b>VARIATION DE L ACTIF NET</b>	<b>-100 805</b>	<b>-56 887</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	627 937	684 825
b- en fin d'exercice	527 132	627 937
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	56 441	59 943
b- en fin d'exercice	48 218	56 441
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,932</b>	<b>11,126</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,29%</b>	<b>-0,28%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

**2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

\* à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;

\* au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;

\* à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016, au cout amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres

**2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES**

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**2-5 CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC1-Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 386 554 DT contre 444 020 DT au 31/12/2015,  
et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nbre /Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2016	% ACTIF	% K emetteur
<b>ACTIONS</b>		<b>90 807</b>	<b>71 688</b>	<b>13,57%</b>	
ATB	1 000	5 452	4 563	0,86%	0,00%
Ciments de Bizerte	2 000	15 391	7 216	1,37%	0,00%
Monoprix	1 300	23 987	12 645	2,39%	0,01%
OTH	2 000	15 145	17 020	3,22%	0,00%
SAH	500	5 575	6 779	1,28%	0,00%
SFBT	400	8 505	7 592	1,44%	0,00%
SOMOCER	1 250	1 950	1 846	0,35%	0,00%
SOTEMAIL	3 500	8 750	8 085	1,53%	0,01%
UNIMED	585	6 051	5 941	1,12%	0,00%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>25 305</b>	<b>25 555</b>	<b>4,84%</b>	
FCP IRADETT 50	780	9 290	9 120	1,73%	1,73%
FCP IRADETT 100	1 180	16 015	16 435	3,11%	6,25%
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>					
<b>EMPRUNTS D'ETAT</b>		<b>149 442</b>	<b>153 348</b>	<b>29,02%</b>	
BTA 6.75% 11 juillet 2017	99	99 442	101 991	19,30%	0,0%
EMPRUNT NATIONAL CAT C	500	50 000	51 357	9,72%	0,00%
<b>EMPRUNTS DE SOCIETE</b>		<b>130 000</b>	<b>135 964</b>	<b>25,73%</b>	
ATL 2015/2	500	50 000	52 634	9,96%	0,07%
AMEN BANK SUB 2008 B	500	30 000	31 036	5,87%	0,13%
UNIFACTOR 2015	500	50 000	52 294	9,90%	0,25%
<b>TOTAL</b>		<b>395 554</b>	<b>386 554</b>	<b>73,16%</b>	

**Mouvement du portefeuille**

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentiels	Valeur au 31/12	Plus ou moins values réalisée
<b>Solde au 31-12-2015</b>	<b>475 456</b>	<b>5 161</b>	<b>-36 597</b>	<b>444 020</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>					
Actions	23 969			23 969	
Titres OPCVM	25 546			25 546	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>					
Cession Actions	-96 146			-96 146	-25 195
Remboursement Emprunts de société	-2 500			-2 500	
Cession titres OPCVM	-29 937			-29 937	
<b>Décote /surcote Emprunts d'état</b>	<b>-833</b>			<b>-833</b>	
Variation des intérêts courus		4 708		4 708	
Variation des plus ou moins values potentielles			17 728*	17 728	
<b>Solde au 31-12-2016</b>	<b>395 554</b>	<b>9 869</b>	<b>-18 869</b>	<b>386 554</b>	<b>-25 195</b>

\*hors décote / surcote Emprunts d'Etat

**AC2-Placement monétaires et disponibilité**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 141 820 DT contre 183 862 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi:

	en % de l'actif			
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilité	141 820	183 862	26,8%	29,2%
<b>Total</b>	<b>141 820</b>	<b>183 862</b>	<b>26,8%</b>	<b>29,2%</b>

**PA1-Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique enregistre la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi:

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération à payer au gestionnaire	552	749
Rémunération à payer au dépositaire	543	761
<b>TOTAL</b>	<b>1 095</b>	<b>1 510</b>

**PA2-Autres créditeurs divers**

	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	39	53
Retenue à la source	108	264
frais des transactions		7
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>324</b>

### **CP1- Le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2015</b>	
Montant	615 172
Nombre de parts	56 441
Nombre de porteurs de parts	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	703 484
Nombre de parts émises	64 569
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	793 074
Nombre de parts rachetés	72 792
Nombre de porteurs de parts sortants	0
<b>Autres effets s/capital</b>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-25 195
Régularisation des sommes non distribuables	-1 858
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	16 895
Frais de négociation de titres	-370
<b>Capital au 31/12/2016</b>	
Montant	515 054
Nombre de parts	48 218
Nombre de porteurs de parts	1

<b>CP2- <u>Sommes distribuables</u></b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Sommes distribuables de l'exercice	12 070	12 749
Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	17
<b>Sommes distribuables</b>	<b>12 078</b>	<b>12 765</b>

### **PR1- Revenu du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille -titres totalisent 17 250 DT au 31-12-2016 contre 13 455 DT au 31-12-2015 et se détaillent ainsi:

	<b>Du 01/01/2016 Au 31/12/2016</b>	<b>Du 01/01/2015 Au 31/12/2015</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	15 485	10 144
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 765	3 312
<b>TOTAL</b>	<b>17 250</b>	<b>13 455</b>

### **PR2- Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2016 à 762 DT contre 10 139 DT au 31-12-2015 et se détaillent ainsi:

	<b>Du 01/01/2016 Au 31/12/2016</b>	<b>Du 01/01/2015 Au 31/12/2015</b>
Revenu des comptes de dépôts	762	10 139
<b>TOTAL</b>	<b>762</b>	<b>10 139</b>

**CH1- Charges de gestion des Placements**

	Du 01/01/2016	Du 01/01/2015
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<b>Rémunération du gestionnaire</b>		
La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l' AFC	6 517	9 137
<b>Rémunération du dépositaire</b>		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000D		
La rémunération de l'ATB	543	761
<b>TOTAL</b>	<b>7 060</b>	<b>9 899</b>

**CH2- Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2016 à 484 DT contre 665 DT au 31-12-2015 et se détaillent ainsi:

	Du 01/01/2016	Du 01/01/2015
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Redevance CMF	460	645
Service bancaire	15	13
Timbres fiscales	8	7
<b>TOTAL</b>	<b>484</b>	<b>665</b>

**4- AUTRES INFORMATIONS**

<b>Données par parts</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des placements	0,374	0,418	0,478	0,444	0,442
Charges de gestion des placements	0,146	0,175	0,182	0,179	0,192
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,227</b>	<b>0,243</b>	0,296	0,266	0,249
Autres charges	0,010	0,012	0,012	0,013	0,013
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,217</b>	<b>0,231</b>	0,284	0,253	0,236
Régularisation du résultat d'exploitation	0,033	-0,005	-0,016	-0,008	-0,010
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,250</b>	<b>0,226</b>	0,268	0,245	0,226
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,033	0,005	0,016	0,008	0,010
Frais de négociation de titres	-0,008	-0,007	-0,009	-0,006	-0,007
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	0,350	-0,524	0,342	-0,328	-0,089
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-0,523	0,269	-0,223	0,051	-0,054
<b>Plus ou moins value sur titre et frais de négociation</b>	<b>-0,180</b>	<b>-0,262</b>	0,111	-0,282	-0,150



<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,037</b>	<b>-0,031</b>	<b>0,395</b>	<b>-0,029</b>	<b>0,087</b>
<b>résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,180</b>	<b>-0,262</b>	<b>0,111</b>	<b>-0,282</b>	<b>-0,150</b>
<b>régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>-0,039</b>	<b>0,005</b>	<b>-0,007</b>	<b>0,006</b>	<b>0,032</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,218</b>	<b>-0,257</b>	<b>0,104</b>	<b>-0,275</b>	<b>-0,118</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>0,226</b>	<b>0,268</b>	<b>0,245</b>	<b>0,226</b>	<b>0,288</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>48 218</b>	<b>56 441</b>	<b>59 943</b>	<b>60 749</b>	<b>60 749</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10,932</b>	<b>11,126</b>	<b>11,425</b>	<b>11,298</b>	<b>11,554</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,54%	1,53%	1,53%	1,53%	1,54%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	2,28%	2,02%	2,39%	2,17%	1,89%
<b>Actif net moyen</b>	<b>459 037,578</b>	<b>645 348,051</b>	<b>712 508,636</b>	<b>707 263,601</b>	<b>760 470,268</b>

## **FCP IRADETT 50**

**SITUATION ANNUELLE ARRETTE AU 31 DECEMBRE 2016**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

**En** exécution de notre mandat de commissaire aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 14 mars 2016, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) l'examen des états financiers, ci joints, du « FCP IRADETT 50 » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant, outre les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 595 032, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de 9 381 Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de <17 001> Dinars
- 2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

**Les** états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par le Conseil d'Administration de votre gestionnaire notre responsabilité consiste, en application de l'article 20 de la loi 2001-83, sus visée, à exprimer une opinion sur les états financiers de votre fonds sur la base de notre audit.

**Nous** avons examiné les états financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

**Un** Audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Etats financiers et, également, pour évaluer le risque que les Etats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En accomplissant ces diligences, le Commissaire aux Comptes prend en compte l'évaluation du contrôle interne pour l'établissement et la présentation sincère des Etats financiers afin de définir des procédures appropriées de leur audit.

**Un** Audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des jugements et estimations significatifs retenus et la présentation d'ensemble des Etats financiers.

## **I - Opinion sur les Etats Financiers :**

Nous estimons que les éléments probants recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants pour fonder notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et présentent fidèlement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière et le résultat des opérations de « FCP IRADETT 50 » au 31 décembre 2016, conformément aux normes et conventions comptables de base et à l'article 27 du code des OPC.

Nous devons par ailleurs vous informer que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire :

- ✓ découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement aux PCGA et, particulièrement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des enregistrements calculés et des données calculées automatiquement y enregistrées
- ✓ sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et, aux PCGA.

## **II – Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 décembre 2016.

Nous signalons, de même, que sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observation significatives à formuler sur le système de contrôle interne de votre fonds.

Aussi, devons nous vous informer que le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières et en obligations, représentent au bilan 79.24%, des actifs nets, contre des emplois en liquidité et quasi liquidité de 33.05% des actifs nets au lieu de 20%.

Tunis, le 31 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Samia BELHADJ**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2016**  
**(Exprimé en dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>419 896</b>	<b>430 268</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	232 575	245 170
b- Obligations et valeurs assimilées	187 321	185 098
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>175 135</b>	<b>111 926</b>
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	175 135	111 926
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>6 335</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>595 032</b>	<b>548 528</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	1 120	1 434
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	64 020	201
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>65 140</b>	<b>1 635</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	520 485	538 817
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>9 406,677</b>	<b>8 076</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	25,848	43
b- Sommes distribuables de l'exercice	9 380,829	8 033
<b>ACTIF NET</b>	<b>529 892</b>	<b>546 893</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>595 032</b>	<b>548 528</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2016**  
(Exprimé en dinars)

	<u>DU 01/01/2016</u> <u>AU 31/12/2016</u>	<u>DU 01/01/2015</u> <u>AU 31/12/2015</u>
<b>PR1 Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>12 411</b>	<b>11 631</b>
a- Dividendes	2 287	6 833
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	10 124	4 798
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>1 779</b>	<b>7 511</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>14 190</b>	<b>19 142</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>7 090</b>	<b>10 174</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>7 100</b>	<b>8 967</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>427</b>	<b>595</b>
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>	<b>6 674</b>	<b>8 373</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	<b>2 707</b>	<b>-339</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>9 381</b>	<b>8 033</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>		
<b>Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres</b>	<b>-2 707</b>	<b>339</b>
- <b>Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres</b>	<b>-6 241</b>	<b>-17 494</b>
- <b>Frais de négociation de titres</b>	<b>-1 287</b>	<b>4 506</b>
- <b>Frais de négociation de titres</b>	<b>-1 165</b>	<b>-446</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 019</b>	<b>-5 062</b>

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/12/2016**  
(Exprimé en dinars)

	<u>DU 01/01/2016</u> <u>AU 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>AU 31/12/2015</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Resultat d 'Exploitation	6 674	8 373
b- Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-6 241	-17 494
c- Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	-1 287	4 506
d- Frais de négociation de titres	-1 165	-446
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-8 033	-12 286
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
a- <b>Souscriptions</b>		
_ Capital	983 791	413 672
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	21 450	10 466
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	9 209	3 583
_ Droits d' entrée		
b- <b>Rachats</b>		
_ Capital	-984 965	-511 808
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-29 915	-8 010
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-6 520	-3 904
_ Droit de sortie		
<b>VARIATION DE L ACTIF NET</b>	<b>-17 001</b>	<b>-113 349</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	546 893	660 242
b- en fin d'exercice	529 892	546 893
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	45 228	53 301
b- en fin d'exercice	45 129	45 228
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>11,742</b>	<b>12,092</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-1,42%</b>	<b>-0,52%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31/12/2016

### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### 2-3 EVALUATION DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Obligations et valeurs similaires sont évalués postérieurement à leur comptabilisation initiale :

\* à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;

\* au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;

\* à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016, au cout amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### 2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC1- Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 419 896 D contre 430 268 D au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acquisition.	Val au 31/12/2016	% ACTIF	% K émetteur
<b>ACTIONS</b>		<b>243 871</b>	<b>210 291</b>	<b>35,34%</b>	
ARTES	701	5 492	5 544	0,93%	0,01%
BIAT	308	27 104	27 292	4,59%	0,00%
CARTHAGE CEMENT	10 000	20 380	20 480	3,44%	0,04%
CIMENT DE BIZERTE	12 840	63 171	46 327	7,79%	1,28%
Monoprix	1 540	25 453	14 980	2,52%	0,00%
NBL	500	3 360	3 394	0,57%	0,01%
OTH	3 400	27 446	28 934	4,86%	0,01%
SAH	600	7 451	8 135	1,37%	0,01%
SFBT	550	9 960	10 440	1,75%	0,00%
SOMOCER	2 500	3 159	3 693	0,62%	0,01%
SOTEMAIL	10 199	24 598	23 560	3,96%	0,02%
STB	2 900	16 820	11 365	1,91%	0,00%
TPR	1 900	8 697	5 377	0,90%	0,01%
UNIMED	76	780	772	0,13%	0,00%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>21 839</b>	<b>22 285</b>	<b>3,75%</b>	
FCP IRADETT 100	1 600	21 839	22 285	3,75%	4,00%
<b>EMPRUNTS DE SOCIETES</b>		<b>130 000</b>	<b>135 964</b>	<b>22,85%</b>	
ATL 2015/2	500	50 000	52 634	8,85%	0,07%
AMEN BANK SUB 2008	500	30 000	31 036	5,22%	0,13%
UNIFACTOR 2015	500	50 000	52 294	8,79%	0,25%
<b>EMPRUNT D'ETAT</b>		<b>50 000</b>	<b>51 357</b>	<b>8,63%</b>	
Emprunt National Catég C	500	50 000	51 357	8,63%	
<b>TOTAL</b>		<b>445 710</b>	<b>419 896</b>	<b>70,57%</b>	



**AC2- Note sur les Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 175 135 DT contre 111 926 DT 31/12/2015 et se détaille ainsi:

	31/12/2016	31/12/2015	en % de l'actif au	
			31/12/2016	31/12/2015
Compte de dépôts	175 135	111 926	29,4%	20,4%
<b>TOTAL</b>	<b>175 135</b>	<b>111 926</b>	<b>29,4%</b>	<b>20,4%</b>

**PA1- Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique enregistre la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi:

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération à payer au gestionnaire	647	756
Rémunération à payer au dépositaire	473	678
<b>TOTAL</b>	<b>1 120</b>	<b>1 434</b>

**PA2- Autres créditeurs divers**

	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	39	46
Retenue à la source	194	144
Achat actions	63 709	
Frais de transactions	77	11
<b>TOTAL</b>	<b>64 020</b>	<b>201</b>

**CP1- Le capital**

les mouvements sur le capital se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 31/12/2015</u></b>	
Montant	538 817
Nombre de parts	45 228
Nombre de porteurs de parts	1
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	983 791
Nombre de parts émises	82 957
Nombre de porteurs de parts nouveaux	3
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	984 965
Nombre de parts rachetées	83 056
Nombre de porteurs de parts sortants	0
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1 287
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-6 241
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-8 465
Frais de négociation de titres	-1 165
<b><u>Capital au 31/12/2016</u></b>	
Montant	520 485
Nombre de parts	45 129
Nombre de porteurs de parts	4

<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Sommes distribuables de l'exercice	9 381	8 033
Sommes distribuables des exercices antérieurs	26	43
<b>TOTAL</b>	<b>9 407</b>	<b>8 076</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 12 411 dinars contre 11 631 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaille comme suit:

	<b>Du 01/01/2016</b>	<b>Du 01/01/2015</b>
	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>
Revenu des Actions et valeurs assimilées	2 287	6 833
Revenus des obligations	10 124	4 798
<b>TOTAL</b>	<b>12 411</b>	<b>11 631</b>

**PR2- Note sur les Revenus des placements monétaires**

	<b>Du 01/01/2016</b>	<b>Du 01/01/2015</b>
	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>
Revenu des comptes de dépôts	1 779	7 511
<b>TOTAL</b>	<b>1 779</b>	<b>7 511</b>

**CH1-Charges de gestion des Placements**

	<b>Du 01/01/2016</b>	<b>Du 01/01/2015</b>
	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>
<b>Rémunération du gestionnaire</b>		
La gestion du fond est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fond. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l' AFC	6 618	9 496
<b>Rémunération du dépositaire</b>		
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1%HT calculé sur la base de l'actif net quotidien		
La rémunération de l'ATB	473	678
<b>TOTAL</b>	<b>7 090</b>	<b>10 174</b>

## CH2- Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2016 à 427 DT contre 595 DT au 31-12-2015 et se détaillent ainsi:

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevance CMF	401	575
Service bancaire	20	13
Timbres fiscaux	6	7
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>	<b>595</b>

## 4. MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE TITRES

cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentielle	Valeur au 31/12	plus ou moins value réalisée
-----------------------	--------------------	--	--------------------	---------------------------------------

<b>Solde au 31-12-2015</b>	<b>454 564</b>	<b>2 598</b>	<b>-26 894</b>	<b>430 268</b>	
<b><u>Acquisition de l'exercice</u></b>					
Actions	164 858			164 858	
Titres OPCVM	21 839			21 839	
<b><u>Remboursement et Cession de l'exercice</u></b>					
Cession Actions	-168 658			-168 658	-4 778
Remboursement Emprunt de société	-2 500			-2 500	
Cession titres OPCVM	-24 393			-24 393	3491
Variation des intérêts courus		4 723		4 723	
Variation des plus ou moins values latentes			-6 241	-6 241	
<b>Solde au 31-12-2016</b>	<b>445 710</b>	<b>7 321</b>	<b>-33 135</b>	<b>419 896</b>	<b>-1 287</b>

5- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Données par Parts</b>					
Revenus des placements	0,314	0,423	0,54	0,401	0,387
Charges de gestion des placements	0,157	0,225	0,248	0,225	0,239
<b>Revenu net des placements</b>	0,157	0,198	0,291	0,176	0,149
Autres charges	0,009	0,013	0,014	0,014	0,014
<b>Résultat d'exploitation</b>	0,148	0,185	0,277	0,162	0,135
Régularisation du résultat d'exploitation	0,06	-0,008	-0,047	-0,01	0,003
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	0,208	0,178	0,23	0,152	0,138
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-0,06	0,008	0,047	0,01	-0,003
Frais de négociation de titres	-0,026	-0,01	-0,014	-0,008	-0,01
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-0,138	-0,387	1,116	-0,655	-0,088
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-0,029	0,1	-0,511	-0,021	-0,139
<b>Plus ou moins values sur titre et frais de négociation</b>	<b>-0,193</b>	<b>-0,297</b>	<b>0,591</b>	<b>-0,684</b>	<b>-0,237</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,045</b>	<b>-0,112</b>	<b>0,868</b>	<b>-0,521</b>	<b>-0,103</b>

<b>résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,193</b>	<b>-0,297</b>	<b>0,591</b>	<b>-0,684</b>	<b>-0,237</b>
--	---------------	---------------	--------------	---------------	---------------

<b>régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>-0,188</b>	<b>0,054</b>	<b>-0,084</b>	<b>0,006</b>	<b>0,052</b>
--	---------------	--------------	---------------	--------------	--------------

<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,38</b>	<b>-0,243</b>	<b>0,506</b>	<b>-0,677</b>	<b>-0,185</b>
---	--------------	---------------	--------------	---------------	---------------

<b>Distribution des dividendes</b>	<b>0,178</b>	<b>0,23</b>	<b>0,152</b>	<b>0,138</b>	<b>0,207</b>
------------------------------------	--------------	-------------	--------------	--------------	--------------

<b>Nombre d' Actions</b>	<b>45 129</b>	<b>45 228</b>	<b>53 301</b>	<b>61 331</b>	<b>64 161</b>
--------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

<b>Valeur liquidative</b>	<b>11,742</b>	<b>12,092</b>	<b>12,387</b>	<b>11,802</b>	<b>12,465</b>
---------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

<b>Ratios de gestion des placements</b>	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,77%	1,77%	1,77%	1,77%	1,77%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	1,67%	1,46%	1,98%	1,27%	1,00%
Actif net moyen	400 313,52	574 561,74	746 690,41	781 570,33	866 924,02

## **FCP IRADETT CEA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETTE AU 31 DECEMBRE 2016**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

**En** exécution de notre mandat de commissaire aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 18 mars 2016, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) l'examen des états financiers, ci joints, du « FCP IRADETT CEA » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant, outre les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 340 477 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de 5 926 Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de <233 381> Dinars
- 2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par le Conseil d'Administration de votre gestionnaire notre responsabilité consiste, en application de l'article 20 de la loi 2001-83, sus visée, à exprimer une opinion sur les états financiers de votre fonds sur la base de notre audit.

**Nous** avons examiné les états financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

**Un** Audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Etats financiers et, également, pour évaluer le risque que les Etats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En accomplissant ces diligences, le Commissaire aux Comptes prend en compte l'évaluation du contrôle interne pour l'établissement et la présentation sincère des Etats financiers afin de définir des procédures appropriées de leur audit.

**Un** Audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des jugements et estimations significatifs retenus ainsi que la présentation d'ensemble des Etats financiers.

### **I - Opinion sur les Etats Financiers :**

Nous estimons que les éléments probants recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants pour fonder notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et présentent fidèlement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière et le résultat des opérations de « FCP IRADETT CEA » au 31 décembre 2016, conformément aux normes et conventions comptables de base et à l'article 27 du code des OPC.

Nous devons par ailleurs vous informer que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire :

- ✓ découlent, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des enregistrements calculés et des données calculées automatiquement y enregistrées
- ✓ sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et, aux PCGA.

### **II – Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 décembre 2016.

Nous vous signalons, de même, que sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de votre fonds.

Aussi, devons nous vous informer :

- ✓ qu'en absence de souscriptions en BTA le total des emplois de votre fonds est constitué, seulement d'actions de sociétés de la cote et qui représentant au bilan 99% des actifs nets,
- ✓ les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 2.77 % des actifs nets au lieu de 2%.

Tunis, le 31 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Samia BELHADJ**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2016**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>III.1</b>		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		331 199	562 055
b- Obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Autres valeurs		-	-
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>III.2</b>		
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		9 278	7 321
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>			
<b>AC4- Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>340 477</b>	<b>569 376</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>III.3</b>	755	1 234
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>III.4</b>	5 180	219
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 935</b>	<b>1 453</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>III.5</b>	328 591	556 575
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>III.6</b>		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		25	21
b- Sommes distribuables de l'exercice		5 926	11 327
<b>ACTIF NET</b>		<b>334 542</b>	<b>567 922</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>340 477</b>	<b>569 376</b>

**ETAT DE RESULTAT  
ARRETE AU 31/12/2016  
(Exprimé en dinars)**

	<u>Notes</u>	<u>Du 01/01/2016 Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015 Au 31/01/2015</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>III.7</b>		
a- Dividendes		10 847	21 039
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>III.8</b>	668	1 139
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>11 514</b>	<b>22 177</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>III.9</b>	4 302	7 065
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>7 213</b>	<b>15 113</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>III.10</b>	432	685
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>		<b>6 780</b>	<b>14 427</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>		-854	-3 100
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 926</b>	<b>11 327</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>		854	3 100
<b>Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles     sur titres</b>		77 121	-112 242
<b>Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des     titres</b>		-116 986	66 088
<b>Frais de négociation de titres</b>		-1 903	-1 250
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-34 988</b>	<b>-32 977</b>



**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/12/2016**  
(Exprimé en dinars)

	<b>Du 01/01/2016</b> <b>Au 31/12/2016</b>	<b>Du 01/01/2015</b> <b>Au 31/12/2015</b>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Resultat d 'Exploitation	6 780	14 427
b- Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	77 121	-112 242
c- Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	-116 986	66 088
d- Frais de négociation de titres	-1 903	-1 250
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-11 327	-13 094
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	29 066	287 157
_ Régularisation des sommes non distribuables	5 890	16 335
_ Régularisation des sommes distribuables	270	2 221
_ Droits d' entrée		
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-216 949	-266 574
_ Régularisation des sommes non distribuables	-4 222	-7 634
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 121	-5 318
_ Droit de sortie		
<b>VARIATION DE L ACTIF NET</b>	<b>-233 381</b>	<b>-19 887</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	567 922	587 810
b- en fin d'exercice	334 542	567 922
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	40 979	39 559
b- en fin d'exercice	26 926	40 979
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>12,424</b>	<b>13,859</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-8,36%</b>	<b>-4,50%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETE AU 31/12/2016**

### **I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

### **II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **II-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Bons du Trésor Assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **II-2- Evaluation du portefeuille titre**

##### **a- Evaluation des actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

##### **b- Evaluation des droits attachés aux actions**

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

##### **c -Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leurs coût d'acquisition.

### II-3-Cession Des Placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

### III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### III.1- Portefeuille titres

##### a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 331 199 dinars au 31 décembre 2016 contre 562 055 au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	Nbre/Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif	% K émetteur
ADWYA	1 125	7 600,000	7 065,000	2,08%	0,01%
ARTES	1 500	11 608,000	11 863,500	3,48%	0,00%
ATB	3 473	18 142,844	15 847,299	4,65%	0,00%
ATL	4 500	14 502,665	13 320,000	3,91%	0,02%
Attijari Bank	900	21 735,383	24 315,300	7,14%	0,00%
BIAT	150	12 609,375	13 291,650	3,90%	0,00%
Ciments de Bizerte	8 554	56 496,896	30 862,832	9,06%	0,02%
ECYCL	200	9 072,200	8 180,600	2,40%	0,00%
MONOPRIX	2 480	46 950,554	24 122,960	7,09%	0,01%
NBL	1 500	10 207,500	10 180,500	2,99%	0,04%
OTH	2 400	16 959,723	20 424,000	6,00%	0,00%
SAH	1 200	14 832,000	16 269,600	4,78%	0,00%
SOMOCER	11 500	19 633,636	16 985,500	4,99%	0,03%
SOTEMAIL	5 000	12 472,439	11 550,000	3,39%	0,02%
SFBT	1 344	16 686,360	25 510,464	7,49%	0,00%
SOTUVER	4 000	16 441,395	15 056,000	4,42%	0,02%
STB	4 373	25 363,400	17 137,787	5,03%	0,00%
TLEASING	429	12 030,411	7 880,730	2,31%	0,00%
TPR	8 308	40 175,538	23 511,640	6,91%	0,02%
UNIMED	1 755	18 297,440	17 823,780	5,23%	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>64 691</b>	<b>401 817,759</b>	<b>331 199,142</b>	<b>97,28%</b>	

### III.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 9 278 dinars au 31 décembre 2016 représentant des avoirs en banque auprès de l'ATB d'un montant de 9 172 dinars et des intérêts courus sur autres placements monétaires d'un montant de 106 dinars.

### III.3- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2016, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 755 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération du dépositaire	477	785
Rémunération du gestionnaire	277	449
<b>TOTAL</b>	<b>755</b>	<b>1 234</b>

### III.4- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2016, les autres créditeurs divers s'élèvent à 5 180 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Redevances CMF à payer	29	47
Retenue à la source	215	172
Achat Actions	4 929	
Frais achat Actions	6	
<b>Total</b>	<b>5 180</b>	<b>219</b>

### III.5- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'année 2016 se détaillent ainsi :

#### Capital au 01/01/2015

Montant	556 575
Nombre de titres	40 979
Nombre de porteurs de parts	1

#### Souscriptions réalisées

Montant	29 066
Nombre de titres émis	2 174
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

#### Rachats effectués

Montant	216 949
Nombre de titres rachetés	16 227
Nombre de porteurs de parts sortants	0

**Autres effets sur capital**

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(116 986)
Régularisation des sommes non distribuables	1 668
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	77 121
Frais de négociation de titres	(1 903)

**Capital au 31/12/2016**

Montant	328 591
Nombre de titres	26 926
Nombre de porteurs de parts	1

**III.6- Sommes distribuables**

Les sommes distribuables s'élèvent à 5 951 dinars se rattachant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Sommes distribuables des exercices antérieurs	25	21
Sommes distribuables de l'exercice	5 926	11 327
<b>TOTAL</b>	<b>5 951</b>	<b>11 348</b>

**III.7- Revenus du portefeuille titres**

Au titre de l'exercice 2016, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 10 847 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des actions et valeurs assimilés	10 847	21 039
<b>TOTAL</b>	<b>10 847</b>	<b>21 039</b>

**III.8- Les revenus de placements monétaires**

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 668 dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts des comptes de dépôts	668	1 139
<b>TOTAL</b>	<b>668</b>	<b>1 139</b>

### III.9- Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2016, les charges de gestion des placements se sont élevées à 4 302 dinars et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</b>	<b>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</b>
Rémunération du dépositaire	478	785
Rémunération du gestionnaire	3 824	6 280
<b>TOTAL</b>	<b>4 302</b>	<b>7 065</b>

### III.10- Autres charges

Au titre de l'exercice 2016, les autres charges s'élèvent à 432 dinars et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</b>	<b>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</b>
Redevance CMF	405	665
Services bancaires	21	13
Timbre fiscal	6	7
<b>TOTAL</b>	<b>432</b>	<b>685</b>

#### IV. NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes de départ</b>	<b>709 794</b>	-	<b>-147 740</b>	<b>562 055</b>	
Actions	709 794	-	-147 740	562 055	
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	170 355			170 355	
Bons du trésor assimilables (BTA)	-			-	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions	-478 331			-478 331	-116 986
Bons du trésor assimilables (BTA)	-			-	
<b>Variation des plus ou moins-value latentes</b>					
Actions			77 121	77 121	
Bons du trésor assimilables (BTA)			-	-	
<b>Variation des intérêts courus sur BTA</b>					
		-		-	
<b>Soldes de clôture</b>	<b>401 818</b>	-	<b>-70 619</b>	<b>331 199</b>	<b>-116 986</b>
Actions	401 818	-	-70 619	331 199	-116 986
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	-

#### V. AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,428	0,541	0,461	0,381	0,457
Charges de gestion des placements	0,160	0,172	0,139	0,133	0,175
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,268</b>	<b>0,369</b>	<b>0,322</b>	<b>0,248</b>	<b>0,282</b>
Autres charges	0,016	0,017	0,014	0,014	0,017
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,252</b>	<b>0,352</b>	<b>0,308</b>	<b>0,234</b>	<b>0,265</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,032	-0,076	0,023	0,039	0,001

<b>Sommes distribuables de l'exercice (1)</b>	<b>0,220</b>	<b>0,276</b>	<b>0,331</b>	<b>0,273</b>	<b>0,266</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,032	0,076	-0,023	-0,039	-0,001
Frais de négociation de titres	-0,071	-0,031	-0,029	-0,031	-0,043
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	2,864	-2,739	1,821	-1,056	-2,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4,345	1,613	-0,964	-0,071	0,398
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-1,551</b>	<b>-1,157</b>	<b>0,828</b>	<b>-1,158</b>	<b>-1,698</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-1,299</b>	<b>-0,805</b>	<b>1,136</b>	<b>-0,924</b>	<b>-1,433</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-1,551</b>	<b>-1,157</b>	<b>0,828</b>	<b>-1,158</b>	<b>-1,698</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,062</b>	<b>0,212</b>	<b>0,060</b>	<b>-0,177</b>	<b>0,042</b>
<b>Sommes Non distribuables de l'exercice</b>	<b>-1,489</b>	<b>-0,944</b>	<b>0,888</b>	<b>-1,336</b>	<b>-1,657</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>0,276</b>	<b>0,331</b>	<b>0,273</b>	<b>0,266</b>	<b>0,325</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>26 926</b>	<b>40 979</b>	<b>39 559</b>	<b>34 425</b>	<b>25 677</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>12,424</b>	<b>13,859</b>	<b>14,859</b>	<b>13,911</b>	<b>15,239</b>

#### **Ratios de gestion des Placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen*	1,07%	1,06%	1,06%	1,06%	1,07%
Autres charges / actif net moyen*	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%
*Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen*	1,68%	2,17%	2,35%	1,87%	1,62%
Actif net moyen	403 845	665 172	518 492	430 416	420 844

\* Les pourcentages des colonnes 2014,2013et 2012 ont été modifiés pour des raisons de comparabilités.



## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **HexaByte**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

La société HexaByte publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 06 juin 2017. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Wadi TRABELSI.

## BILAN ACTIFS

<b>Actifs</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		883 342	882 892
Moins : Amortissements Incorporelles		- 828 582	- 738 689
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2-1</b>	<b>54 760</b>	<b>144 237</b>
Immobilisations corporelles		7 070 502	6 300 366
Moins : Amortissements corpo		- 5 703 349	- 5 123 459
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2-1</b>	<b>1 367 153</b>	<b>1 176 906</b>
Immobilisations financières		20 785	27 825
Moins : Provisions Immobilisations Financières		-	-
<b>Immobilisations financières nettes</b>		<b>20 785</b>	<b>27 825</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>1 442 698</b>	<b>1 348 968</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		<b>1</b>	<b>42 727</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 442 699</b>	<b>1 391 695</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		1 686 391	1 482 261
Moins : Provisions Stocks		- 100 260	- 72 567
<b>Stocks nets</b>	<b>2-2</b>	<b>1 586 132</b>	<b>1 409 695</b>
Clients et comptes rattachés		1 445 405	1 634 847
Moins : Provisions Clients		- 404 910	- 327 578
<b>Clients nets</b>	<b>2-3</b>	<b>1 040 495</b>	<b>1 307 269</b>
Autres actifs courants		1 398 402	994 319
Moins : Provisions AAC		- 32 027	- 32 027
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>2-4</b>	<b>1 366 375</b>	<b>962 292</b>
Placements et autres actifs financiers		1 451 663	1 995 860
Liquidités et équivalents de liquidités		4 892 556	5 238 051
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>10 337 220</b>	<b>10 913 168</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>11 779 920</b>	<b>12 497 899</b>

## BILAN PASSIFS

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		2 083 334	2 083 334
Autres capitaux propres		3 892 086	4 169 379
Réserves légales		210 045	208 333
Résultats reportés		1 127 388	828 842
Écart de conversion		1 874	-61
Réserves minoritaires		- 1 202	672
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>7 313 526</b>	<b>7 290 560</b>
Résultat des Intérêts minoritaires		6 984	- 33 135
Résultat de l'exercice		1 010 982	1 064 640
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>3-1</b>	<b>8 331 492</b>	<b>8 322 064</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers	<b>3-2</b>	148 545	148 545
Provisions		365 779	365 779
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>514 324</b>	<b>514 324</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>3-3</b>	1 337 612	1 938 149
Autres passifs courants	<b>3-4</b>	1 596 492	1 522 813
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	7 512
<b>Total des passifs courants</b>		<b>2 934 104</b>	<b>3 468 473</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>3 448 428</b>	<b>3 982 798</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>11 779 920</b>	<b>12 304 862</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
	<b>4-1</b>		
Revenus		7 226 605	7 610 007
Autres produits d'exploitation		-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>7 226 605</b>	<b>7 610 007</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variations stocks produits finis et encours		204 130	- 880 180
Achats d'approvisionnements consommés	<b>4-2</b>	- 3 628 387	- 2 831 865
Charges de personnel	<b>4-3</b>	- 1 461 610	- 1 473 534
Dotations aux amortissements et provisions	<b>4-4</b>	- 816 923	- 715 618
Autres charges d'exploitation	<b>4-5</b>	- 674 277	- 897 115
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>- 6 377 067</b>	<b>- 6 798 313</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>849 538</b>	<b>811 694</b>
Charges financières nettes	<b>4-6</b>	- 35 396	- 71 704
Produits de placements	<b>4-7</b>	377 069	426 669
Autres gains ordinaires	<b>4-8</b>	17 546	1 787
Autres pertes ordinaires		- 6 121	- 9 174
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>1 202 636</b>	<b>1 159 272</b>
Impôt sur les bénéfices		- 137 962	- 127 768
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>1 064 674</b>	<b>1 031 504</b>
Eléments extraordinaires		- 46 707	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 017 967</b>	<b>1 031 504</b>
Effets des modifications comptables			
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>1 017 967</b>	<b>1 031 504</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DÉSIGNATION	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net de l'exercice		1 017 967	1 031 504
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		821 316	655 183
* Retraitement de charges antérieures			
* Variations des :			
- Stocks		-204 130	865 632
- Créances		- 319 574	- 195 366
- Autres Actifs		- 404 083	-69 822
- Fournisseurs et autres dettes		- 18 194	- 666 950
* Résorption subventions		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>893 300</b>	<b>1 620 182</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		- 770 306	- 252 773
Encaissements / cessions d'immob.corpor.et incorpor.			
Décassements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		7 040	- 8 700
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>- 763 266</b>	<b>- 261 473</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes payés		- 729 167	- 625 000
Encaissements provenant des opérations sur le capital		- 279 372	47 050
Encaissement provenant des opérations sur les placements		544 197	636 940
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts		- 11 189	- 17 834
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-475 530</b>	<b>41 156</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-345 496</b>	<b>1 399 865</b>
Trésorerie au début de l'exercice		5 238 051	3 838 186
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>4 892 556</b>	<b>5 238 051</b>

# **1. NOTES D'ORDRE GENERAL**

## **1-1. PRÉSENTATION DU GROUPE**

Le Groupe « HEXABYTE » est composé d'une société mère, « Hexabyte » et de deux sociétés sous contrôle. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « HEXABYTE », les sociétés consolidables se présentent comme suit :

- « **Hexabyte** » : Société mère.
- **Hexatrade** : Société filiale avec une participation directe de 99.99 % du capital.
- **Hexabyte Africa** : Société filiale avec une participation directe de 80 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de l'internet et des produits dérivés, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que complété par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001.

## **1-2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers de groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière.

\* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

\* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

\* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

\* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

### **1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers du Groupe « HEXABYTE », arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ces états.

### **1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

#### **1-4-1 Référentiel d'élaboration des états financiers**

Pour l'élaboration de ses états financiers, le Groupe a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

#### **1-4-2 Méthodes comptables pertinentes**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe « HEXABYTE » sont les suivantes :

#### **LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la norme comptable n°05.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans ces coûts, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les taux d'amortissement se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%
AAI	10%
MMB	10%
Construction	5%

## **MÉTHODE D'ESTIMATION DES PROVISIONS DES COMPTES CLIENTS**

Les clients qui font l'objet d'action en justice sont provisionnés à 100%. Pour les clients ordinaires la provision est étudiée au cas par cas.

## **LES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ils sont constitués exclusivement des revenus du Groupe provenant des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son exploitation centrale ou principale.

## **1-5. FAITS MARQUANTS**

### **1-5-1 Redressement fiscal**

Au cours de l'exercice 2009, la société mère a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. Cette vérification a abouti à une taxation d'office en juillet 2012, pour un montant global de 524 Mille Dinars dont 366 Mille Dinars en principal.

La société mère, n'a pas accepté ce redressement. En effet, la raison de ce redressement est la remise en cause de l'avantage d'un investissement dans une zone de développement régionale. Ainsi, la société est entrain de défendre son dossier devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, et suite à la recommandation du Conseil du Marché Financier "CMF", la société a décidé de provisionner le montant en principal de la taxation soit 366 Mille Dinars.

## **1-6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS**

Le Groupe n'a pas enregistré des évènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2016 qui suscitent une attention particulière.



## 2. NOTES RELATIVES À L'ACTIF

### 2-1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le solde net des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 31/12/2016 à 1 421 912 Dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Immobilisations corporelles &amp; incorporelles</b>	<b>7 953 843</b>	<b>7 181 493</b>	<b>772 350</b>
Logiciels	883 342	882 892	450
AAI	391 517	361 664	29 853
Constructions	443 417	443 417	0
Équipements de bureaux	184 324	179 030	5 294
Matériels de transport	660 119	488 018	172 101
Matériels industriels	9 882	8 586	1 296
Matériels Informatiques	5 381 242	4 817 886	563 356
<b>Moins : Amortissements corpo</b>	<b>-6 531 931</b>	<b>-5 860 350</b>	<b>-671 581</b>
Amortissements Logiciels	-828 582	-738 655	-89 927
Amortissements AAI	-203 648	-176 454	-27 194
Amortissements constructions	-156 027	-133 856	-22 171
Amortissements Matériels de Transport	-454 621	-401 441	-53 180
Amortissements Matériels Industriels	-5 743	-4 750	-993
Amortissements Matériels informatiques	-4 772 899	-4 309 157	-463 742
Amortissements équipements de bureaux	-110 411	-96 037	-14 374
Provisions immobilisations			0
<b>Total général</b>	<b>1 421 912</b>	<b>1 321 143</b>	<b>100 769</b>

### 2-2. LES STOCKS

Les stocks nets totalisent, au 31/12/2016, la somme de 1 586 132 dinars contre 1 409 694 au 31/12/2015.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Stocks</b>	<b>1 686 391</b>	<b>1 482 261</b>	<b>204 130</b>
Stocks	1 686 391	1 482 261	204 130
<b>Moins : Provisions</b>	<b>-100 260</b>	<b>-72 567</b>	<b>-27 693</b>
Provisions stocks	-100 260	-72 567	-27 693
<b>Total général</b>	<b>1 586 132</b>	<b>1 409 694</b>	<b>176 437</b>

## **2-3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique présente au 31/12/2015, un solde débiteur net de 1 040 495 Dinars contre 1 307 269 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>1 445 405</b>	<b>1 634 847</b>	<b>-189 442</b>
Clients	1 404 605	1 594 047	-189 442
Clients douteux	40 800	40 800	0
<b>Moins : Provisions Clients</b>	<b>-404 910</b>	<b>-327 578</b>	<b>-77 332</b>
Provisions des comptes clients	-404 910	-327 578	-77 332
<b>Total général</b>	<b>1 040 495</b>	<b>1 307 269</b>	<b>-266 774</b>

## **2-4. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants du groupe « HEXABYTE » s'élèvent au 31/12/2016, à 1 366 375 Dinars contre 962 292 Dinars au 31/12/2015. Ils se présentent comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Autres actifs courants</b>	<b>1 398 402</b>	<b>994 319</b>	<b>404 083</b>
Charges constatées d'avances	169 768	21 367	148 401
Produit à recevoir (*)	307 761	230 880	76 881
Créditeurs divers (**)	363 730	245 955	117 775
Débiteurs Divers	6 685	6 685	0
États impôts et taxes	140 948	112 775	28 173
Fournisseurs avances et acomptes (***)	259 420	219 234	40 186
Prêt personnels	39 175	39 175	0
TVA	87 514	55 069	32 445
Avance aux personnels	23 401	47 131	-23 730
Avances Filiales	0	16 048	-16 048
<b>Moins : Provisions AAC</b>	<b>-32 027</b>	<b>-32 027</b>	<b>0</b>
Provisions des comptes tiers	-32 027	-32 027	0
<b>Total général</b>	<b>1 366 375</b>	<b>962 292</b>	<b>404 083</b>

### **3. NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET AUX PASSIFS**

#### **3-1. CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres de groupe « HEXABYTE » totalisent au 31/12/2016 un montant de 8 331 492 Dinars contre 8 322 064 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Capitaux Propres</b>	<b>8 331 492</b>	<b>8 322 064</b>	<b>9 428</b>
Capital social	2 083 334	2 083 334	0
Autres capitaux propres	3 892 086	4 169 379	-277 293
Réserves légales	210 045	208 333	1 712
Résultats reportés	1 127 388	828 842	298 546
Écart de conversion	1874	0	1 874
Réserves Minoritaires	-1202	672	-1 874
Résultat des Intérêts Minoritaires	6 984	-33 135	40 119
Résultat du Groupe	1 010 982	1 064 640	-53 658
<b>Total général</b>	<b>8 331 492</b>	<b>8 322 064</b>	<b>459 476</b>

#### **3-2. AUTRE PASSIFS FINANCIERS**

Au 31/12/2016 le passif financier du groupe se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Autres passifs financiers	148 545	148 545	-
<b>Total général</b>	<b>148 545</b>	<b>148 545</b>	<b>-</b>

Il s'agit du compte courant de l'associé minoritaire au niveau de Hexabyte Africa.

#### **3-3. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société se composent des dettes locales dont le montant s'élève à 1 337 612 Dinars au 31/12/2016 contre 1 938 149 Dinars au 31/12/2015.

### **3- 4. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Cette rubrique présente, au 31/12/2016, un solde de 1 596 492 Dinars contre 1 522 813 Dinars à l'issue de l'exercice précédent. Elle se compose des éléments suivants :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Associés	46	179	- 133
Avances clients	-	67 659	- 67 659
Charges à payer (2)	48 519	95 310	- 46 791
CNSS	59 858	66 674	- 6 816
Contribution conjoncturelle 7,5%	45 707		
États impôts et taxes	69 426	29 969	39 457
Personnels congés à payer	31 331	57 283	- 25 952
Personnels rémunérations à payer	2 202	2 106	96
TVA	113 542	18 950	94 592
Produits constatés d'avances	1 225 861	1 184 683	41 178
<b>Total</b>	<b>1 596 492</b>	<b>1 522 813</b>	<b>73 679</b>

## **4 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT**

### **DE RÉSULTAT**

#### **4-1. PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ces produits totalisent au 31/12/2016 un montant de 7 226 605 Dinars contre 7 610 007 Dinars au 31/12/2015.

#### **4- 2. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS**

Le solde du poste achats d'approvisionnement consommés s'élève, au 31/12/2016, à 3 628 387 Dinars contre 2 831 865 Dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Achats d'approvisionnements consommés</b>	<b>3 628 387</b>	<b>2 831 865</b>	<b>796 522</b>
Achats d'approvisionnements	3 462 605	2 580 711	881 894
Achats d'études	60 757	30 012	30 745
Fournitures	105 025	103 782	1 243
Charge à payer	0	117 360	-117 360
<b>Total général</b>	<b>3 628 387</b>	<b>2 831 865</b>	<b>796 522</b>

#### **4- 3. CHARGES DE PERSONNEL**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 1 461 610 Dinars contre 1 473 434 Dinars au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 461 610</b>	<b>1 473 434</b>	<b>-11 824</b>
CNSS	3 521	1 567	1 954
Congés à payer	0	4 682	-4 682
Cotisations sociales	268 157	187 483	80 674
Salaires	1 181 902	1 274 522	-92 620
Primes d'Aid	8 030	5 180	2 850
<b>Total général</b>	<b>1 461 610</b>	<b>1 473 434</b>	<b>-11 824</b>

#### **4- 4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

Cette rubrique présente, au 31/12/2016, un solde de 816 923 Dinars contre 715 618 Dinars au 31/12/2015. Elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>816 923</b>	<b>715 618</b>	<b>101 305</b>
Dotations aux amortissements corporelles	602 960	509 012	93 948
Dotations aux amortissements incorporelles	89 926	154 411	-64 485
Dotations aux provisions	74 096	8 577	65 519
Résorption Frais IPO	49 941	43 618	6 323
<b>Total général</b>	<b>816 923</b>	<b>715 618</b>	<b>101 305</b>

#### **4- 5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 674 277 Dinars contre 897 115 Dinars au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>674 277</b>	<b>897 115</b>	<b>-222 838</b>
Assurances	12 610	13 071	-461
Autres frais	12 518	11 211	1 307
Charges locatives	211 029	247 359	-36 330
Entretiens et réparations	43 355	47 181	-3 826
États impôts et taxes	68 272	63 942	4 330
Frais de transport & missions	89 019	72 761	16 258
Frais postaux	20 494	17 497	2 997
Honoraires & commissions	68 887	123 054	-54 167
Publicités	88 712	203 236	-114 524
Services bancaires	7 542	33 823	-26 281
Télécommunications	23 536	23 266	270
Frais de gestion des placements	17 053	29 464	-12 411
Jetons de présence	11 250	11 250	0
<b>Total général</b>	<b>674 277</b>	<b>897 115</b>	<b>-222 838</b>

#### **4-6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 35 396 Dinars contre 71 704 Dinars au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>35 396</b>	<b>71 704</b>	<b>-36 308</b>
Charges de leasing	0	609	-609
Pertes de changes	9 344	446	8898
Pertes de placements	26 052	70 649	-44 597
<b>Total général</b>	<b>35 396</b>	<b>71 704</b>	<b>-36 308</b>

#### **4-7. PRODUITS DE PLACEMENTS**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 377 069 Dinars contre 426 669 Dinars au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Produits de placements</b>	<b>377 069</b>	<b>426 669</b>	<b>-49 600</b>
Produits de placements	377 069	426 669	-49 600
<b>Total général</b>	<b>377 069</b>	<b>426 669</b>	<b>-49 600</b>

#### **4-8. AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016, à 17 546 Dinars contre 1 787 Dinars au 31/12/2015. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Autres gains ordinaires</b>	<b>17 546</b>	<b>1 787</b>	<b>15 759</b>
Plus values de cessions	0	0	0
Autres produits	17 546	1 787	15 759
Autres	0	0	0
<b>Total général</b>	<b>17 546</b>	<b>1 787</b>	<b>15 759</b>

## 5- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT

### DES FLUX DE TRÉSORERIES

DÉSIGNATION	31/12/2016	Observations
<b>Résultat net de l'exercice</b>	1 017 967	
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	821 316	Total dotations aux amortissements et aux provisions
* Variations des :		
- Stocks	-204 130	Variation du BFR
- Créances	-319 574	Variation du BFR
- Autres Actifs	-404 083	Variation du BFR ajusté des frais préliminaires
- Fournisseurs et autres dettes	-18 194	Variation du BFR
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>893 300</b>	
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-770 306	Variation des investissements ajustés des sorties en VB
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	7 040	Variation des cautions données et de la nouvelle participation
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>- 763 266</b>	
Dividendes payés	- 729 167	Dividendes distribués 2013
Encaissements provenant des opérations sur le placement	-279 372	Placements bancaires
Encaissements provenant des opérations sur le capital	544 197	Opérations sur le capital- Actions propres
Décaissement provenant des opérations sur les emprunts	- 11 189	Remboursement leasing
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-475 530</b>	
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-345 496</b>	
Trésorerie au début de l'exercice	5 238 051	
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>4 892 556</b>	



**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIÉTÉ « HEXABYTE »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Hexabyte » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles..

**Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « Hexabyte » au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société mère. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe « Hexabyte » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

**Tunis, le 04 Mai 2017**

**Auditing, Advisory, Assistance & Accounting**

**Mr. Wadi TRABELSI**



## Etats financiers annuels de SICAV

### MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	5 886 997,350	7 132 398,469
Obligations et valeurs assimilées		5 539 736,445	6 653 367,607
Titres des Organismes de Placement Collectif		347 260,905	479 030,862
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 554 506,747	2 759 126,537
Placements monétaires	5	1 549 772,943	2 759 126,537
Disponibilités		4 733,804	-
<b>Créances d'exploitation</b>	6	97 600,019	148 094,241
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 539 104,116</b>	<b>10 039 619,247</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	18 646,095	21 736,469
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	3 681,731	4 858,310
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>22 327,826</b>	<b>26 594,779</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	7 254 075,368	9 672 216,575
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		59,707	8,955
Sommes distribuables de l'exercice		262 641,215	340 798,938
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 516 776,290</b>	<b>10 013 024,468</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>7 539 104,116</b>	<b>10 039 619,247</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	320 035,553	314 700,833
Revenus des obligations et valeurs assimilées		316 458,652	314 670,600
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		3 576,901	30,233
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	98 137,662	134 282,489
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>418 173,215</b>	<b>448 983,322</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(77 933,508)	(85 366,348)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>340 239,707</b>	<b>363 616,974</b>
<b>Autres charges</b>	13	(9 603,181)	(10 579,408)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>330 636,526</b>	<b>353 037,566</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(67 995,311)	(12 238,628)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>262 641,215</b>	<b>340 798,938</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		67 995,311	12 238,628
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 312,088	5 429,629
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		30 656,846	4 238,048
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>368 605,460</b>	<b>362 705,243</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>368 605,460</u>	<u>362 705,243</u>
Résultat d'exploitation	330 636,526	353 037,566
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7 312,088	5 429,629
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	30 656,846	4 238,048
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(308 751,300)</u>	<u>(305 127,525)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(2 556 102,338)</u>	<u>(704 928,041)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	4 988 682,674	7 680 064,630
- Régularisation des sommes non distribuables	15 982,216	3 289,585
- Régularisation des sommes distribuables	203 537,927	215 214,701
<b>Rachats</b>		
- Capital	(7 436 141,406)	(8 319 368,803)
- Régularisation des sommes non distribuables	(24 633,625)	(3 600,123)
- Régularisation des sommes distribuables	(303 530,124)	(280 528,031)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>(2 496 248,178)</u></b>	<b><u>(647 350,323)</u></b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	10 013 024,468	10 660 374,791
En fin de l'exercice	7 516 776,290	10 013 024,468
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	95 313	101 619
En fin de l'exercice	71 195	95 313
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>105,580</u></b>	<b><u>105,054</u></b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>3,90%</u></b>	<b><u>3,50%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Changement de méthodes**

A la date du 18 Janvier 2016, il a été procédé à un changement de la méthode d'évaluation des BTA, la nouvelle méthode consiste à enregistrer les plus values latentes à travers la répartition de l'excédent du prix de remboursement par rapport au prix d'acquisition, sur la durée de détention.

Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective, en retenant comme point de départ la date d'acquisition, ce qui a eu pour effet de constater à la date du 18 Janvier 2016 une plus value latente de D : 22.291, et d'augmenter la valeur liquidative de D : 0,236.

L'encours de la plus value latente s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 27.268, la plus value réalisée durant la période allant du 18 Janvier au 31 Décembre 2016 étant de D : 5.213.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016, à D : 5.886.997,350 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>5 405 573,386</b>	<b>5 539 736,445</b>	<b>73,70%</b>
<b><u>Obligations des sociétés</u></b>		<b>2 875 158,600</b>	<b>2 954 633,794</b>	<b>39,31%</b>
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	159 975,000	161 662,299	2,15%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	80 000,000	82 638,904	1,10%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	60 000,000	61 478,400	0,82%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	200 000,000	204 050,411	2,71%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	99 995,200	105 094,378	1,40%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	123 016,000	123 091,997	1,64%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	59 979,400	62 034,183	0,83%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	90 000,000	90 246,477	1,20%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	112 500,000	112 513,289	1,50%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	60 000,000	62 676,721	0,83%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	80 000,000	80 319,123	1,07%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	90 000,000	92 414,466	1,23%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	160 000,000	168 957,202	2,25%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	120 000,900	124 020,795	1,65%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	120 000,000	121 267,595	1,61%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	40 000,000	41 510,225	0,55%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	40 000,000	41 724,055	0,56%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	264 375,000	276 318,733	3,68%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	89 969,100	92 940,870	1,24%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	60 000,000	61 848,723	0,82%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	60 000,000	60 828,493	0,81%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	100 000,000	105 498,579	1,40%



Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	100 290,630	1,33%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	105 146,849	1,40%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	90 000,000	91 739,836	1,22%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	112 500,000	114 488,384	1,52%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	42 848,000	44 719,892	0,59%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	160 000,000	165 112,285	2,20%
<b><u>Emprunt National</u></b>		<b>100 000,000</b>	<b>102 713,973</b>	<b>1,37%</b>
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	100 000,000	102 713,973	1,37%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>2 430 414,786</b>	<b>2 482 388,678</b>	<b>33,02%</b>
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,536	517 614,306	6,89%
BTA 5,3% 01-2018	400	393 200,000	413 706,840	5,50%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	400 591,520	5,33%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	306 358,033	4,08%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	98 744,036	1,31%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	246 802,529	3,28%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	201 135,012	2,68%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	100 585,624	1,34%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	196 850,778	2,62%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>318 665,062</b>	<b>347 260,905</b>	<b>4,62%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
TUNISIE SICAV	1 499	217 844,535	246 465,580	3,28%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	730,100	0,01%
GO SICAV	975	100 097,400	100 065,225	1,33%
<b>Total</b>		<b>5 724 238,448</b>	<b>5 886 997,350</b>	<b>78,32%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>78,09%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>6 964 791,626</b>	<b>157 055,220</b>	<b>10 551,623</b>	<b>7 132 398,469</b>	
<i>* Acquisitions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	199 995,200			199 995,200	
Bons du trésor assimilables (BTA)	96 200,000			96 200,000	
Actions SICAV	100 097,400			100 097,400	
<i>* Remboursements et cessions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	(821 016,512)			(821 016,512)	13,400
Bons du trésor assimilables (BTA)	(594 787,549)			(594 787,549)	5 212,500
Actions SICAV	(221 041,717)			(221 041,717)	25 430,946
<i>* Variation des plus ou moins values latentes sur portefeuilles titres</i>			7 312,088	7 312,088	
<i>* Variations des intérêts courus</i>		(12 160,029)		(12 160,029)	
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>5 724 238,448</b>	<b>144 895,191</b>	<b>17 863,711</b>	<b>5 886 997,350</b>	<b>30 656,846</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 1.549.772,943 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>546 686,183</b>	<b>550 135,249</b>	<b>7,32%</b>
AMEN BANK		546 686,183	550 135,249	7,32%
<b>Certificats de Dépôt</b>	<b>1 000 000</b>	<b>998 973,546</b>	<b>999 637,694</b>	<b>13,30%</b>
BTE au 05/01/2017 (au taux de 4,90%)	500 000	499 456,296	499 806,656	6,65%
Amen Bank au 05/01/2017 (au taux de 4,35%)	500 000	499 517,250	499 831,038	6,65%
<b>Total général</b>		<b>1 545 659,729</b>	<b>1 549 772,943</b>	<b>20,62%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>20,56%</b>	

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 97.600,019 contre D : 148.094,241 à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Solde des souscriptions et rachats	31 558,254	147 894,241
Intérêts échus sur certificats de dépôt à encaisser	965,500	-
Obligations échus à encaisser	64 790,000	-
Autres	286,265	200,000
<b>Total</b>	<b>97 600,019</b>	<b>148 094,241</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 18.646,095 contre D : 21.736,469 au 31 décembre 2015 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Smart Asset Management	7 208,161	8 342,702
Maxula Bourse	8 587,575	10 280,844
Rémunération du dépositaire	2 850,359	3 112,923
<b>Total</b>	<b>18 646,095</b>	<b>21 736,469</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 3.681,731 contre D : 4.858,310 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	682,378	881,118
Retenue à la source sur commissions	2 932,276	3 910,164
Autres	67,077	67,028
<b>Total</b>	<b>3 681,731</b>	<b>4 858,310</b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

### **Capital au 31-12-2015**

Montant	9 672 216,575
Nombre de titres	95 313
Nombre d'actionnaires	116

### **Souscriptions réalisées**

Montant	4 988 682,674
Nombre de titres émis	49 160
Nombre d'actionnaires nouveaux	27

### **Rachats effectués**

Montant	(7 436 141,406)
Nombre de titres rachetés	(73 278)
Nombre d'actionnaires sortants	(43)

### **Autres mouvements**

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	30 656,846
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 312,088
Régularisation des sommes non distribuables	(8 651,409)

### **Capital au 31-12-2016**

Montant	7 254 075,368
Nombre de titres	71 195
Nombre d'actionnaires	100

## Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2016 D : 320.035,553 contre D : 314.700,833 à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts *	175 833,304	194 191,961
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts ( BTA et Emprunt National ) *	140 625,348	120 478,639
<b><u>Dividendes</u></b>		
- des titres OPCVM	3 576,901	30,233
<b>TOTAL</b>	<b>320 035,553</b>	<b>314 700,833</b>

\* Les chiffres de l'année 2015 présentés dans le tableau comportent un reclassement des intérêts de l'Emprunt National de la rubrique Revenus des obligations vers la rubrique Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier.

## Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 98.137,662 contre D : 134.282,489 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
Intérêts des billets de trésorerie	15 146,557	49 578,620
Intérêts des dépôts à vue	10 431,598	18 247,620
Intérêts des certificats de dépôt	72 559,507	66 456,249
<b>TOTAL</b>	<b>98 137,662</b>	<b>134 282,489</b>

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 77.933,508 contre D : 85.366,348 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Commission de gestion	30 198,772	32 838,427
Commission de distribution	36 442,736	40 403,921
Commission de dépôt	11 292,000	12 124,000
<b>Total</b>	<b>77 933,508</b>	<b>85 366,348</b>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 9.603,181 contre D : 10.579,408 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	9 412,657	10 345,040
Commissions bancaires	190,524	234,368
<b>Total</b>	<b>9 603,181</b>	<b>10 579,408</b>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	5,874	4,711	4,225	4,074	3,826
Charges de gestion des placements	(1,095)	(0,896)	(0,814)	(0,839)	(0,807)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,779</b>	<b>3,815</b>	<b>3,411</b>	<b>3,235</b>	<b>3,019</b>
Autres charges	(0,135)	(0,111)	(0,100)	(0,107)	(0,117)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,644</b>	<b>3,704</b>	<b>3,311</b>	<b>3,128</b>	<b>2,902</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,955)	(0,128)	0,213	0,071	0,222
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,689</b>	<b>3,576</b>	<b>3,524</b>	<b>3,198</b>	<b>3,124</b>
Variation des plus values potentielles sur titres	0,103	0,057	0,069	(0,023)	0,014
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,431	0,044	-	0,159	0,245
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,533</b>	<b>0,101</b>	<b>0,069</b>	<b>0,136</b>	<b>0,259</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,177</b>	<b>3,805</b>	<b>3,380</b>	<b>3,263</b>	<b>3,161</b>

<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	0,533	0,101	0,069	0,136	0,259
Régularisation du résultat non distribuable	(0,122)	(0,003)	0,005	(0,007)	(0,003)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	0,412	0,098	0,074	0,129	0,256
Distribution de dividende	3,575	3,525	3,198	3,124	2,837
Valeur liquidative	105,580	105,054	104,905	104,505	104,302
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,04%	0,85%	0,78%	0,80%	0,78%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,50%	3,41%	3,37%	3,06%	3,00%

#### **14.2. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptables de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

## **Note 15 : Evènements postérieurs à la clôture**

### ***Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :***

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 24.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 7.539.104, un actif net de D : 7.516.776 et un bénéfice de D : 368.605, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation**

4. A la date du 18 Janvier 2016, il a été procédé à un changement de la méthode d'évaluation des BTA, la nouvelle méthode consiste à enregistrer les plus values latentes à travers la répartition de l'excédent du prix de remboursement par rapport au prix d'acquisition, sur la durée de détention.

Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective, en retenant comme point de départ la date d'acquisition, ce qui a eu pour effet de constater à la date du 18 Janvier 2016 une plus value latente de D : 22.291, et d'augmenter la valeur liquidative de D : 0,236.

L'encours de la plus value latente s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 27.268, la plus value réalisée durant la période allant du 18 Janvier au 31 Décembre 2016 étant de D : 5.213.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Investissement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 24.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### **Vérifications et informations spécifiques**

6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
7. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2016**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 24 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

## Etats financiers annuels de SICAV

### MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars )

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	16 945 694	13 516 827
Obligations et valeurs assimilées		16 740 700	12 555 177
Tires des Organismes de Placement Collectif		204 994	961 650
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		6 513 042	7 955 660
Placements monétaires	5	6 512 811	7 954 133
Disponibilités		231	1 527
<b>Créances d'exploitation</b>	6	35 777	128
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>23 494 513</b>	<b>21 472 615</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	58 955	55 914
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	9 029	2 248
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>67 984</b>	<b>58 162</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	22 689 797	20 731 330
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuable des exercices antérieurs		222	146
Sommes distribuables de l'exercice		736 510	682 977
<b>ACTIF NET</b>		<b>23 426 529</b>	<b>21 414 453</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>23 494 513</b>	<b>21 472 615</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	826 184	550 421
Revenus des obligations et valeurs assimilées		789 910	525 862
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		36 274	24 559
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	359 747	296 375
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 185 931</b>	<b>846 796</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(255 228)	(181 936)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>930 703</b>	<b>664 860</b>
<b>Autres charges</b>	13	(31 525)	(22 605)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>899 178</b>	<b>642 255</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(162 668)	40 722
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>736 510</b>	<b>682 977</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		162 668	(40 722)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		23 172	15 390
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		17 463	9 226
Frais de négociation de titres		(1)	(2)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>939 812</b>	<b>666 869</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>939 812</u>	<u>666 869</u>
Résultat d'exploitation	899 178	642 255
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 172	15 390
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 463	9 226
Frais de négociation de titres	(1)	(2)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(978 397)</u>	<u>(505 900)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>2 050 661</u>	<u>3 054 698</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	61 313 167	51 294 147
- Régularisation des sommes non distribuables	46 795	15 803
- Régularisation des sommes distribuables	2 040 511	1 501 701
<b>Rachats</b>		
- Capital	(59 391 077)	(48 211 346)
- Régularisation des sommes non distribuables	(51 052)	(21 599)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 907 683)	(1 524 008)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 012 076</b>	<b>3 215 667</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	21 414 453	18 198 786
En fin de l'exercice	23 426 529	21 414 453
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	206 883	176 091
En fin de l'exercice	226 064	206 883
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,628</b>	<b>103,510</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,30%</b>	<b>3,28%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « Maxula Bourse », le dépositaire étant la « BNA ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016, à D : 16.945.694 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>16 215 592</b>	<b>16 740 700</b>	<b>71,46%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>5 246 111</b>	<b>5 405 340</b>	<b>23,07%</b>
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	60 000	61 979	0,26%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	150 000	153 696	0,66%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	118 161	119 877	0,51%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	160 000	167 943	0,72%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	80 000	80 593	0,34%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	200 000	210 197	0,90%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	28 570	29 648	0,13%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	200 000	202 044	0,86%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	30 000	30 058	0,13%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	308 204	1,32%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	40 000	41 787	0,18%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	64 290	64 707	0,28%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	240 000	240 657	1,03%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	20 000	20 729	0,09%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	40 000	41 784	0,18%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	60 000	60 239	0,26%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	150 000	154 024	0,66%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	280 000	295 675	1,26%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	160 000	165 365	0,71%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	200 000	207 562	0,89%

Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	48 000	49 662	0,21%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	210 000	212 218	0,91%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	160 000	161 002	0,69%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	209 601	0,89%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	10 000	10 296	0,04%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	50 000	51 479	0,22%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	60 000	62 586	0,27%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	119 960	123 918	0,53%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	40 000	42 064	0,18%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	80 000	81 105	0,35%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	60 000	63 191	0,27%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	158 248	0,68%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	60 000	62 348	0,27%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	300 872	1,28%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	154 831	0,66%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	207 949	0,89%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	210 294	0,90%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	209 207	0,89%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	150 000	152 651	0,65%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	57 130	59 938	0,26%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	160 000	165 112	0,70%
<b>Emprunt National</b>		<b>292 918</b>	<b>302 163</b>	<b>1,29%</b>
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	102 628	0,44%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	102 714	0,44%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	92 918	96 821	0,41%

<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>10 676 563</b>	<b>11 033 197</b>	<b>47,10%</b>
BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	517 005	2,21%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	200 039	0,85%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	205 355	0,88%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	714 287	3,05%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 040	1 001 858	1 025 785	4,38%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	919 688	3,93%
BTA 02-2022 - 6%	800	776 900	800 401	3,42%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	760 092	3,24%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	493 395	2,11%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 007 598	4,30%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	497 768	2,12%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	903 145	3,86%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	699 167	2,98%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 276 822	5,45%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 012 650	4,32%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>201 446</b>	<b>204 994</b>	<b>0,88%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 942	201 446	204 994	0,88%
<b>Total</b>		<b>16 417 038</b>	<b>16 945 694</b>	<b>72,34%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>72,13%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>13 166 361</b>	<b>332 212</b>	<b>18 254</b>	<b>13 516 827</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations des sociétés	1 300 000			1 300 000	
Bons du trésor assimilables	3 964 200			3 964 200	
Actions SICAV	100 097			100 097	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Obligations des sociétés	(1 080 203)			(1 080 203)	980
Emprunt national	(30 973)			(30 973)	2 526
Bons du trésor assimilables	(154 132)			(154 132)	1 868
Actions SICAV	(848 312)			(848 312)	12 089
* Variation des plus ou moins values latentes			23 172	23 172	
* Variations des intérêts courus		155 018		155 018	
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>16 417 038</b>	<b>487 230</b>	<b>41 426</b>	<b>16 945 694</b>	<b>17 463</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 6.512.811 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>4 502 212</b>	<b>4 522 287</b>	<b>19,30%</b>
Banque Nationale Agricole		4 502 212	4 522 287	19,30%
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 470 351</b>	<b>1 491 847</b>	<b>6,37%</b>
SOTEMAIL au 11/01/2017 au taux de 7,6%	<b>1 000 000</b>	980 234	998 353	4,26%
SOMOCER au 21/03/2017 au tax de 7,6%	<b>500 000</b>	490 117	493 494	2,11%
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>500 000</b>	<b>498 347</b>	<b>498 677</b>	<b>2,13%</b>
STUSID BANK au 25/01/2017 au taux de 4,98%	<b>500 000</b>	498 347	498 677	2,13%
<b>Total général</b>		<b>6 470 910</b>	<b>6 512 811</b>	<b>27,80%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>27,72%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 35.777 contre D : 128 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Solde des souscriptions et rachats	35 740	-
Retenue à la source sur Intérêt courus à l'achat "Emprunt National 2014"	-	43
Autres	37	85
	<hr/>	<hr/>
	<b>35 777</b>	<b>128</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 58.955 contre D : 55.914 au 31 décembre 2015 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Maxula Bourse	39 523	37 484
Banque Nationale Agricole (dépôt)	11 659	11 058
Banque Nationale Agricole (distribution)	7 773	7 372
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>58 955</b>	<b>55 914</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 9.029 contre D : 2.248 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	2 102	2 036
TCL	254	212
Retenu à la source à payer	6 673	-
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>9 029</b>	<b>2 248</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

### Capital 31-12-2015

Montant	20 731 330
Nombre de titres	206 883
Nombre d'actionnaires	433

### Souscriptions réalisées

Montant	61 313 167
Nombre de titres émis	611 859
Nombre d'actionnaires nouveaux	745

### Rachats effectués

Montant	(59 391 077)
Nombre de titres rachetés	(592 678)
Nombre d'actionnaires sortants	(678)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	17 463
Régularisation des sommes non distribuables	(4 257)
Frais de négociation de titres	(1)

### Capital au 31-12-2016

Montant	22 689 797
Nombre de titres	226 064
Nombre d'actionnaires	500

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2016 un montant de D : 826.184 contre un solde de D : 550.421 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2015</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des obligations - intérêts *	325 311	278 265
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts ( BTA et Emprunt National ) *	464 599	247 597
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>		
Revenus des titres OPCVM  - Dividendes	36 274	24 559
<b>TOTAL</b>	<b>826 184</b>	<b>550 421</b>

\* Les chiffres de l'année 2015 présentés dans le tableau comportent un reclassement des intérêts de l'Emprunt National de la rubrique Revenus des obligations vers la rubrique Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier.

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 359.747 contre D : 296.375 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2015</b>
Intérêts des dépôts à vue	90 202	60 851
Intérêts des certificats de dépôt	159 555	125 153
Intérêts des billets de trésorerie	109 990	110 371
<b>TOTAL</b>	<b>359 747</b>	<b>296 375</b>

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 255.228 contre D : 181.936 pour l'exercice 2015, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Commission de gestion	171 103	121 968
Commission de dépôt	50 475	35 981
Commission de distribution	33 650	23 987
<b>Total</b>	<b>255 228</b>	<b>181 936</b>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 31.525 contre D : 22.605 pour l'exercice 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	28 517	20 328
TCL	2 982	2 123
Autres	26	154
<b>Total</b>	<b>31 525</b>	<b>22 605</b>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	5,246	4,093	3,059	3,586	2,976
Charges de gestion des placements	(1,129)	(0,879)	(0,663)	(0,797)	(0,714)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,117</b>	<b>3,214</b>	<b>2,396</b>	<b>2,789</b>	<b>2,262</b>
Autres charges	(0,139)	(0,109)	(0,083)	(0,098)	(0,089)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,978</b>	<b>3,104</b>	<b>2,313</b>	<b>2,690</b>	<b>2,173</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,720)	0,197	0,919	0,430	0,651
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,258</b>	<b>3,301</b>	<b>3,232</b>	<b>3,121</b>	<b>2,823</b>
Variation des plus values potentielles sur titres	0,103	0,074	0,098	(0,060)	(0,038)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,077	0,045	(0,034)	0,003	0,484
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,000)	(0,000)	0,000	(0,001)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,180</b>	<b>0,119</b>	<b>0,063</b>	<b>(0,057)</b>	<b>0,445</b>



<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,157</b>	<b>3,223</b>	<b>2,376</b>	<b>2,633</b>	<b>2,617</b>
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,180</b>	<b>0,119</b>	<b>0,063</b>	<b>(0,057)</b>	<b>0,445</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,019)	(0,028)	0,019	(0,025)	(0,052)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,161</b>	<b>0,091</b>	<b>0,082</b>	<b>(0,081)</b>	<b>0,393</b>
Distribution de dividende	3,301	3,231	3,121	2,823	3,137
Valeur liquidative	103,628	103,510	103,349	103,156	102,940
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	0,85%	0,64%	0,77%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,08%	0,10%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,15%	3,19%	3,13%	3,03%	2,74%

#### **14.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### **Note 15 : Evènements postérieurs à la clôture**

##### ***Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :***

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA PLACEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 67.438, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration , nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Placement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 23.494.513, un actif net de D : 23.426.529 et un bénéfice de D : 939.812, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Paragraphe d'observation**

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Placement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 67.438, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

**Vérifications et informations spécifiques**

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2016**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 24 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**